

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

PLUi VALANT PLAN DE MOBILITÉ



Diagnostic du territoire Cahier 4 - Dynamiques économiques et sociétales Pièce n°2.1

Prescription	11/03/2021
Arrêt	20/03/2025

Rédaction : Romain PARIS, Yvan PAULET, Michael GAUDIN, Léonie BONNET (Algoé),
Stéphanie DELALANDE (Bérénice)

Cartographie : Michael GAUDIN, Léonie BONNET



Sommaire

1	Préambule méthodologique	5
1.1	Méthodologie.....	6
2	Volet Emplois	7
2.1	Les emplois	8
2.1.1	Nombre d'emplois au lieu de travail : un « plafond de verre » atteint ?	8
2.1.2	Une politique économique de la CA formalisée dans des feuilles de route	9
2.1.3	Une progression de la part de professions intermédiaires et de cadres et professions intellectuelles supérieures	10
2.1.4	Une dominante Commerce, transports et services divers dans les secteurs d'activité	11
2.1.5	Une prédominance de la filière « mécatronique » sur le territoire	12
2.1.6	Une forte poussée des services non-marchands dans les effectifs salariés	13
2.1.7	L'économie sociale et solidaire.....	14
2.1.8	Une diminution du taux de chômage au cours des 6 dernières années.....	15
2.1.9	Demandeurs d'emploi : un retour au niveau d'il y a 10 ans...	16
2.1.10	Un quart des demandeurs d'emploi a un frein périphérique à l'emploi	17
2.1.11	Des niveaux divers d'indice de concentration de l'emploi sur le territoire	18
2.1.12	Un territoire majoritairement à économie présentielle	20
2.1.13	Les emplois métropolitains	21
2.1.14	Offres d'emploi et recrutements :.....	23
2.1.15	Projets de développement sur le territoire	25
2.2	Atouts / faiblesses et enjeux	26
3	Volet Développement économique	27
3.1	Les entreprises	28
3.1.1	La démographie des entreprises.....	28
3.1.2	Les grands principes du Schéma Directeur des d'activité économiques (ZAE)	29
3.1.3	Offre d'accueil économique	31
3.2	Atouts / Faiblesses et Enjeux.....	33
3.2	Le commerce.....	34
3.2.1	L'activité commerciale du territoire	36
3.2.2	La logistique urbaine.....	56
3.3	Le tourisme d'affaires.....	61
4	Volet Enseignement supérieur	62
4.1	Un nombre d'étudiants croissant	63
4.2	Une offre de services aux étudiants à renforcer	64
4.3	Proposer une offre de formation de proximité.....	65
4.4	Atouts /faiblesses et enjeux	66
5	Volet agricole	67
5.1	Approche spatiale de l'agriculture : évolution, marché foncier et planification territoriale	68
5.1.1	Evolution des surfaces agricoles	68
5.1.2	Marché foncier	71
5.1.3	L'agriculture dans les orientations du PLUi partiel	71
5.2	Approche productive et économique de l'agriculture : les exploitations agricoles	72
5.2.1	Approche globale.....	72
5.2.2	Orientations et productions.....	74
5.2.3	Signes Officiel de Qualité.....	76

5.3 Atouts et faiblesses du territoire.....	77
5.4 Enjeux agricoles territoriaux.....	77
5.4.1 Le PAATD de GrandAngoulême	77
5.4.2 Les enjeux agricoles du territoire	79



1

Préambule méthodologique

1.1 Méthodologie

Dans ce cahier sont étudiés :

- le développement économique, les dynamiques économiques, en matière d'emploi et de formation sur le territoire du GrandAngoulême ;
- l'offre en matière d'enseignement supérieur, dans la mesure où elle joue un rôle important en matière de développement des compétences et de l'emploi ;
- l'offre commerciale ;
- l'économie agricole.

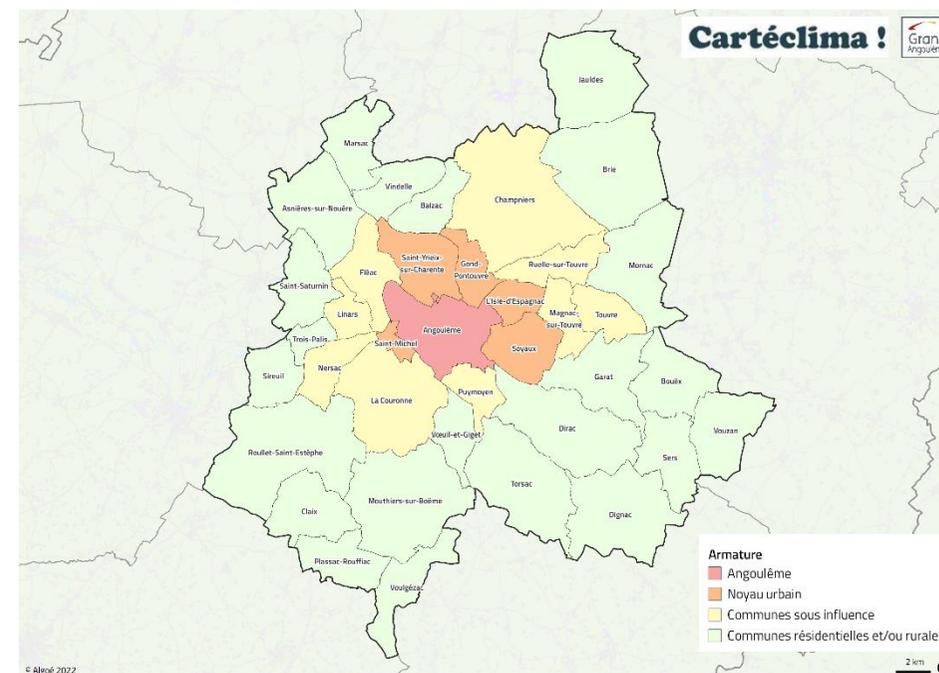
Comme dans le cahier 3 relatif à l'habitat, le territoire est analysé au regard de son organisation radioconcentrique autour de sa ville centre, Angoulême. Cette organisation du territoire a déjà été identifiée dans le SCoT précédent et dans le PLUi partiel. L'étude des complémentarités des différentes couronnes et l'équilibre de la répartition des dynamiques sur le territoire font l'objet de ce diagnostic.

Pour la partie sur le développement économique, le diagnostic se fonde sur une analyse des chiffres des derniers recensements de l'INSEE (2019), le traitement des données de Pôle emploi, ainsi que le traitement des données URSAAF (2021) pour la démographie des entreprises.

Ce document s'appuie également sur des données qualitatives, recueillies sur les sites internet des différentes institutions, des rapports d'activités et des échanges avec les services du GrandAngoulême.

Afin de mener une analyse plus fine de la CA, nous avons regroupé les communes suivant quatre catégories, présentées dans le tableau ci-contre.

Typologie	Communes
Angoulême	Angoulême
Noyau urbain	Gond-Pontouvre, L'Isle-d'Espagnac, Saint-Michel, Saint-Yrieix-sur-Charente, Soyaux
Sous influence	Champniers, La Couronne, Fléac, Linars, Magnac-sur-Touvre, Nersac, Puymoyen, Ruelle-sur-Touvre, Touvre
Communes résidentielles et/ou rurales	Asnières-sur-Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Claix, Dignac, Dirac, Garat, Jauldes, Marsac, Mornac, Mouthiers-sur-Boëme, Plassac-Rouffiac, Roulet-Saint-Estèphe, Saint-Saturnin, Sers, Sireuil, Torsac, Trois-Palis, Vindelle, Vœuil-et-Giget, Voulgézac, Vouzan





2

Volet Emplois

2.1 Les emplois

Les points à retenir

Le nombre d'emplois du GrandAngoulême est stable depuis 2008 autour de 65 000. Si Angoulême joue son rôle de pôle économique, les communes alentours, du noyau urbain ou sous influence, sont en perte de vitesse en matière d'attractivité

Le territoire est également marqué par une augmentation de la proportion de cadres, professions intellectuelles supérieures, et professions intermédiaires, qui cependant ne se traduit pas dans l'évolution du salaire médian, ce qui peut interroger sur le niveau de qualification de ces emplois.

La volonté de réindustrialisation du territoire ne se traduit pas pour l'instant, l'emploi dans ce secteur étant en déclin depuis une dizaine d'année. La part de la mécatronique est importante (environ 15% des emplois salariés), grâce notamment aux trois principaux employeurs du territoire présents dans cette filière. Les filières présentes et le passé industriel du territoire sont des atouts primordiaux pour séduire les potentiels investisseurs.

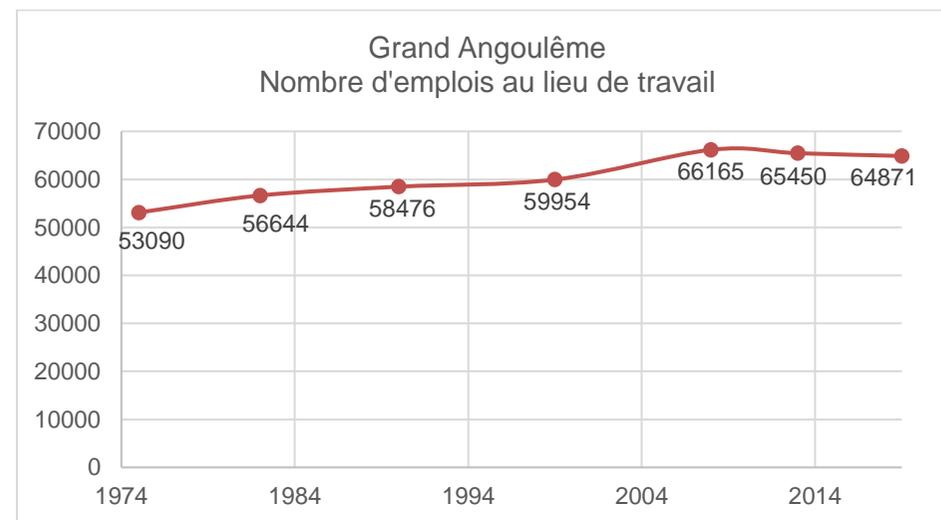
La politique économique de la CA a été formalisée au sein de feuilles de route, qui fixent des grands enjeux et des initiatives déjà en cours de réalisation ou à mener.

2.1.1 Nombre d'emplois au lieu de travail : un « plafond de verre » atteint ?

Les chiffres/éléments clés :

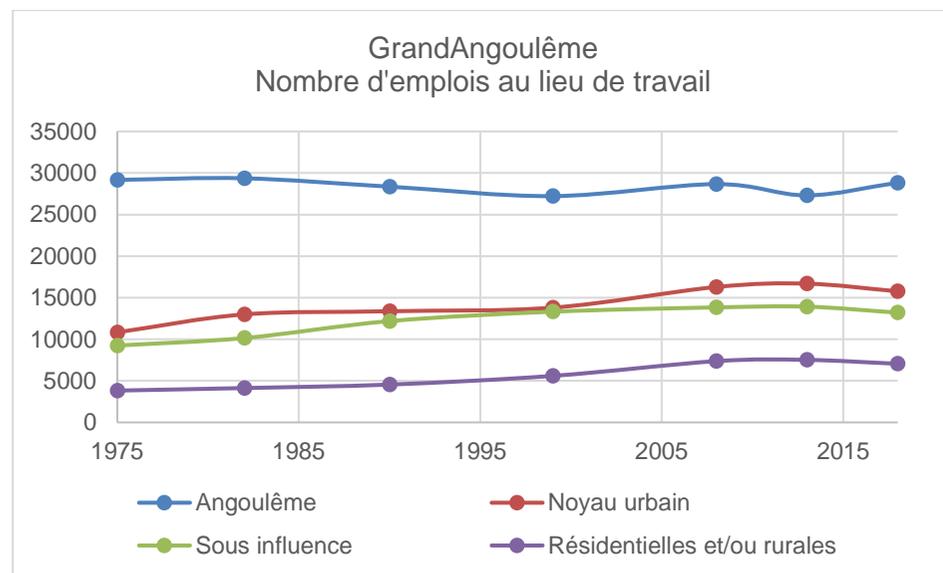
- 64 871 emplois au lieu de travail en 2019
- 0,15%/an de croissance de l'emploi entre 2013 et 2019 (+421)

- Entre 1975 et 2008, le nombre d'emplois dans le GrandAngoulême suivait une croissance relativement constante, passant de 53 090 emplois en 1975 à 66 165 emplois en 2008.
- Depuis 2008, cette tendance s'est inversée, avec un recul du nombre d'emploi à un rythme de -0,22%/an entre 2008 et 2013, et -0,15%/an entre 2013 et 2019.



Source : Insee (RP2019), retraitement Algoé

- Le territoire n'a pas retrouvé son niveau d'emploi d'avant la crise de 2008.



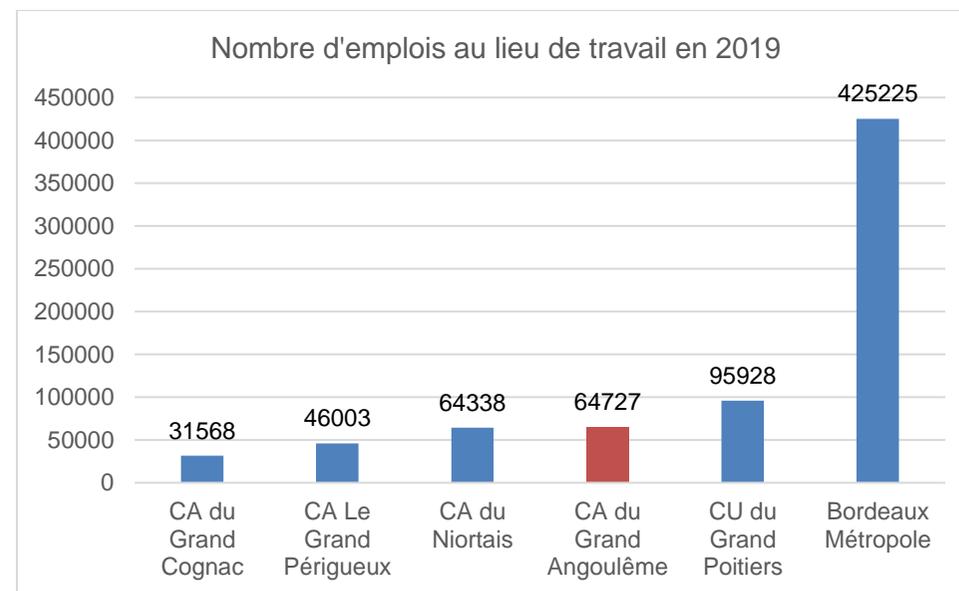
Source : Insee (RP2019), retraitement Algoé

- Si l'on observe par typologie de communes, on peut s'apercevoir que la baisse du nombre d'emplois entre 2013 et 2019 provient des trois typologies « Noyau urbain », « Sous influence » et « Résidentielles et/ou rurales », que la hausse sur Angoulême ne permet pas de compenser.

Population active (au sens du recensement) : La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

	2008	2013	2019
Population de 15 à 64 ans	90 959	89 667	87 707
Population active de 15 à 64 ans	65 406	65 650	65 175
Part de la population active	71,9%	73,2%	74,3%
Actifs ayant un emploi	62,7%	61,9%	63,0%
Chômeurs	9,2%	11,3%	11,3%

Source : Insee (RP2019), retraitement Algoé



Source : Insee (RP2019), retraitement Algoé

- Le GrandAngoulême se situe à un niveau équivalent que la CA du Niortais en termes de nombre d'emplois au lieu de travail (64 727 contre 64 338), devant la CA Le Grand Périgueux (46 003) et la CA voisine du Grand Cognac (31 568). A titre de comparaison, Bordeaux Métropole concentre 6,6 fois plus d'emplois que le GrandAngoulême.

2.1.2 Une politique économique de la CA formalisée dans des feuilles de route

- GrandAngoulême s'est doté d'une feuille de route « ESS / Economie circulaire ». Des enjeux sont définis dans la feuille de route :
 - o Stimuler les initiatives, accompagner la création d'activité et son développement
 - o Mieux faire connaître l'ESS : Connaissance, reconnaissance et valorisation de l'ESS sur le territoire

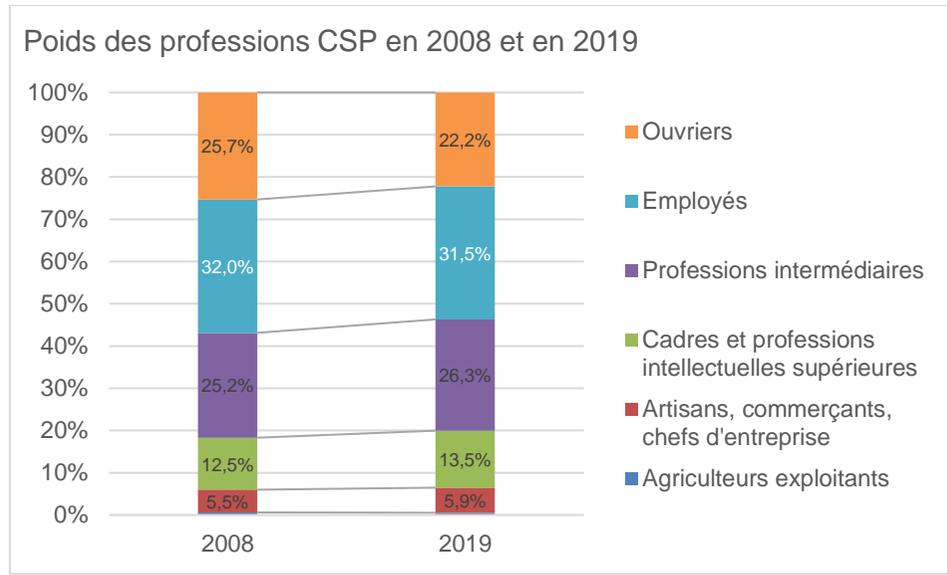
- Accompagner les transit « Dynaions vers de nouveaux modèles via l'économie circulaire
- GrandAngoulême s'est doté d'une feuille de route « Emploi/insertion ». Des enjeux sont définis dans la feuille de route :
 - Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale
 - Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi
 - Faciliter le recrutement sur le territoire
 - Organiser et renforcer les synergies et les partenariats

2.1.3 Une progression de la part de professions intermédiaires et de cadres et professions intellectuelles supérieures

Les chiffres/éléments clés :
<ul style="list-style-type: none"> • 21,5% d'ouvriers en 2019 (-15,8% par rapport à 2008) • 13,9% de cadres et professions intellectuelles supérieures (+8,9%)

- L'évolution des catégories socioprofessionnelles (CSP)¹ entre 2008 et 2019 montre une baisse conséquente du poids relatif de la population ouvrière (de 24,9% de la population active en 2008 à 21,5% en 2019, soit une baisse de 15,8% : C'est la part des Cadre et Professions Intellectuelles Supérieures qui augmente le plus (+8,9%), devant les Professions intermédiaires (+5,2%). La part d'Artisans, commerçants, chefs d'entreprise est également en hausse (+2,2%).
- Ces évolutions montrent une tertiarisation en cours des emplois. La part d'Agriculteurs exploitants a notamment reculé de 25,2% entre 2008 et 2019 (passant de 0,61% à 0,51%).

¹ Professions et Catégories Socioprofessionnelles : Nomenclature de l'INSEE, qui classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).



Source : Insee (RP2019), retraitement Algoé

	2008	2013	2019
Agriculteurs exploitants	404	435	325
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	3 570	3 704	3 647
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8 209	8 600	8 939
Professions intermédiaires	16 953	17 861	17 832
Employés	20 359	20 050	19 750
Ouvriers	16 434	14 710	13 829
Total	65 929	65 359	64 321

Source : Insee (RP2019), retraitement Algoé

- Cette représentation générale se décline de façon différenciée sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération. Les communes

de Bouëx et de Marsac avec une part de plus de 30% de leur population relevant de la PCS des Ouvriers (alors que la moyenne de l'agglomération est de 23,1%) et une sous-représentation des Professions intermédiaires (21,9% sur Bouëx, 20,0% sur Marsac, quand la moyenne de l'agglomération est de 26,9%) se distinguent ainsi nettement dans le paysage. La Couronne, Vouzan et Soyaux présentent des caractéristiques similaires, dans des proportions sensiblement moins importantes.

- D'autre part, les communes de Puymoyen, Saint-Yrieix-sur-Charente, Dirac et Angoulême concentrent les actifs des Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures avec, respectivement, 25,0%, 20,0%, 19,4% et 17,6% de leur population concernée. Il s'agit pour Saint-Yrieix-sur-Charente d'un changement important : en 2008, ce taux n'était que de 13,8%.
- Pour 25 des 38 communes, c'est la PCS des Employés qui est la plus importante, devant les Ouvriers ou les Professions Intermédiaires. A Marsac et à Vindelle, ce sont les Ouvriers qui sont les plus nombreux (respectivement 33,3% et 29,4% de la population active en 2019).

Evolutions par catégories entre 2008 et 2019

	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
CA Le Grand Périgueux	+16,4%	+10,1%	+4,7%	-5,3%	-10,7%
CA du Niortais	+15,2%	+30,3%	+4,3%	+1,8%	-11,9%
CU du Grand Poitiers	+20,3%	+14,9%	+5,6%	-2,8%	-13,7%
CA du Grand Cognac	+3,2%	+29,1%	+6,5%	-5,5%	-3,6%
CA du Grand Angoulême	+2,2%	+8,9%	+5,2%	-3,0%	-15,9%
Bordeaux Métropole	+42,5%	+38,2%	+17,2%	+1,7%	-3,5%

Source : Insee (RP2019), retraitement Algoé

- A titre de comparaison, la progression des Cadres et professions intellectuelles supérieures est faible sur le GrandAngoulême (seulement 2,2%, jusqu'à 20,3% dans le Grand Poitiers). A contrario, la réduction des ouvriers est la plus forte (-15,9%).

2.1.4 Une dominante Commerce, transports et services divers dans les secteurs d'activité

Les chiffres/éléments clés :

- Un taux d'emploi salarié de 91,2% en 2019.
- Des effectifs salariés dominés par les services marchands

Taux d'emploi : Rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes.

Services marchands : On considère qu'une unité rend des services marchands lorsqu'elle les vend (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs.

	Nombre d'emplois (2019)	Part dans l'emploi total (2019)	dont femmes	dont salariés
Agriculture	757	1,2%	31,8%	58,4%
Industrie	9 787	15,2%	26,8%	96,2%
Construction	4 266	6,6%	10,9%	77,8%
Commerce, transports, services divers	26 036	40,5%	48,9%	88,0%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	23 474	36,5%	66,3%	96,2%
Total des emplois	64 321	-	49,2%	91,2%

Source : Insee (RP2019) – Traitement Algoé

- L'étude par secteur d'activité révèle la prédominance des activités de commerce, transports et services divers (40,5%), ainsi que de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (36,5%).
- Plus de 9 emplois sur 10 est un emploi salarié.

Répartition des emplois par secteurs d'activité en 2019					
	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé, action sociale
Bordeaux Métropole	1 459	34 373	27 111	225 149	143 223
CA du GrandAngoulême	757	9 787	4 266	26 036	23 474
CA du Niortais	898	5 303	3 498	36 051	18 843
CA Le Grand Cognac	2 840	7 666	1 566	11 386	7 840
CA Le Grand Périgueux	1 038	3 768	3 235	20 227	17 868
CU du Grand Poitiers	1 058	7 259	5 491	42 291	40 765

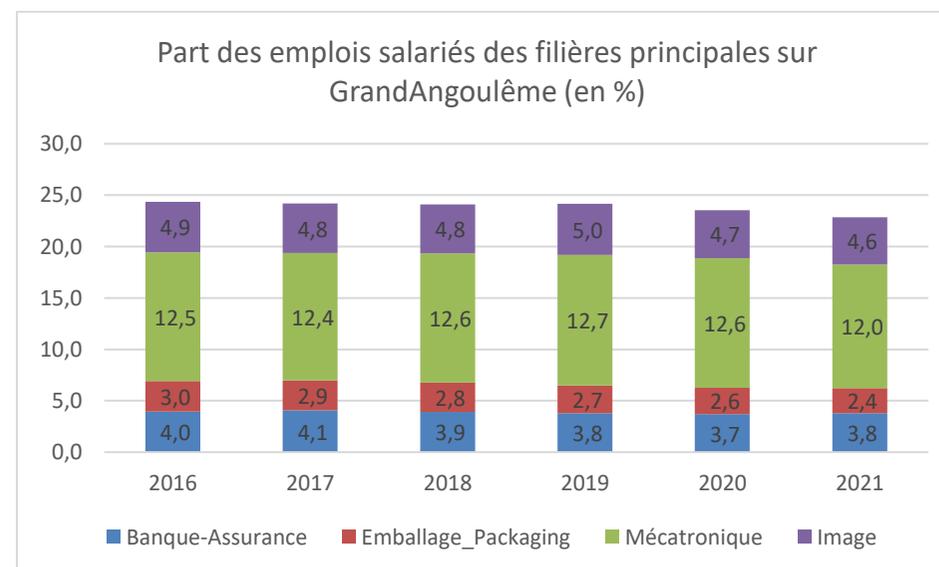
Source : Insee (RP2019) – Traitement Algoé

2.1.5 Une prédominance de la filière « mécatronique » sur le territoire

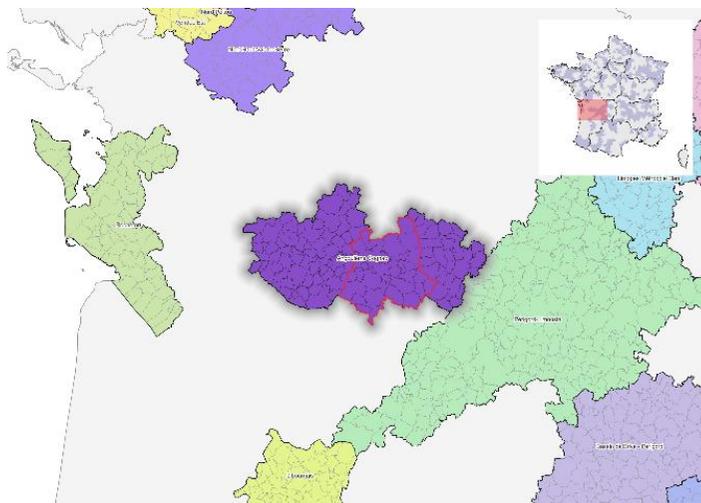
Les chiffres/éléments clés :

- 12 % des emplois salariés sur Grand Angoulême en 2021 étaient dans la filière mécatronique.

- L'analyse des emplois par filière montre une dominante de la filière « Mécatronique », sur le territoire.
- Les 3 plus grosses entreprises de GA sont Leroy Somer (implantée depuis 2019), Saft et Schneider qui font partie de la filière mécatronique
- Le territoire du Grand Angoulême fait partie du Territoire d'industrie « Cognac Angoulême ».



Source : URSSAF-ACOSS – Traitement : Grand Angoulême

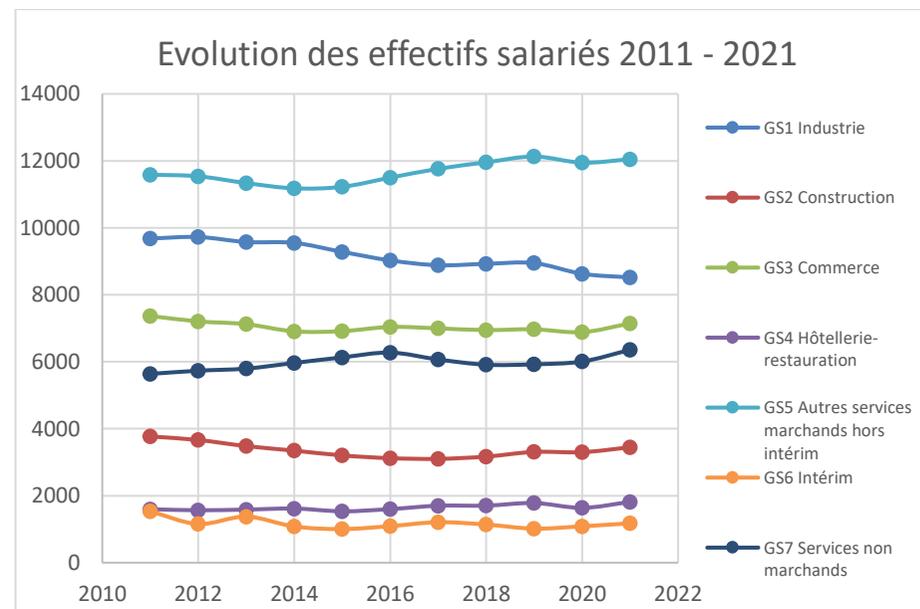


Périmètres des Territoires d'industrie
 Source : Banque des Territoires – Cartographie : Algoé

2.1.6 Une forte poussée des services non-marchands dans les effectifs salariés

Les chiffres/éléments clés :

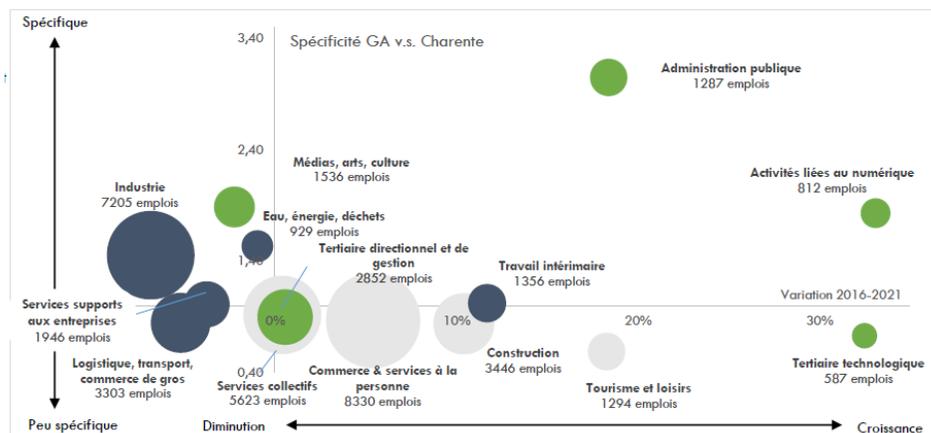
- 40 506 emplois salariés privés en 2021, +850 emplois salariés privés entre 2016 et 2021 (+2%)



Données : URSSAF (ACOSS) – Traitement Algoé

- Baisse des emplois industriels (de 10 014 en 2009 à 8 518 en 2021, soit - 14,9%), hausse des emplois de service non marchands (de 5 543 à 6357, soit + 14,6%).

Evolution de l'emploi salarié privé de GA sur la période 2016-2021 (Source Urssaf)



Source : Diagnostic du SDZA (2022), MODAAL

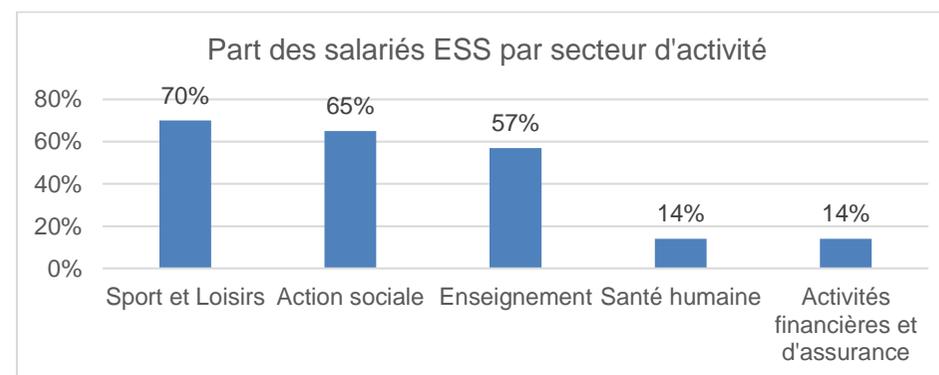
- Le territoire est marqué par un recul de l'emploi industriel et des emplois dans la logistique, le transport et le commerce de gros : ces activités en perte de vitesse restent malgré tout respectivement les seconds et troisièmes secteurs d'emploi dans le privé.
- Certaines activités se développent fortement, notamment celles liées au numérique et au tertiaire technologique.
- Le nombre d'emplois dans l'administration publique a fortement varié sur la période 2016-2021, Angoulême jouant son rôle de préfecture.

2.1.7 L'économie sociale et solidaire

Les chiffres/éléments clés :

- 566 établissements employeurs en 2019
- 7 343 salariés pour 6 235 ETP en 2019
- Plus de 12 % de l'emploi salarié total du territoire

- Sur le territoire du GrandAngoulême, l'ESS représente 12,6 % du total des salarié.es et 18 % des salarié.es du privé. Entre 2011 et 2019, il y a eu une évolution de + 6 % des structures ESS (+ 330 salariés).
- 566 établissements employeurs dont 470 associations, 52 coopératives et 44 mutuelles. 6 843 salariés : 4 640 en associations, 292 en coopératives et 911 mutuelles.



Observatoire Régional de l'ESS Nouvelle-Aquitaine d'après Flores 2018 et Acooss-Urssaf 2011-2019 Mars 2022

- Dans le cadre des feuilles de route, le GrandAngoulême s'est doté d'une définition concertée de l'ESS pour l'agglomération :

Créatrice d'emplois durables, facteur de cohésion sociale et territoriale, l'ESS apporte des solutions concrètes aux besoins quotidiens des habitants du territoire.
Les entreprises de l'ESS favorisent la transition écologique et l'innovation sociale dans les territoires, par l'implication citoyenne (solidaire et

responsable), par leurs statuts et principes, leurs dynamiques de coopération, leurs pratiques responsables empreintes de solidarité. Grand Angoulême a fait le choix fort d'une visibilité renforcée de l'ESS et de l'économie circulaire dans son organigramme technique et politique afin de lui donner une place stratégique dans la politique publique de la Collectivité.

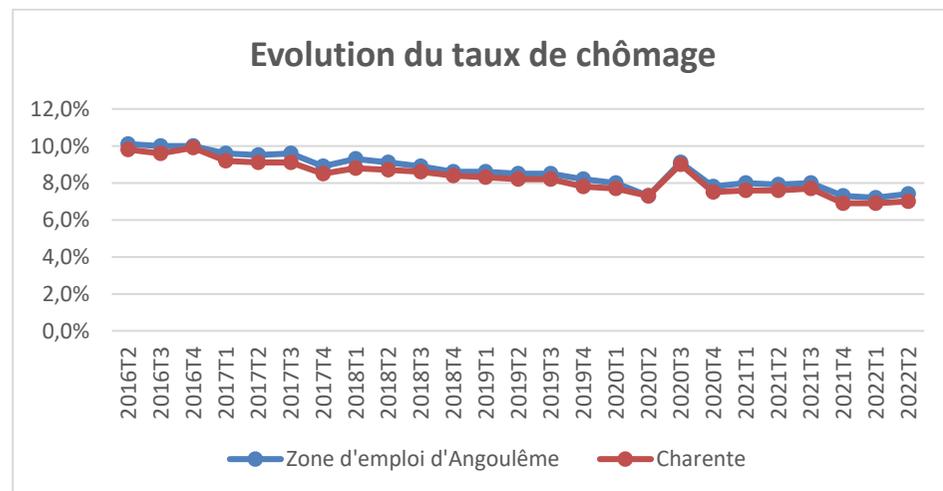
- La dynamique baissière a continué, malgré le pic apparu lors du Covid-19 (T3 2020)

2.1.8 Une diminution du taux de chômage au cours des 6 dernières années

Les chiffres/éléments clés :

- Taux de chômage de 6,5% au deuxième trimestre 2022
- -0,5 point sur un an (entre juin 2021 et juin 2022)

Taux de chômage : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).



Source : INSEE (données CVS)

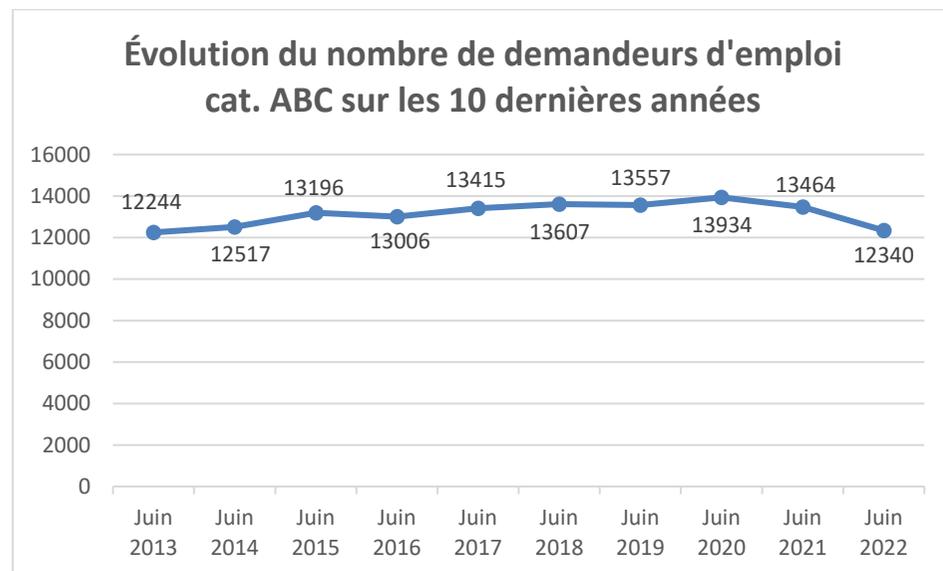
- Passage de 10,1% au deuxième trimestre 2016 à 6,5% au deuxième trimestre 2022. Ainsi, le territoire du GrandAngoulême est dans une situation de quasi-plein-emploi. Au regard du nombre d'emplois qui n'évolue pas (cf. 1.1), il apparaît une situation de tension sur le marché du travail sur le territoire.

2.1.9 Demandeurs d'emploi : un retour au niveau d'il y a 10 ans

Les chiffres/éléments clés :

- 12 340 demandeurs d'emploi en juin 2022
- -8,3% sur un an (entre juin 2021 et juin 2022)

- En juin 2022, le GrandAngoulême comptait 12 340 demandeurs d'emplois, toutes catégories confondues. Cela représente une baisse de 8,3% par rapport à la même période en 2021.
- L'évolution sur 10 ans montre un retour en juin 2022 à un niveau quasi-identique à celui de juin 2013.

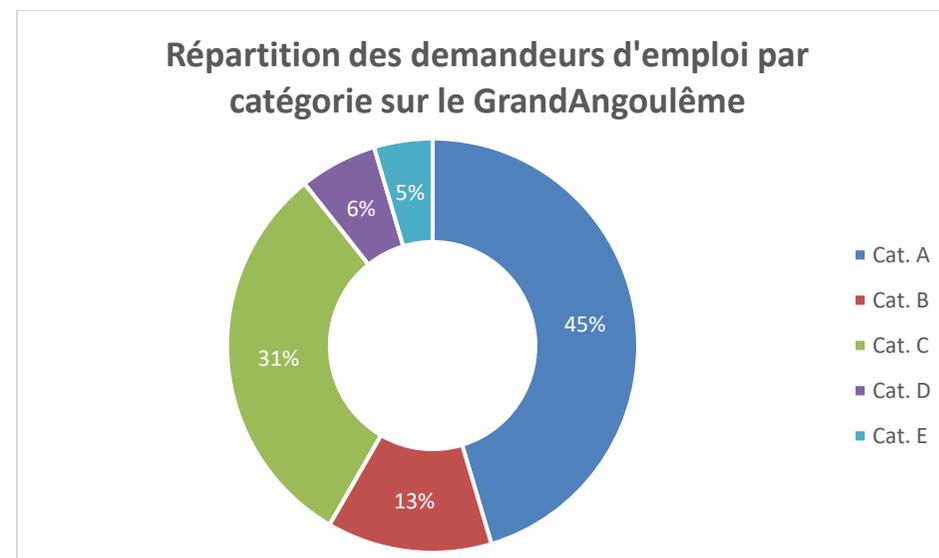


Données : Pôle emploi – septembre 2022

Les demandeurs d'emploi de catégorie A sont les personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier). Les demandeurs d'emploi des catégories B ou C sont des personnes ayant exercé une

activité réduite au cours du mois et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

- Les chômeurs de catégorie A, B, C représentent 89% des demandeurs d'emploi sur le territoire.



Données : Pôle emploi, septembre 2022

2.1.10 Un quart des demandeurs d'emploi a un frein périphérique à l'emploi

Les **freins périphériques à l'emploi** sont des contraintes de différentes natures touchant les demandeurs d'emploi, qui traduisent des difficultés non-professionnelles, entravant leur retour à l'emploi.

Les chiffres/éléments clés :

- 26,4% des demandeurs d'emploi déclarent au moins un frein périphérique à l'emploi (source : Pôle emploi, juin 2022).
- D'après les données Pôle Emploi, le principal facteur de frein périphérique à l'emploi sur le GrandAngoulême est l'exclusion numérique : 17,6% des demandeurs d'emplois le déclarent en juin 2022.

	Exclusion numérique	Etat de santé	Moyen de transport	Difficulté financières	Contrainte familiale	Capacité d'insertion et de	Difficulté administrative ou	Difficulté de logement
CA du Grand Angoulême	17,6%	5,3%	5,3%	3,8%	2,6%	1,9%	1,6%	1,3%
Charente	16,2%	8,0%	6,8%	4,9%	3,3%	2,9%	1,9%	1,3%

Données : Pôle emploi, septembre 2022

- En juin 2022, le GrandAngoulême dénombrait parmi ses 12 340 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, 17,1% de bénéficiaires du RSA et 10,1% de bénéficiaires d'obligation d'emploi.
- Les chômeurs « longue-durée » (depuis 12 mois et plus) représentaient en juin 2022 près de la moitié des demandeurs d'emploi inscrits.
- 68% d'entre eux avait une formation inférieure ou équivalente au bac.

Typologie des demandeurs d'emploi cat. ABC - CA du Grand Angoulême

Juin 2022	Nombre	Part	Evolution	
			par rapport à juin 2020	Part dans le département
Demandeurs d'emploi	12340	-	-8,3%	45,2%
Hommes	5895	47,8%	-9,2%	46,8%
Femmes	6445	52,2%	-7,5%	43,7%
Âgés de moins de 26 ans	1869	15,1%	-10,5%	47,1%
Âgés de 26 à 49 ans	7234	58,6%	-8,0%	47,4%
Âgés de 50 ans et +	3237	26,2%	-7,8%	40,1%
Inscrits depuis - de 12 mois	6192	50,2%	-1,4%	45,6%
Inscrits depuis 12 mois et +	6148	49,8%	-14,4%	44,7%
dont 24 mois et +	3986	32,3%	-10,3%	44,9%
Bénéficiaires du RSA	2115	17,1%	-11,2%	54,9%
Bénéficiaires obligation d'emploi	1248	10,1%	-8,4%	41,1%
Pas ou peu formés	1522	12,3%	1,7%	42,4%
CAP/BEP	4039	32,7%	-14,2%	40,3%
Bac	2834	23,0%	-11,0%	44,4%
Supérieur au Bac	3935	31,9%	-2,9%	53,8%
Aucune mobilité	266	2,2%	-5,0%	56,1%
Moins de 15km/31mn	5495	44,5%	-3,4%	50,6%
15 à 39km ou 31 à 59mn	5176	41,9%	-10,7%	40,1%
Plus de 39km/59mn	1372	11,1%	-16,1%	45,1%
Résidents en QPV	1920	15,6%	-11,2%	87,6%
Résidents en ZRR	246	2,0%	-20,9%	2,5%

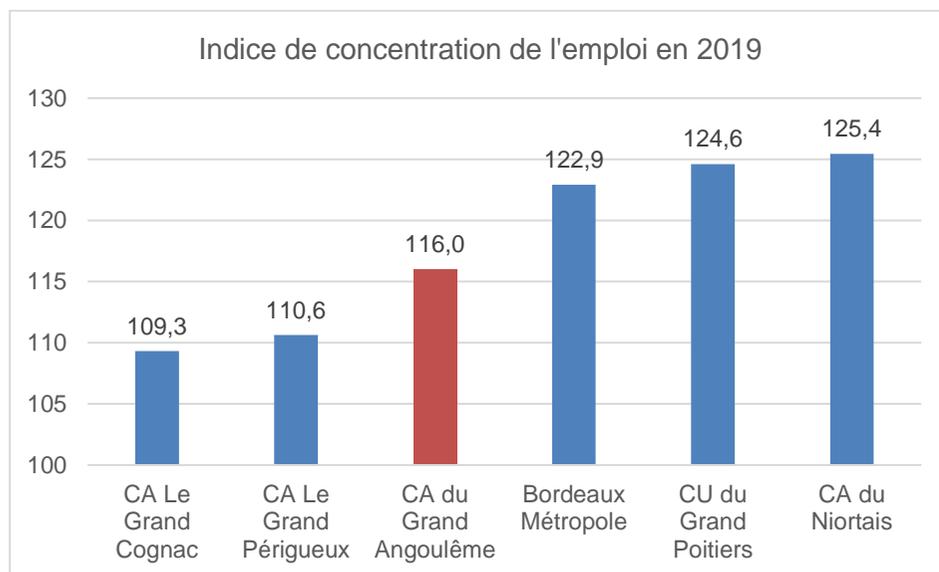
Données : Pôle emploi, septembre 2022

2.1.11 Des niveaux divers d'indice de concentration de l'emploi sur le territoire

Les chiffres/éléments clés :

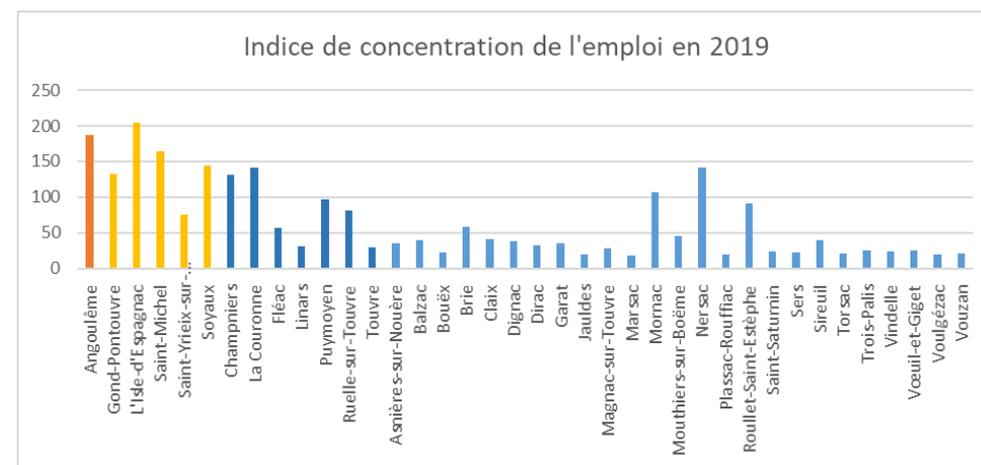
- Indice de concentration de l'emploi de 116,0 sur le GrandAngoulême en 2019
- L'Isle d'Espagnac polarise le plus d'emplois avec un indice de concentration de 204,8 pour 100 actifs résidents, plus qu'Angoulême (186,0).

Indice de concentration de l'emploi : L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

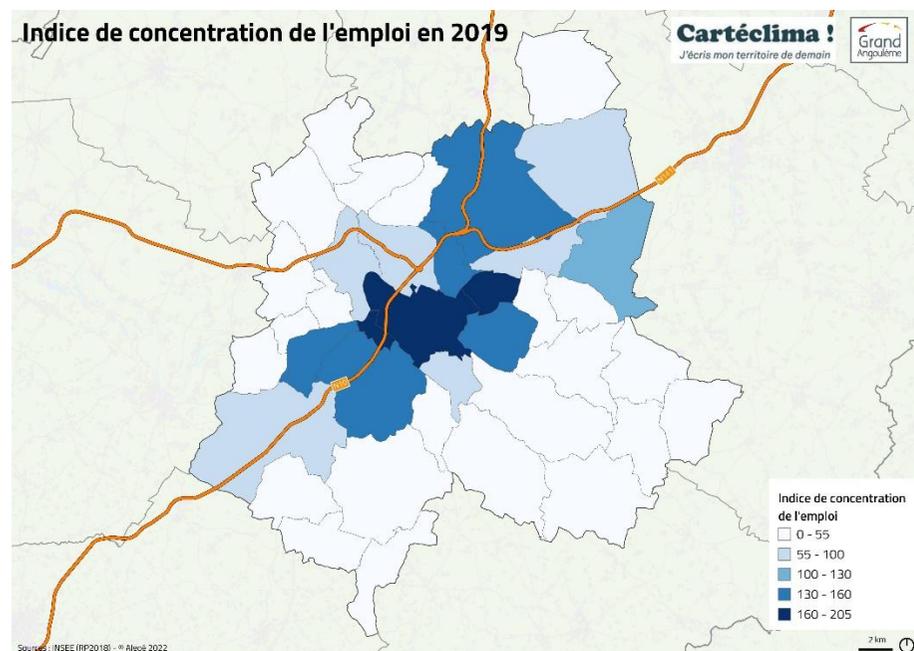


Source : Insee (RP2019), retraitement Algoé

- En dépit de la baisse du nombre d'emplois sur la période 2008-2019, l'indice de concentration d'emploi du GrandAngoulême augmente sur la même période. Cet indicateur passe en effet de 111,5 emplois pour 100 actifs résidents en 2008 à 116,0 en 2019.
- Cependant, cette hausse est en trompe l'œil : le nombre d'actifs occupés baisse plus vite que l'emploi. Soit le territoire vieillit très vite, soit il rajeunit très vite, soit il perd également des habitants actifs... Cela peut poser, à terme, un problème pour le renouvellement de la main d'œuvre.
- Ce niveau permet au Grand Angoulême d'afficher le quatrième taux le plus élevé des agglomérations de comparaison, derrière Niort (125,4 en 2019), Poitiers (124,6) et Bordeaux (122,9).



Source : Insee (RP2019), retraitement Algoé



Source : INSEE (RP2018) – Traitement Algoé

- Les communes de la dorsale N10 / N141 constituent les polarités principales de l'agglomération : le nombre d'emplois y est supérieur au nombre d'actifs.
- Les communes en dehors des réseaux de la « dorsale » N141 et de la N10 concentrent un nombre relativement faible d'emplois par rapport à leur nombre d'actifs : des actifs qui vont à priori travailler au sein du cœur d'agglomération ou en dehors de l'EPCI.
- Si la ville centre affiche ainsi un taux élevé de 186 emplois pour 100 actifs résidents, sept autres communes présentent des taux supérieurs à 1 : ce sont celles qui concentrent les emplois du territoire. Avec un indice de 116,1 emplois pour 100 actifs résidents, le GrandAngoulême a un ICE supérieur à son voisin du Grand Cognac (109,2), Mais inférieur à celui du Niortais (125,5) ou du Grand Poitiers (124,8).

- Proportionnellement, c'est L'Isle-d'Espagnac qui polarise le plus les emplois avec un indice de concentration de 204,8 ; c'est d'ailleurs la seule qui présente un indice supérieur à celui d'Angoulême. Saint-Michel reste la troisième commune en terme d'indice de concentration de l'emploi, bien que celui-ci soit passé de 239,6 en 2008 à 202,9 en 2013, pour atteindre 163,9 en 2018.
- Par ailleurs, Soyaux et Plassac-Rouffiac sont les communes où cet indice s'est le plus renforcé entre 2008 et 2018.
- À l'opposé, les indices de concentration d'emplois observés sur les communes de Marsac (17,5), Jaulès (19,1), Plassac-Rouffiac (19,3), Voulgézac (19,3) sont caractéristiques de communes essentiellement résidentielles. Sur ces communes, cet indice est même orienté à la baisse depuis 2008 (excepté pour Plassac-Rouffiac) où il a augmenté).

2.1.12 Un territoire majoritairement à économie présentielle

Les **activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes

Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Les chiffres/éléments clés :
<ul style="list-style-type: none"> Un territoire avec des emplois majoritairement présentiels (1 emploi productif pour 2,1 emplois présentiels)

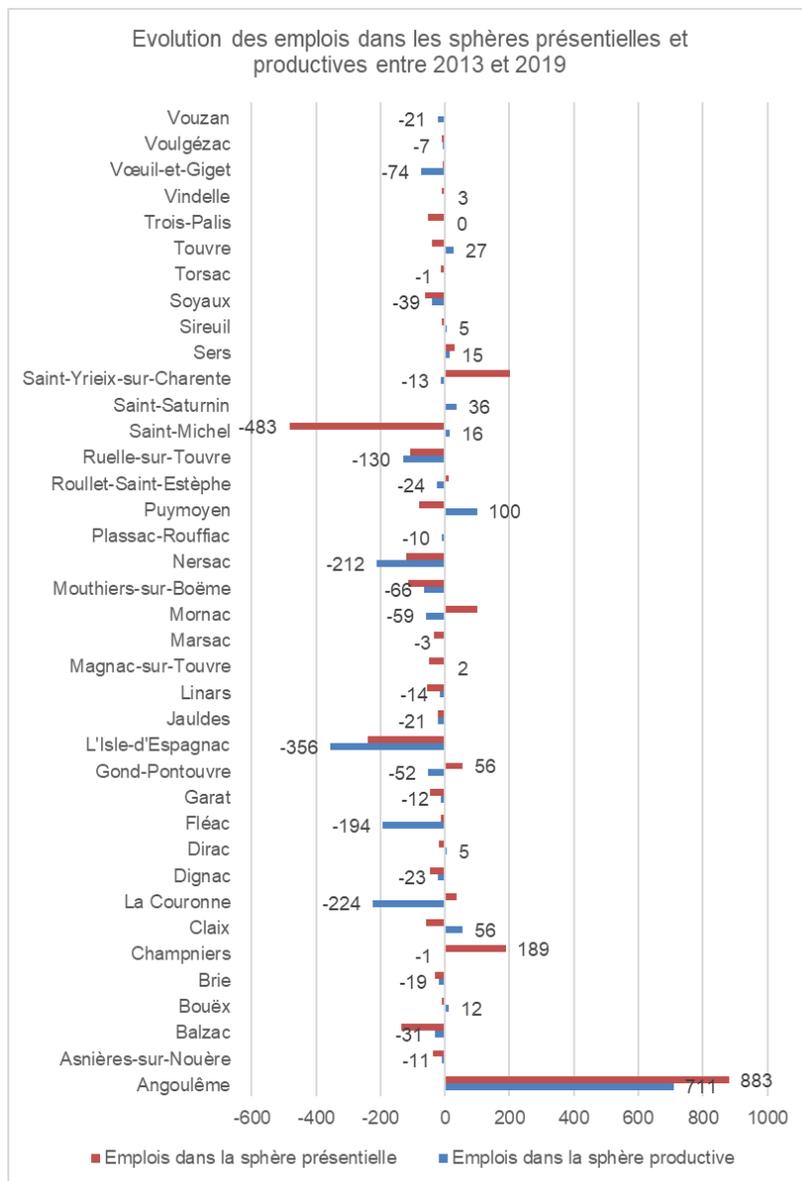
- En 2019, le territoire du GrandAngoulême comprend 20 482 emplois productifs, contre 43 839 emplois présentiels.
- Ces deux chiffres sont en recul par rapport à 2013 (-0,39% pour les emplois productifs, -0,07% pour les emplois présentiels).

Evolution de l'emploi présentiel et productif dans le Grand Angoulême			
	2008	2013	2019
Emploi productif	21 533	21 111	20 482
Emploi présentiel	44 396	44 248	43 839
Total	65 929	65 359	64 321

Source : Insee (RP2019), retraitement Algoé

Emploi des sphères productives et présentielles en 2019 dans les territoires de comparaison					
	Sphère productive		Sphère présentielle		Emploi total
CA du Grand Angoulême	20 482	31,8%	43 839	68,2%	64 321
CA du Niortais	18 926	29,3%	45 667	70,7%	64 593
CA Le Grand Cognac	15 825	50,6%	15 472	49,4%	31 297
CA Le Grand Périgueux	10 763	23,3%	35 372	76,7%	46 136
CU du Grand Poitiers	24 942	25,7%	71 922	74,3%	96 864
Bordeaux Métropole	137 426	31,9%	293 888	68,1%	431 314

Source : Insee (RP2019), retraitement Algoé



Source : Insee (RP2019), retraitement Algoé

2.1.13 Les emplois métropolitains

Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines, ce sont les **fonctions métropolitaines** : conception-recherche, prestations, intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

	Nombre d'emplois total en 2019	Nombre d'emplois métropolitains 2019	Part emplois métr. dans l'emploi total	Nombre de cadres des fonctions métropolitaines en 2019	Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi métropolitain	Revenu médian 2019
CA Grand Angoulême	64 871	15 531	23,9%	4 701	30,3%	21 400€
Bordeaux Métropole	432 398	139 793	32,3%	59 402	42,5%	23 060€
CA du Grand Cognac	31 581	6 420	20,3%	2 005	31,2%	22 270€
CA du Niortais	64 521	25 091	38,9%	9 471	37,7%	23 040€
CU du Grand Poitiers	96 450	23 942	24,8%	7 728	32,3%	21 790€
CA Le Grand Périgueux	46 077	9 544	20,7%	2 444	25,6%	21 380€

Source : Filosofi (2019)

- Sur le territoire du GrandAngoulême, la part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi métropolitain représente **30,3%** ; les cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total représentent **7,3%**.
- En comparaison, le GrandAngoulême a une part plus importante d'emplois métropolitains dans l'emploi total que sa voisine du Grand Cognac mais moins que le Niortais ou le Grand Poitiers.
- Les revenus médians sur le GrandAngoulême sont parmi les plus bas des territoires de comparaison :

	Nombre d'emplois total en 2019	Nombre de cadres des fonctions métropolitaines en 2019	Nombre d'emplois métropolitains	Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total	Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi métropolitain	Revenu médian 2019
Angoulême	28 841	2 359	7 902	8,2%	29,9%	19 120 €
Soyaux	4 170	283	939	6,8%	30,1%	18 030 €
L'Isle-d'Espagnac	4 087	481	1 389	11,8%	34,6%	21 360 €
Ruelle-sur-Touvre	2 368	309	652	13,1%	47,4%	21 570 €
Puymoyen	902	97	298	10,8%	32,6%	26 420 €
Linars	182	20	39	11,2%	52,7%	23 070 €
Sers	98	20	30	20,4%	66,3%	21 940 €
Jauldes	60	10	10	16,6%	100,0%	22 820 €

Source : Filosofi (2019)

- Angoulême est le principal pôle de concentration des emplois métropolitains de la CA avec plus de 50% d'entre eux. Elle joue son rôle d'agglomération au sein de l'intercommunalité.
- Les communes de L'Isle d'Espagnac et Soyaux complètent le podium, en concentrant respectivement 9% et 6% des emplois métropolitains.
- Au regard du revenu médian, les valeurs sur Angoulême et sur Soyaux laissent supposer que ces emplois offrent une rémunération plutôt faible alors que sur les territoires de comparaison il est à constater l'inverse. En effet, le revenu médian sur ces communes est plus faible que sur les autres communes, ou que la médiane de la CA.

2.1.14 Offres d'emploi et recrutements :

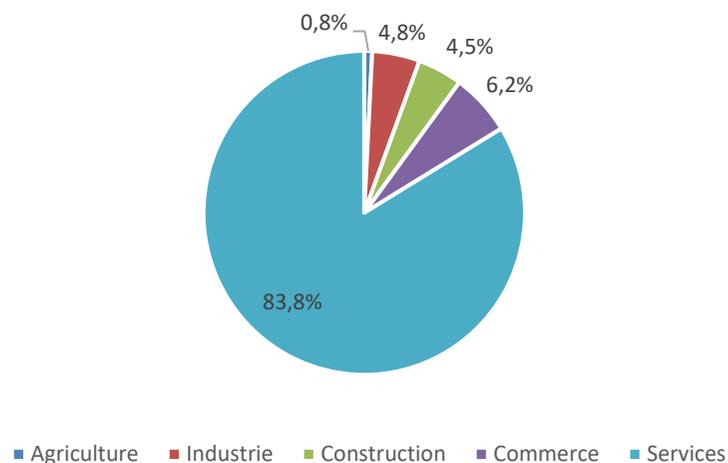
Les chiffres/éléments clés :

11 175 offres d'emploi en cumul d'octobre 2021 à septembre 2022, soit +52,2% sur un an

- 131 799 recrutements (yc intérim), soit +18,8% sur un an

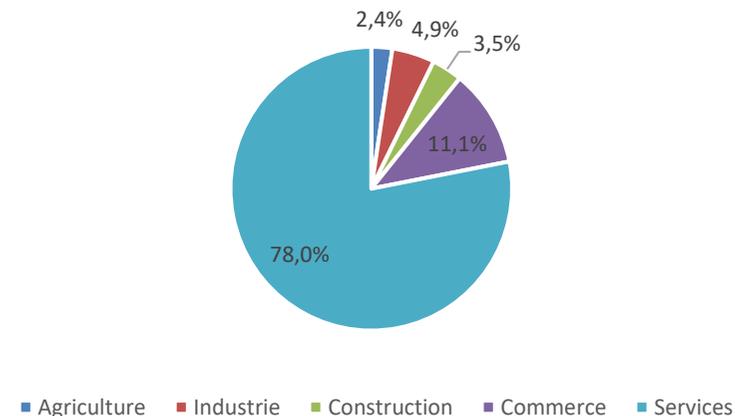
- Sur la période d'octobre 2021 à septembre 2022, 11 175 offres d'emplois ont été publiées par Pôle emploi sur le territoire du GrandAngoulême. Le rebond post-Covid est notable, l'évolution étant de +52,2% sur un an.
- Leur décomposition sectorielle fait apparaître une nette domination des offres d'emploi dans les services (plus de 8 sur 10).

Répartition sectorielle des offres d'emploi



Source : Pôle-emploi - données brutes (cumul d'octobre 2021 à septembre 2022)

Répartition sectorielle des recrutements (hors intérim)



Source : Urssaf/MSA - données brutes (cumul de septembre 2021 à août 2022)

- Sur la période de septembre 2021 à septembre 2022, les répartitions sectorielles des offres diffusées par Pôle emploi et les recrutements sont en adéquation.
- En terme de qualification, les offres diffusées sur la période allant de septembre 2021 à août 2022 concernaient en majorité des emplois qualifiés

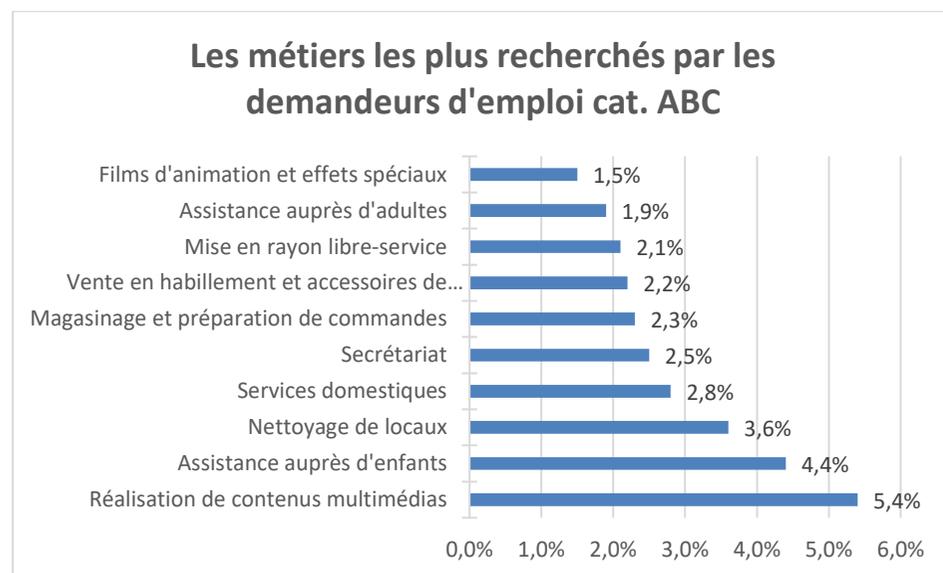
Répartition des offres d'emploi par qualification

	CA du Grand Angoulême	Charente
Non qualifié	37,2%	42,8%
Qualifié	45,9%	44,0%
Agent de maîtrise/technicien	13,9%	10,9%
Cadre	2,9%	2,3%

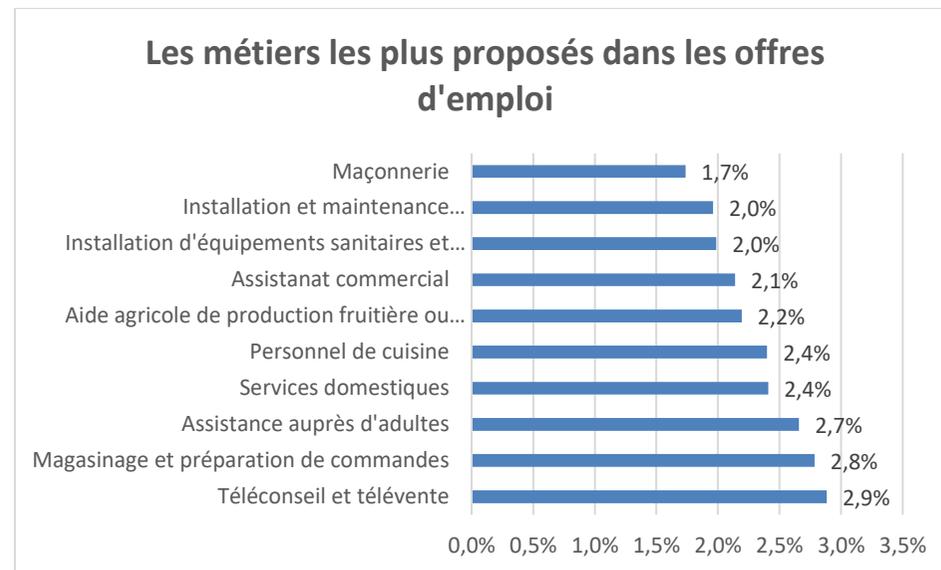
Source : Pôle-emploi - données brutes (cumul de septembre 2021 à août 2022)

- En terme de quotité, offres diffusées sur la période allant de septembre 2021 à août 2022 *(Il manque le reste de la phrase)*

Répartition des offres d'emploi par quotité		
	CA du Grand Angoulême	Charente
Temps plein (32h ou plus)	84,6%	83,5%
Temps partiel (moins de 32h)	15,4%	16,5%



Source : Pôle-emploi



Source : Pôle-emploi - données brutes - Cumul d'octobre 2021 à septembre 2022

2.1.15 Projets de développement sur le territoire

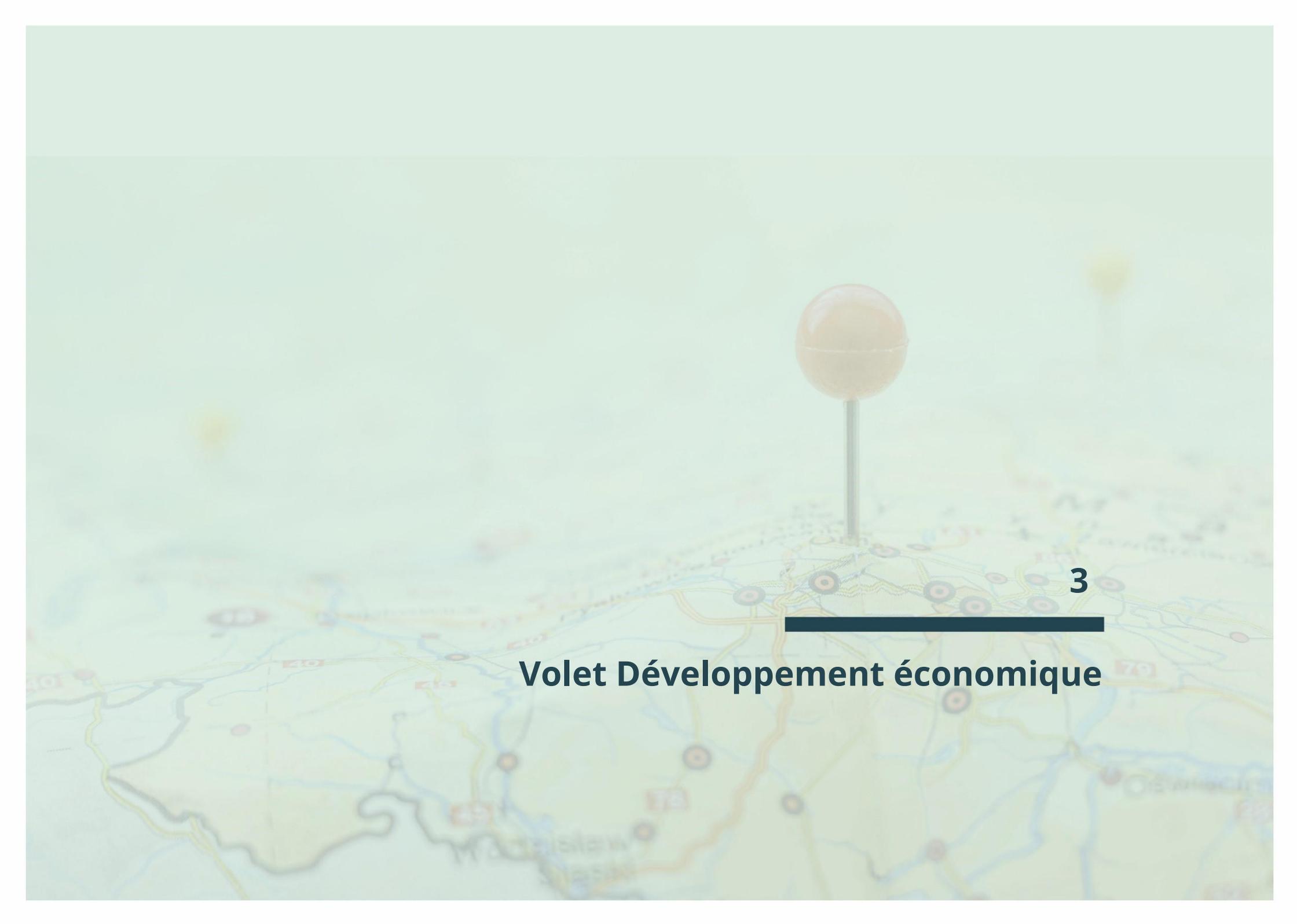
- Les dynamiques en matière de développement économique marquent un regain important de l'attractivité du GrandAngoulême, notamment en raison de la conjoncture récente. En effet, les filières présentes et le passé industriel du territoire se révèlent être des atouts primordiaux pour séduire les potentiels investisseurs.
- La logique de réindustrialisation qui se déploie à l'échelle nationale renforce les potentialités de secteur comme la grande friche de la SNPE. Le contexte géopolitique international pourrait contribuer à renforcer les activités militaro-industrielles et conforter certains sites comme celui de Ruelle-sur-Touvre. L'attractivité économique du territoire se confirme avec les investissements consentis par la filière française du luxe notamment sur le site de Carat. En outre, le territoire observe une dynamique importante pour les entreprises déjà présentes dans le domaine des nouvelles technologies

et de la transition écologique et le développement des énergies renouvelables, nombreuses sont celles qui embauchent et éprouvent la nécessité de reconfigurer ou d'agrandir leurs espaces de travail (Schneider Electric, Tesla, etc.).

- Se pose aussi la question du devenir d'une partie du site de Lafarge à La Couronne qui pourrait faire l'objet d'un aménagement en vue de l'accueil d'une centrale photovoltaïque et d'activités économiques ou encore la mobilisation d'emprises foncières pour des projets de méthanisation.
- D'autres secteurs semblent être porteurs avec des projets comme Imagiland porté par les éditions Dupuy ou le potentiel développement de l'école de jeux vidéo. La pression semble s'accroître sur les locaux disponibles avec des périodes de vacance très courtes comme sur la friche de la plateforme logistique d'Intermarché de Rouillet-Saint-Estèphe.

2.2. Atouts / faiblesses et enjeux

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un quasi-plein emploi (taux de chômage de 6,5%) - Armature économique autour des axes structurants - Des activités principalement mises en œuvre localement pour le besoin des personnes présentes - Une filière mécatronique bien implantée sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Des salaires médians bas comparativement aux territoires de comparaison, qui traduisent un niveau d'emploi peu qualifié fort (économie présente à faible coût) - Une stagnation du nombre d'emplois - Une décorrélation entre les postes recherchés et l'offre sur le territoire - Une filière Image à développer
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - communes du noyau urbain et de celles irriguées par les routes nationales (axes N10 / N141) qui conduit à créer des cités dortoirs hors de ces axes et à amplifier les besoins de déplacements. - Un marché de l'emploi saturé et figé avec peu de création de nouveaux postes amenant des tensions plus en plus fortes à la fois pour les employeurs souhaitant recruter et pour les personnes souhaitant s'insérer dans le monde professionnel. - Un secteur économique qui propose des emplois majoritairement de niveau intermédiaire ne permettant pas de fournir une offre adaptée aux jeunes populations qualifiées et ne favorisant pas le développement social du territoire. - Un besoin de valorisation de la politique de l'entrepreneuriat du territoire et d'accompagnement des entreprises afin de permettre leur croissance en lien avec les difficultés d'augmentation du nombre d'emploi sur le territoire. - Des filières d'avenir (ESS, économie circulaire, circuits courts, production d'énergie renouvelable, etc.) peu représentées sur le territoire mais en plein essor (création de politiques publiques, implantation de ressourceries, de recycleries ou d'atelier de réparation de vélo, projet de photovoltaïque sur le site Lafarge à La Couronne, etc.). - Une filière image qui se développe et favorise le rayonnement du territoire 	

A map of a region with a network of roads and rivers. A large orange pushpin is stuck into the map. A thick black horizontal bar is positioned below the pushpin. The number '3' is located to the right of the bar.

3

Volet Développement économique

3.1 Les entreprises

Les points à retenir

Le GrandAngoulême constitue une centralité économique à l'échelle de son grand territoire.

L'activité de « Commerce, transport, hébergement et restauration » représente près de 30% des entreprises sur le GrandAngoulême.

L'agglomération centralise une demande économique, foncière et immobilière potentielle conséquente. La concurrence théorique est relativement faible sur les EPCI limitrophes de GrandAngoulême.

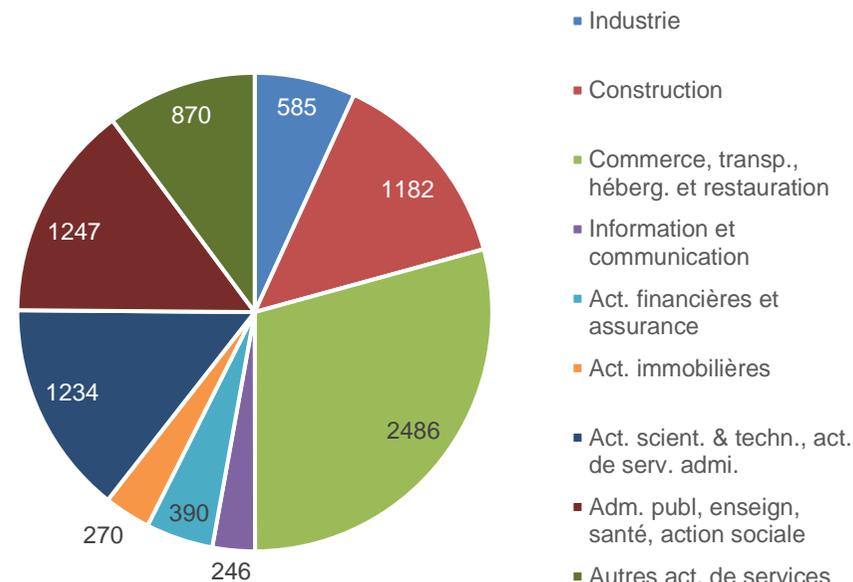
3.1.1 La démographie des entreprises

3.1.1.1 REPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITE

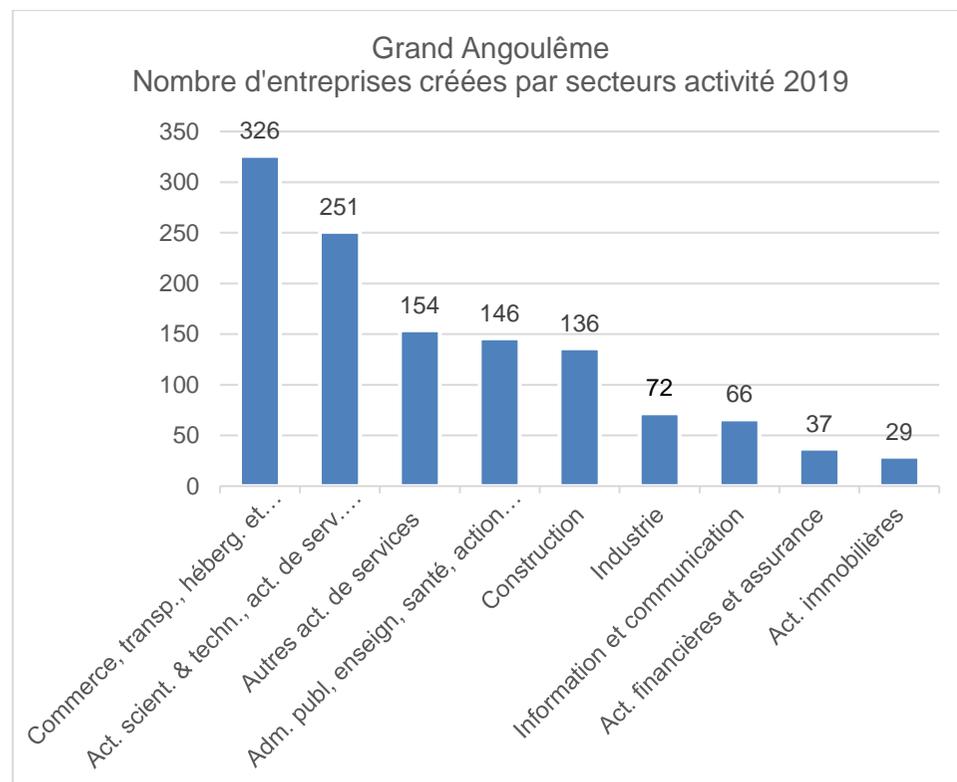
Les chiffres/éléments clés :

- L'activité de « Commerce, transport, hébergement et restauration » représente près de 30% des entreprises sur le Grand Angoulême.
- 2 486 entreprises dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration. Suivent l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale avec 1247 entreprises, l'activité scientifique et technique et autres activités de services administratif avec 1234 entreprises et l'activité de construction avec 1182 entreprises.

Grand Angoulême
Nombre d'entreprises par secteurs d'activité 2019

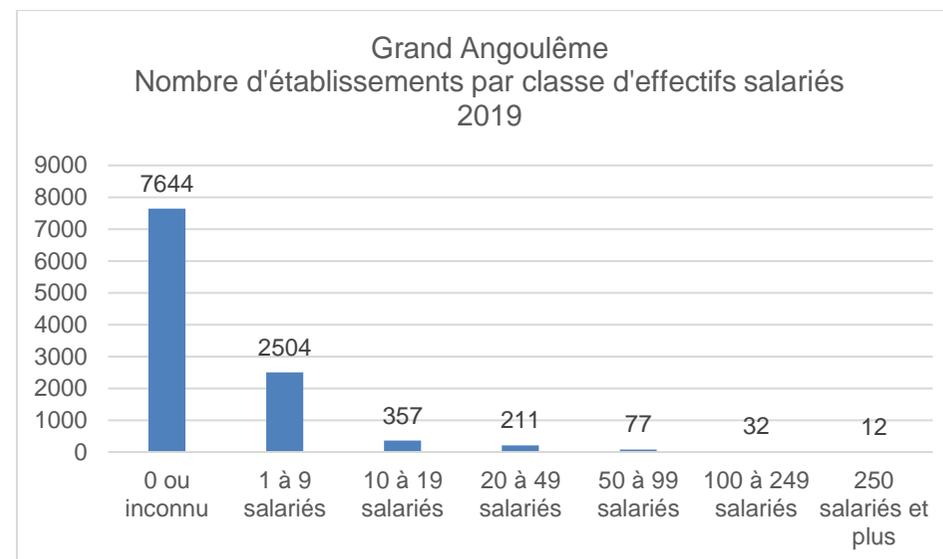


Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE-Sirene), retraitement Algoé



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE-Sirene), retraitement Algoé

- Déjà le premier poste en matière de nombre d'entreprises, le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration est celui où la dynamique de créations d'entreprises était la plus forte en 2019. Cela conforte la « présentialisation » de l'économie.



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE-Sirene), retraitement Algoé

3.1.2 Les grands principes du Schéma Directeur des d'activité économiques (ZAE)

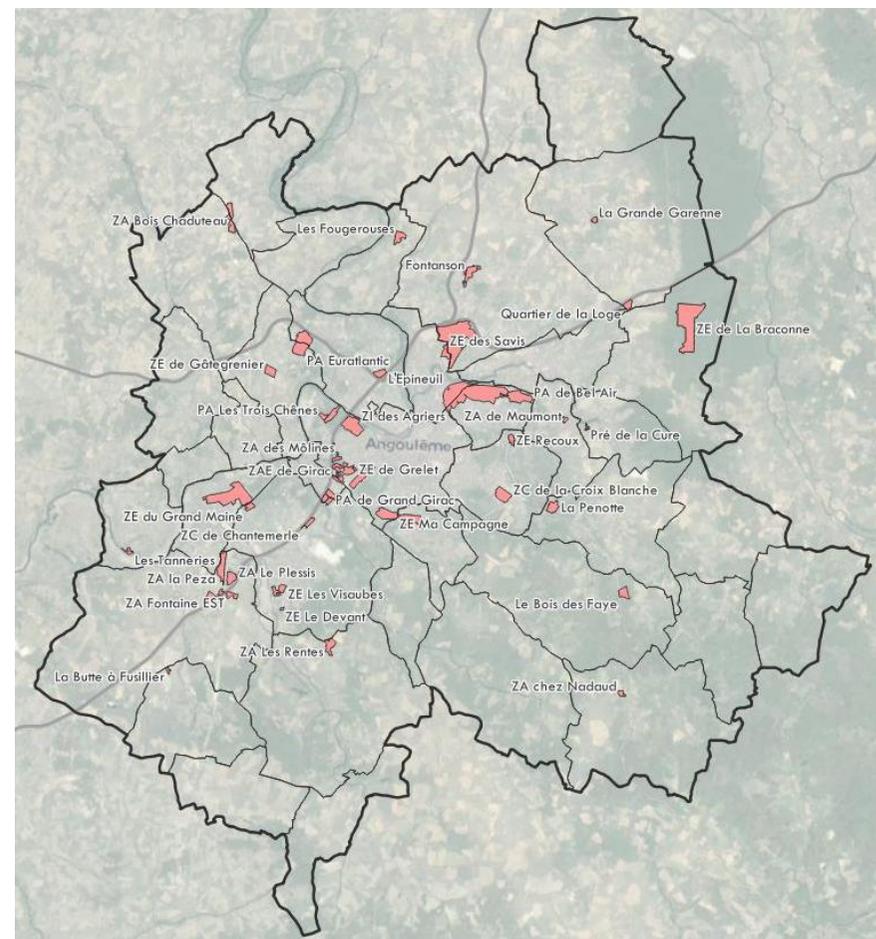
Les chiffres/éléments clés :

- 35 zones d'activités et 3 zones commerciales
- ~ 900 ha de surfaces économiques urbanisées

3.1.2.1 REPARTITION DES ZONES D'ACTIVITE

- Un total de 3 800 000 m² de surfaces immobilières économiques sur 35 ZA et 3 ZAC, soit 38 zones à vocation économique.
- La ZI N3, la ZI de Nersac et la ZE de la Braconnie sont les trois zones qui concentrent le plus de surfaces immobilières : 1 600 643 m² soit 41% des surfaces immobilières de l'agglomération.

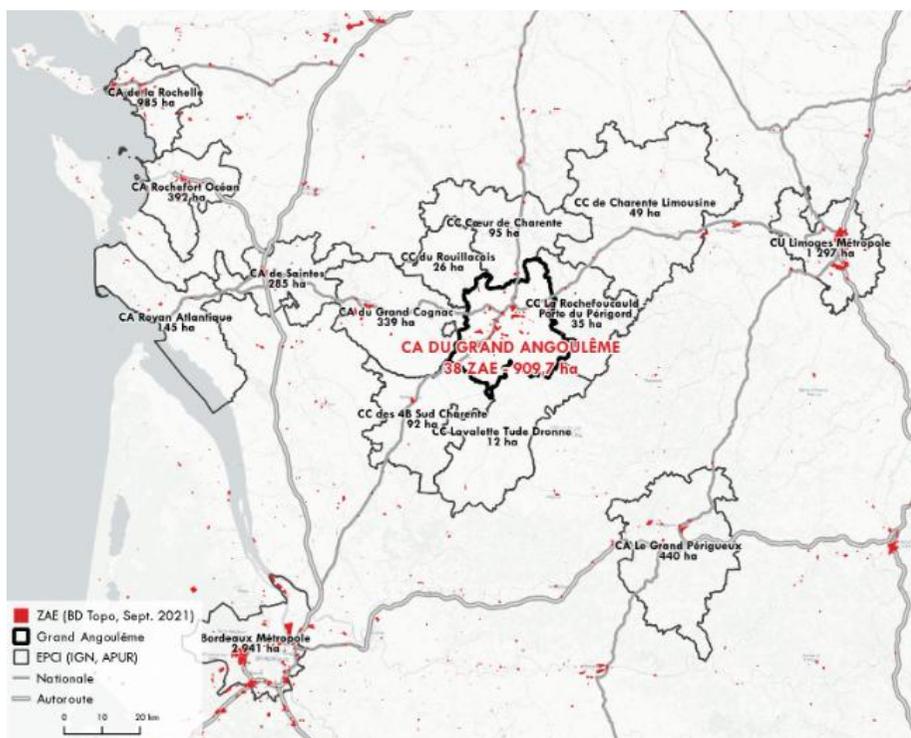
- Les 10 zones les plus bâties concentre 70% des surfaces immobilières en ZAE de l'agglomération.
- Une forte concentration de l'immobilier productif en ZA : locaux d'activité (atelier, industrie) et d'entrepôts.
- Développement immobilier et immobilier en cours de commercialisation
 - o Environ 32 000m² commencés par an entre 2009 et 2018, 17 200m² hors commerce
 - o Un très fort dynamisme des locaux commerciaux, presque majoritaires dans la dynamique immobilière
- Locaux en cours de commercialisation
 - o Entre 11 000 et 14 000m² locaux en cours de commercialisation, principalement des entrepôts de 2^{de} main qui se concentrent à Angoulême, l'Isle-d'Espagnac, Puymoyen et La Couronne
 - o 2 offres de + de 4000m² pour un total d'une dizaine d'offre.
- Artificialisation liée à l'activité économique
 - o Un volume moyen d'artificialisation « d'activité » a priori de 15ha/an sur la période 2011/2021)
 - o Champniers et L'Isle d'Espagnac concentrent une part importante de l'artificialisation économique : chacune représente ~26% soit 6ha/an. D'autres communes ont contribué, de manière moins importante, à la consommation foncière à destination économique du territoire : Rouillet-Saint-Estèphe (0,8ha/an) en raison de la base Intermarché, ainsi Fléac (0,1ha/an) et Saint-Yrieix (1ha/an) en raison du Parc d'Activités Euratlantique.
 - o L'artificialisation de foncier économique représente 24% des surfaces artificialisées entre 2009 et 2020
 - o Un volume d'artificialisation qui s'est concentré sur les communes autour d'Angoulême, sur la dorsale N10/141



Localisation des ZAE sur le territoire de GrandAngoulême
Source : Schéma directeur des activités économiques (Modaal)

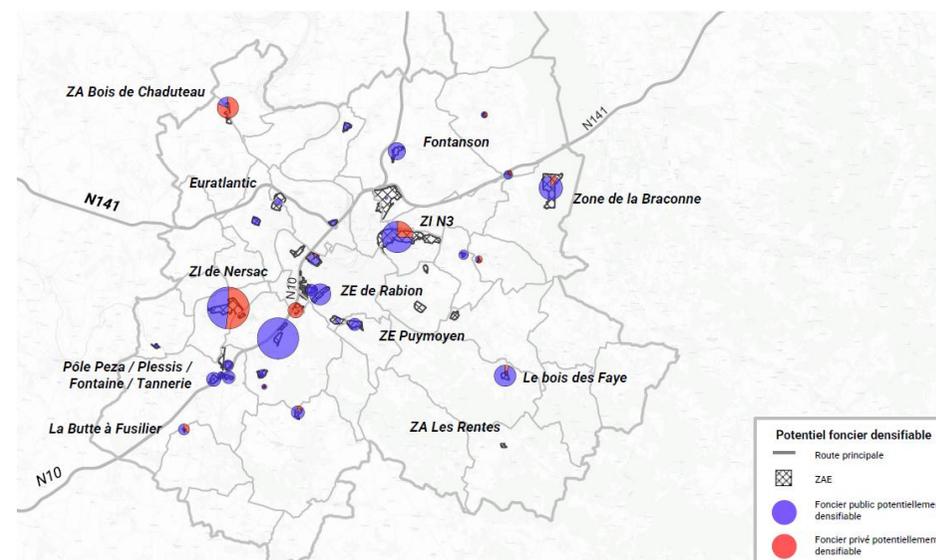
3.1.3 Offre d'accueil économique

- Le département de la Charente centralise environ 2500 ha de foncier économique (source : BDTPO).
- La CA du GrandAngoulême concentre entre 35 et 40% des surfaces économiques de la Charente.
- La CA de La Rochelle et la CU Limoges Métropole sont deux EPCI similaires en termes de volume foncier économique.
- Bordeaux Métropole constitue la polarité principale en termes de foncier économique.



Source : Schéma directeur des zones d'activités économiques (Modaal)

3.1.3.1 POTENTIEL FONCIER



Source : Schéma directeur des activités économiques (Modaal)

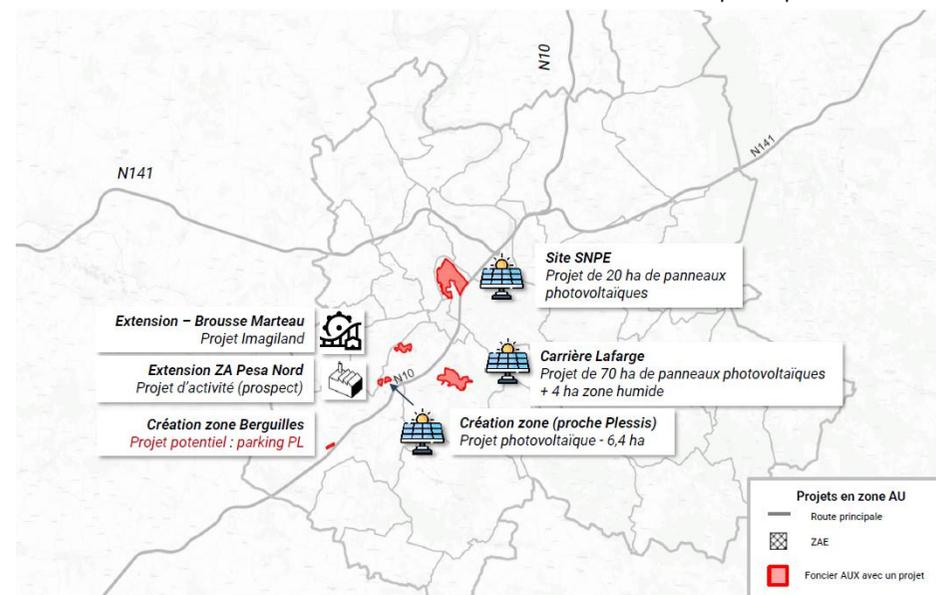
- Foncier privé potentiellement mobilisable : 62ha + 16 ha (Lafarge)
- Foncier public potentiellement mobilisable : 13ha
- Principaux potentiels d'optimisation :
 - o Usine Lafarge
 - o ZA Bois de Chaduteau (Asnières-sur-Nouère-Marsac)
 - o La Braconne (Mornac)
 - o ZIN3 (Isle d'Espagnac)
 - o ZE de Rabion (Angoulême)
 - o ZI de Nersac (Nersac)

- L'ensemble des zones de Peza/Plessis/Fontaine/Tannerie (Roulet-Saint-Estèphe)
- Les Bois des Faye (Dirac)

Des projets avancés sur 6 zones AUX, soit :

- Extension Brousse Marteau : projet Imagiland 15 ha sur les 24 ha de la zone 1 AUX 9 ha non mobilisables en zone humide)
- Extension PESA Nord : 1,6 ha
- Création zone (proche Plessis) : Projet photovoltaïque 6,4 ha
- Création zone des Berguilles : projet potentiel porté par l'État de parking PL – 4,8 ha
- Carrière Lafarge (2 AU_p) : projet de parc photovoltaïque et de développement d'une zone d'activité économique
- SNPE (2 AU_p) : , le cœur bâti et parc associé du site autour de la cour d'honneur présente un grand intérêt patrimonial sera protégé mais aussi aménagé pour constituer un support tertiaire (bureaux, écoles de formations). L'activité économique se déploiera avec une viabilisation des terrains sur 60 ha en tenant compte des enjeux

paysagers, environnementaux et des pollutions encore présentes et inventoriées dans les arrêtés de servitude d'utilité publique



Source : Schéma directeur des activités économiques (Modaal)

3.2. Atouts / Faiblesses et Enjeux

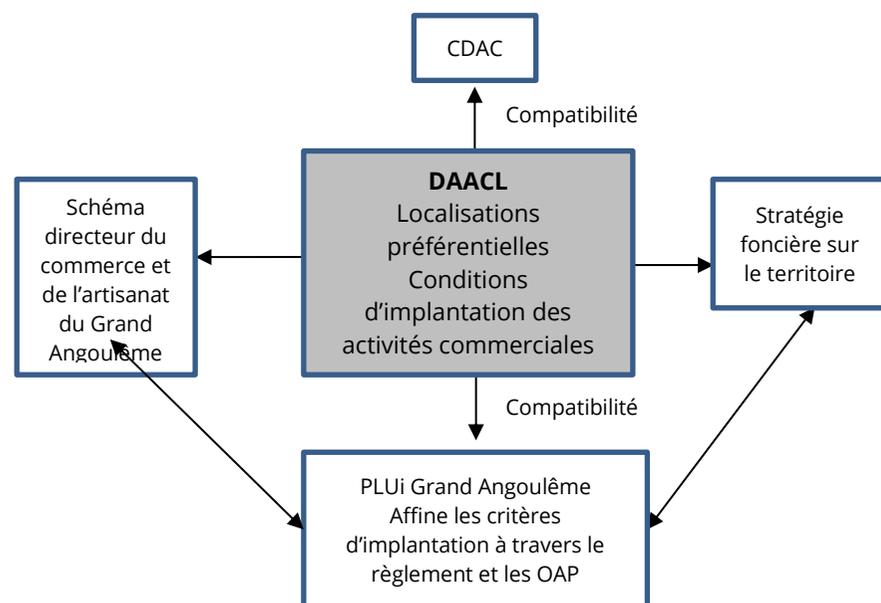
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique de création d'entreprises portée sur le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration - Un programme d'accompagnement existant (AbsolumentAngoulême) qui permet de soutenir des dynamiques entrepreneuriales - Une augmentation des emplois liés aux commerces / services à la personne, des services collectifs et du secteur de la construction, entraînant une forte « présentialisation » de l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique productive en demi teinte : une décroissance des emplois productifs et une légère augmentation du nombre d'établissement - Peu d'entreprises dans le secteur de l'information et de la communication (pose la question du lien avec la filière Image)
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - La consolidation de la politique entrepreneuriale, aussi bien auprès des acteurs endogènes qu'exogène, déjà initiée par AbsolumentAngoulême, et l'accompagnement du parcours résidentiel des entreprises, notamment par une offre foncière et immobilière adaptée en taille, en qualité, en services auprès des salariés et des entreprises, ... - Le déploiement de filières locales liées à l'ESS, l'économie circulaire ou la production d'énergies renouvelables (projets de parcs photovoltaïques à Angoulême, Rouillet-Saint-Estèphe et à La Couronne) de manière à répondre aux enjeux de sécurité écologique et énergétique 	

3.2 Le commerce

Le DAACL est un document intégré au schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui permet de réguler certaines constructions et implantations commerciales, artisanales, et logistiques commerciales.

L'objectif étant d'encourager les complémentarités entre les différents pôles commerciaux du territoire et encadrer le développement commercial au profit des centralités.

Il vise également à préciser les conditions du maintien ou du développement de la logistique commerciale afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines et de lutter contre l'artificialisation des sols.



Le Schéma de Cohérence Territoriale de Grand Angoulême a été approuvé le 10 décembre 2013.

Plusieurs documents d'orientations et de planification ont été réalisés pour répondre à ces objectifs :

- Le Schéma Directeur du commerce et de l'artisanat de proximité approuvé le 28 juin 2018. Réalisé dans la continuité du SCOT, son objectif est d'accompagner ce secteur de l'économie dans le cadre d'une politique durable d'aménagement du territoire.

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal partiel (PLUi) a été approuvé le 5 décembre 2019. Il définit et réglemente l'occupation des sols sur l'ensemble des secteurs de 16 communes membres de la Communauté d'Agglomération et détermine les droits à construire de chaque parcelle, publique comme privée. Depuis le 1er janvier 2017, une nouvelle communauté de communes de Grand Angoulême a été créée réunissant 38 communes issues de 4 collectivités. Toutefois, la procédure de PLUi ayant été prescrite avant la fusion, la démarche de PLUi s'est poursuivie avec les 16 communes historiques. Le PLUi comporte deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Une première OAP, l'OAP Commerce vise à organiser le développement commercial pour l'adapter à l'armature urbaine du territoire et aux évolutions des modes de vie. Le PLUi fixe les localisations préférentielles du commerce dans l'objectif de revitaliser et densifier des centres-bourgs, de renforcer le centre-ville d'Angoulême, de régénérer les espaces périphériques et d'interdire des implantations commerciales hors des polarités commerciales. Une deuxième OAP, l'OAP centralités vise à préserver les centralités existantes et à renforcer leur mixité fonctionnelle.

- Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Angoulême (PSMV). Le secteur sauvegardé a été créé par arrêté préfectoral le 27 février 2015 sur une superficie d'environ 80 ha valant également prescription d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur. Le PSMV a été approuvé par arrêté préfectoral le 3 décembre 2019

- Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est applicable sur les 38 communes du territoire. Il détermine les règles d'implantation et de format des panneaux publicitaires, des enseignes et des pré-enseignes. Les documents du RLPi ont été approuvés par délibération du conseil communautaire le 4 février 2021

- Le programme Action cœur de ville dont la convention cadre a été signée en juin 2018. Par délibération du 17 décembre 2020, Grand Angoulême a signé l'avenant n°2 transformant la convention Opération Revitalisation de Territoire (ORT) en ORT multisites incluant Ruelle-sur-Touvre, Gond-Pontouvre et La Couronne.

Concernant la logistique urbaine, en 2022, Grand Angoulême a entrepris l'élaboration d'une charte intercommunale de logistique urbaine durable. Elle est en cours de réalisation par le bureau d'études Interface Transport.
En parallèle, un schéma directeur des zones d'activités est en cours d'élaboration.

Les points à retenir

Les constats du territoire en matière d'activité commerciale et de logistique urbaine :

- Une croissance démographique modérée établie à +0,2 % / an en 11 ans,
- Un maillage commercial fortement polarisé autour d'Angoulême relayé par un maillage de pôles relais et de proximité,
- Des développements commerciaux très importants ces 15 dernières années, soit +106.000 m² entre 2009 et août 2022 (+215.000 m² en Charente)
- Une volonté politique forte qui a permis depuis 2017-2018 l'encadrement des développements commerciaux s'appuyant sur différents documents et d'outils d'orientations et de planification,
- Une vacance commerciale dans les centralités urbaines, sujet de préoccupation majeure des politiques à travers la mise en place d'une convention Opération de Revitalisation de Territoire multisites,
- Une logistique urbaine qui fait l'objet d'une attention particulière à travers l'élaboration d'une charte intercommunale de logistique urbaine durable.

Plusieurs enjeux se dessinent : des enjeux d'attractivité dans les

3.2.1 L'activité commerciale du territoire

3.2.1.1 DEMOGRAPHIE

Le territoire de Grand Angoulême représente un bassin de clientèle de 142.000 habitants en 2019, marqué par une croissance démographique modérée de 0,16 % par an sur 11 ans (comparée à une moyenne nationale de 0,4 %) ; ce qui représente un apport annuel de population évalué à 200 habitants. Toutefois, une reprise démographique est observée entre les recensements 2018 et 2019, période durant laquelle le territoire a accueilli près de 500 nouveaux habitants. Ce bassin est spécifique car fortement polarisé autour d'Angoulême : la ville centre représente près de 30 % de la population totale de Grand Angoulême et connaît une légère baisse du nombre de ses habitants.

L'ensemble du territoire dans son ensemble est marqué par plusieurs données clés pour penser le devenir de l'offre commerciale :

- Le vieillissement de la population, avec un taux de plus de 60 ans de 29 % de la population. Une part, toutefois, inférieure au département de la Charente où les plus de 60 ans représentent 32,5 % des habitants.
- Certains ménages sont peu mobiles : 15,3 % des ménages ne disposent pas de voiture (près de 28 % sur la commune d'Angoulême), ce qui équivaut à environ 10.000 ménages dépendant des transports en commun.
- Des emplois en baisse impactant l'attractivité du territoire : les emplois au lieu de travail sont en baisse de 0,22 % sur 11 ans ; une baisse équivalente à l'ensemble du département de la Charente (-0,2 % par an).

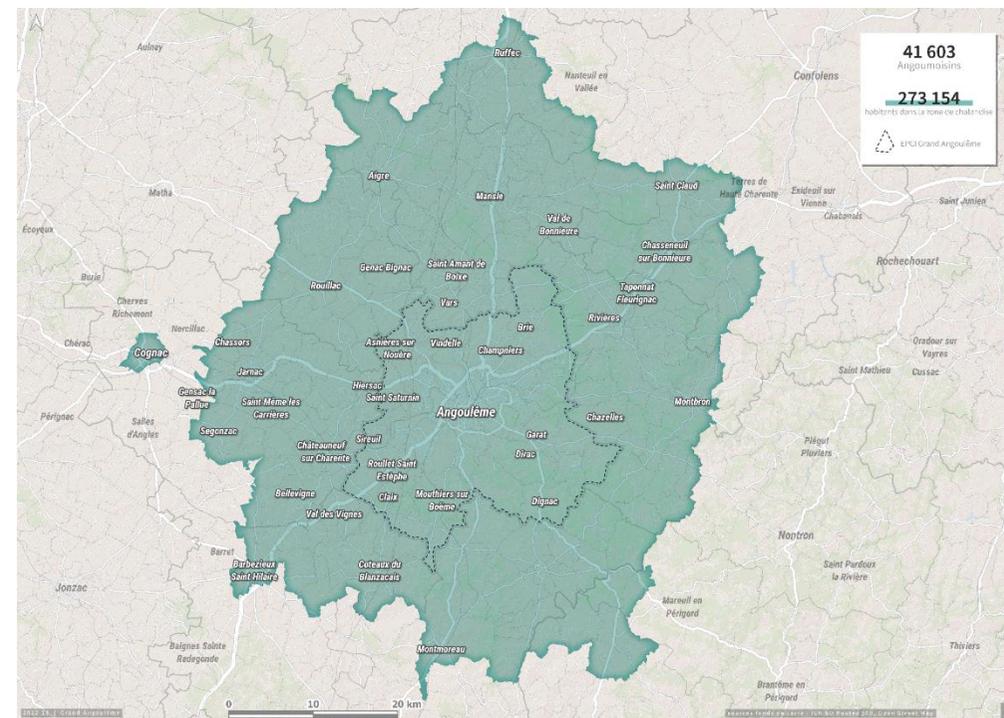
Le rayonnement du territoire dépasse les frontières de la Communauté d'Agglomération et s'étend sur une zone élargie de 273.000 habitants. Cette zone, qui reprend celle du Schéma Directeur du Commerce et de l'Artisanat de Proximité, représente un bassin dense de consommation et révèle aussi l'attractivité de l'offre du Grand Angoulême à l'échelle départementale voire régionale.

	CA Grand Angoulême		Zone de chalandise Grand Angoulême		Charente		Nouvelle Aquitaine	
Population 2019	142 267		273 154		352 015		6 010 289	
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2008 et 2019	0,20%		0,10%		0,01%		0,50%	
Nombre de ménages en 2019	67 959		128 776		165 069		2 822 008	
Taux de croissance annuel moyen du nombre de ménages entre 2008 et 2019	0,6%		0,9%		0,5%		1,0%	
	2008	2019	2008	2019	2008	2019	2008	2019
% de la population de plus de 60 ans	23,7%	29,0%	26,1%	31,2%	27,1%	32,5%	26,1%	30,5%
% de la population de moins de 20 ans	23,0%	22,2%	22,3%	21,5%	21,9%	20,9%	22,3%	25,8%
Taille des ménages	2,1	2,0	2,2	2,1	2,2	2,1	2,2	2,1
Taux de motorisation	-	84,7%	-	87,0%	-	88,1%	-	87,0%
% des CSP +*	23,8%	24,7%	20,9%	22,1%	19,7%	20,9%	22,1%	24,2%
% des logements construits entre 2006 et 2015	-	10,6%	-	10,9%	-	10,8%	-	13,8%

*CSP + : catégories socioprofessionnelles intégrant les cadres, les professions intermédiaires et les artisans commerçants chefs d'entreprise

Source : INSEE

Tableau récapitulatif des principaux indicateurs statistiques par territoire



Carte de la zone de chalandise

Source : schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité

3.2.1.2 UN MAILLAGE COMMERCIAL POLARISE AUTOUR D'ANGOULEME

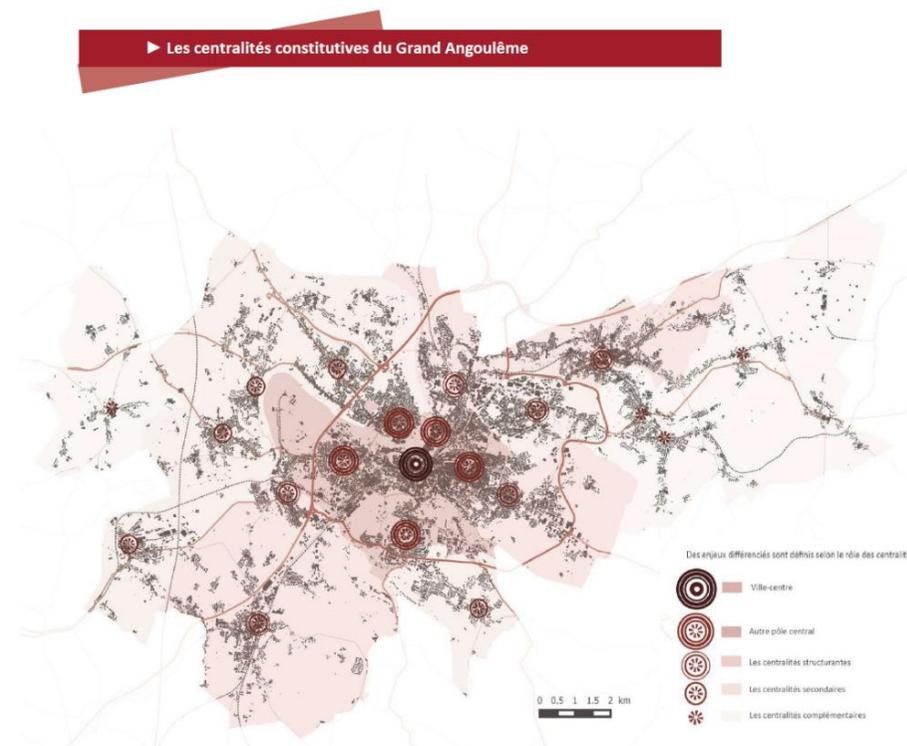
Le territoire est caractérisé par une diversité de typologies de lieux marchands, pour lesquels se posent des problématiques spécifiques :

- Le centre-ville d'Angoulême, seul grand centre-ville ayant une attractivité sur l'ensemble de la zone de chalandise,
- Les centralités, positionnées pour la plupart sur le créneau de la proximité, voire de la très grande proximité (avec parfois un seul commerce multiservices ou un restaurant),
- Les pôles de « périphérie », composés d'une dominante d'enseignes nationales sur des formats zone commerciale, retail park ou centre commercial. Ils proposent une mixité entre offre de destination et de proximité. Ils font face à des enjeux qualitatifs différents, relatifs notamment à la mutualisation du stationnement, des usages, aux mobilités douces et piétonnes et à la modernisation du bâti,
- Le boulevard du 8 mai 1945 à Angoulême propose une offre à dominante automobile (concession Renault notamment) et correspond à un pôle spécialisé.
- L'offre diffuse, et notamment les moyennes surfaces alimentaires isolées, sur des achats à dominante alimentaire quotidiens ou occasionnels.

En matière de répartition territoriale, le territoire est marqué par une polarisation forte de l'offre autour de l'agglomération d'Angoulême, rayonnant sur un périmètre large. En s'éloignant de tissu urbain dense d'Angoulême et sa périphérie, le maillage des pôles marchands est majoritairement composé de pôles de proximité, répondant aux besoins quotidiens des habitants.

En matière de secteurs d'activités, ces pôles présentent un panel large d'activités commerciales, proposant la plupart des secteurs d'activités de destination : équipement de la personne, équipement de la maison, bricolage, culture, loisirs, sports, électroménagers.

Pour établir la carte des polarités commerciales, nous nous sommes appuyés sur la carte des centralités constitutives du Grand Angoulême issue du Projet d'aménagement et de Développement Durables du PLUi partiel (carte ci-contre).

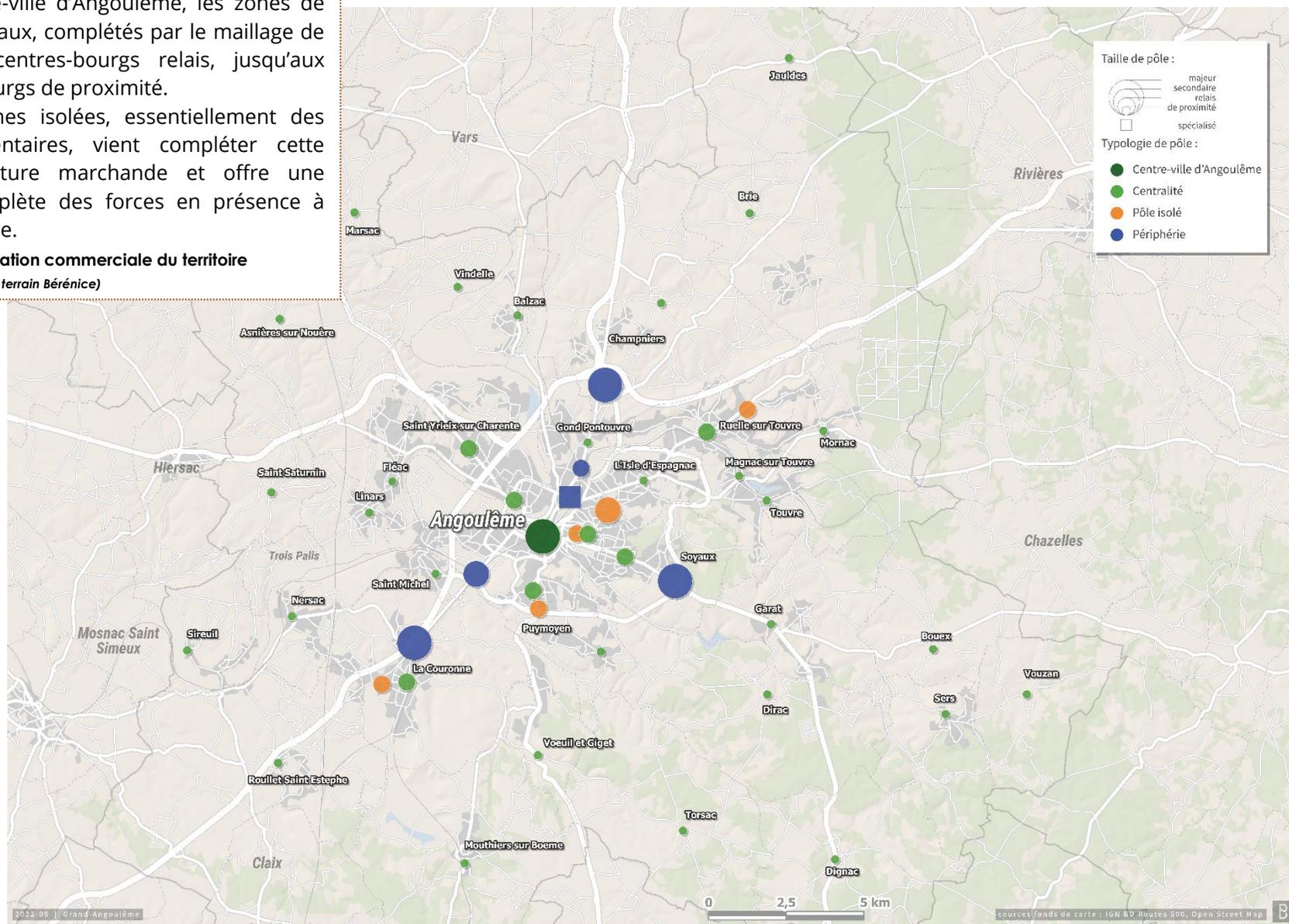


Cette carte permet de lire l'armature marchande du territoire, organisée autour des pôles majeurs que sont le centre-ville d'Angoulême, les zones de Champniers et Soyaux, complétés par le maillage de centres-villes et centres-bourgs relais, jusqu'aux petits cœurs de bourgs de proximité.

Un tissu d'enseignes isolées, essentiellement des locomotives alimentaires, vient compléter cette lecture de l'armature marchande et offre une photographie complète des forces en présence à l'échelle du territoire.

Carte du SCoT : structuration commerciale du territoire

(Source : cartes du PLUI partiel, terrain Bérénice)



3.2.1.3 UN TERRITOIRE A INSERER DANS LES DYNAMIQUES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Note préalable : l'ensemble des données proviennent de relevés de Codata et d'estimations par Bérénice du chiffre d'affaires de l'ensemble des polarités. Ces estimations permettent de disposer d'une lecture de la puissance des pôles.

La particularité du territoire de Grand Angoulême réside de fait dans son éloignement des grandes métropoles. Bordeaux, Limoges, Périgueux, Saintes, Poitiers, Niort ou La Rochelle sont situées à plus d'une heure de temps voiture d'Angoulême. Toutefois, un maillage de polarités commerciales dynamiques s'est constitué et se renforce dans l'environnement du territoire de Grand Angoulême.

Ce sont des lieux d'attraction potentielle pour les communes situées en 2ème couronne d'Angoulême.

Cognac se positionne comme une destination commerciale puissante relayée par un maillage de pôles relais. Située à l'Ouest du territoire, la zone commerciale Auchan Châteaubernard propose une offre puissante (de près de 200 M€ de chiffre d'affaires estimé) sur un format majoritairement composé de moyennes surfaces.

Au Nord-Est, La Rochefoucauld en Angoumois et la zone commerciale de Leclerc Rivières, Ruffec au Nord et Barbezieux Saint Hilaire au Sud-Ouest constituent des polarités marchandes secondaires comprenant un hypermarché puissant et une offre commerciale répondant aux besoins quotidiens à hebdomadaires.

Entre ces pôles commerciaux, un maillage de polarités relais répondent aux pratiques de consommation quotidiennes et sont rapidement accessibles pour des communes limitrophes.

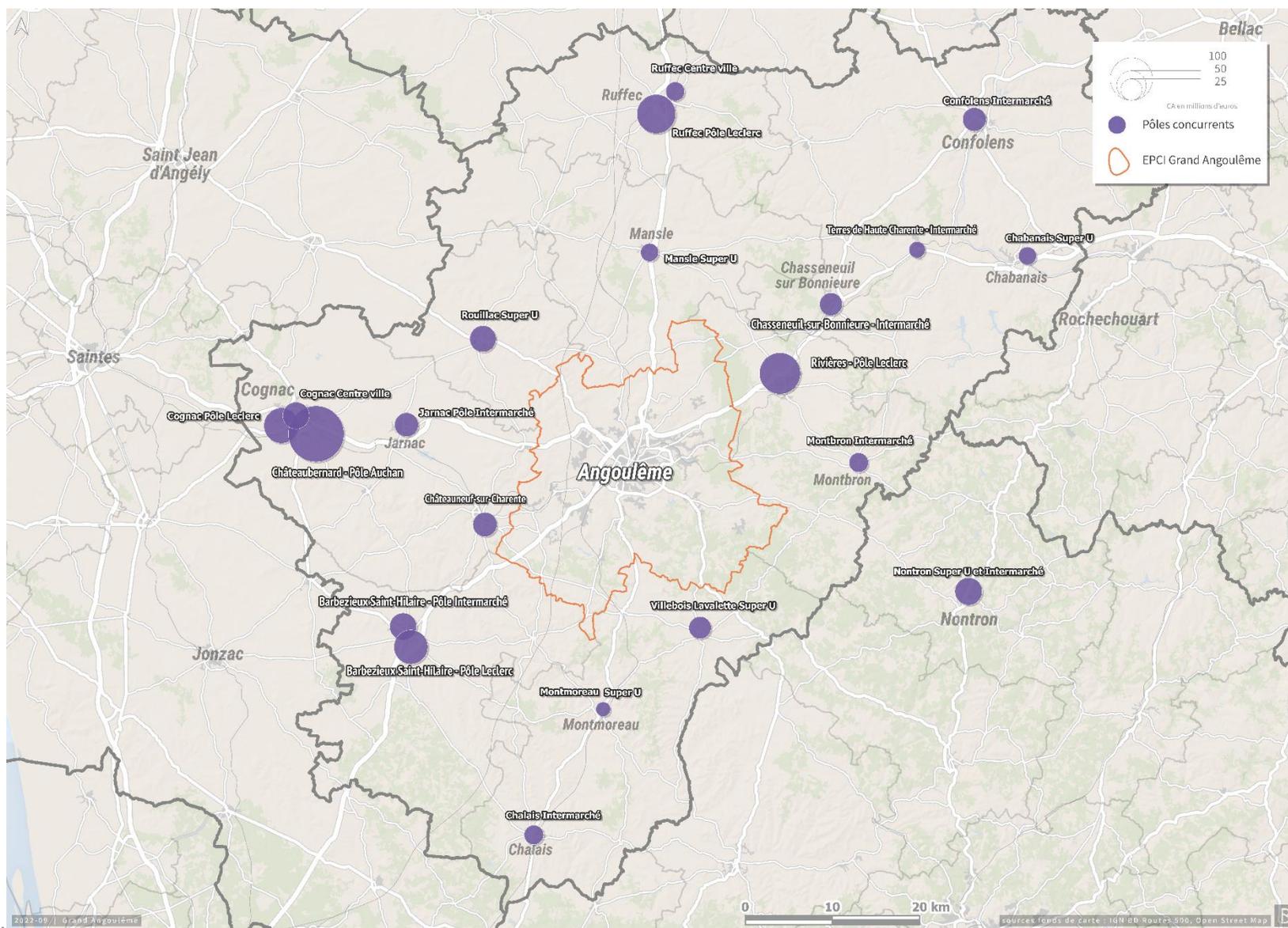
Le territoire est donc à penser et analyser en « interaction » forte avec une armature régionale plus large pour deux raisons :

- Une logique d'attractivité de Grand Angoulême sur les territoires limitrophes qui se sont développés mais qui ne disposent pas d'une dynamique équivalente à Angoulême en termes de puissance commerciale

- La proximité des habitants de la « 2ème couronne » du Grand Angoulême qui se situent pour certains à moins de 20 minutes des polarités de Cognac, agglomération qui s'est fortement développée ces dernières années, mais aussi vers de Rochefoucauld en Angoumois.

Carte – Puissance marchande autour du territoire : volumes en chiffres d'affaires

(Sources : CODATA, traitement et estimations Bérénice)



A l'échelle régionale, Bordeaux constitue une destination commerciale à part qui s'appuie sur la présence d'enseignes leaders (IKEA, PRIMARK par exemple) ou de pôles proposant une dimension shopping de taille régionale, notamment le centre-ville et ses 1.000 commerces (source CODATA 2022).

Sur l'équipement du foyer, les pôles de Mérignac et Bordeaux Lac sont aujourd'hui les leaders de l'Agglomération, avec des enseignes telles que Ikea dont les zones de rayonnement dépassent le million d'habitants. D'autre part, l'hypercentre de Bordeaux attire pour des achats en équipement de la personne sur une zone de chalandise très large.

D'autres agglomérations, moins puissantes, sont plus accessibles pour les habitants de la zone de chalandise, en particulier Périgueux au Sud Est et La Rochelle au Nord Ouest.

Toutefois, selon l'étude sur le Comportement d'achat des ménages du Grand Angoulême réalisée en septembre 2022 par la CCI de Charente, près de 85 % des dépenses non alimentaires sont captées par le territoire. L'évasion commerciale physique (hors vente à distance) ne représente que 2,5 % de ces dépenses, ce qui témoigne d'un **bon niveau de réponse aux besoins du territoire par l'offre en place.**

Cet enjeu d'interaction est d'ailleurs amplifié au regard du rythme des développements observés sur les territoires voisins entre 2009 et août 2022, avec près de 55.000 m² supplémentaires sur les communes de Cognac/Châteaubernard (dont 12.000 m² ces 5 dernières années) et plus de 14.000 m² sur les communes de Rivières/La Rochefoucauld en Angoumois.

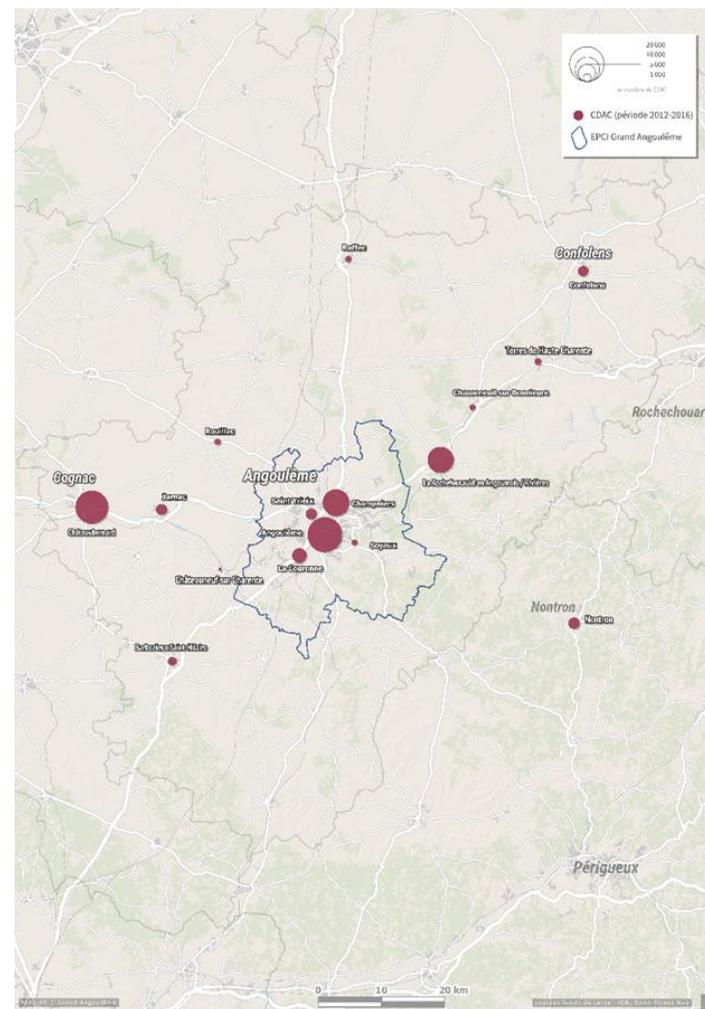
Comparativement sur la même période, les pôles de l'agglomération d'Angoulême se sont également renforcés : plus de 40.000 m² à Champniers, plus de 30.000 m² à Soyaux et plus de 22.000 m² à Angoulême.

Un rythme qui s'est néanmoins nettement ralenti ces 5 dernières années avec plus de deux fois moins de m² autorisés que pendant la période 2012-2016 (+35.000 m² en Charente entre 2017 et août 2022 contre près de 78.000 m² entre 2012 et 2016).

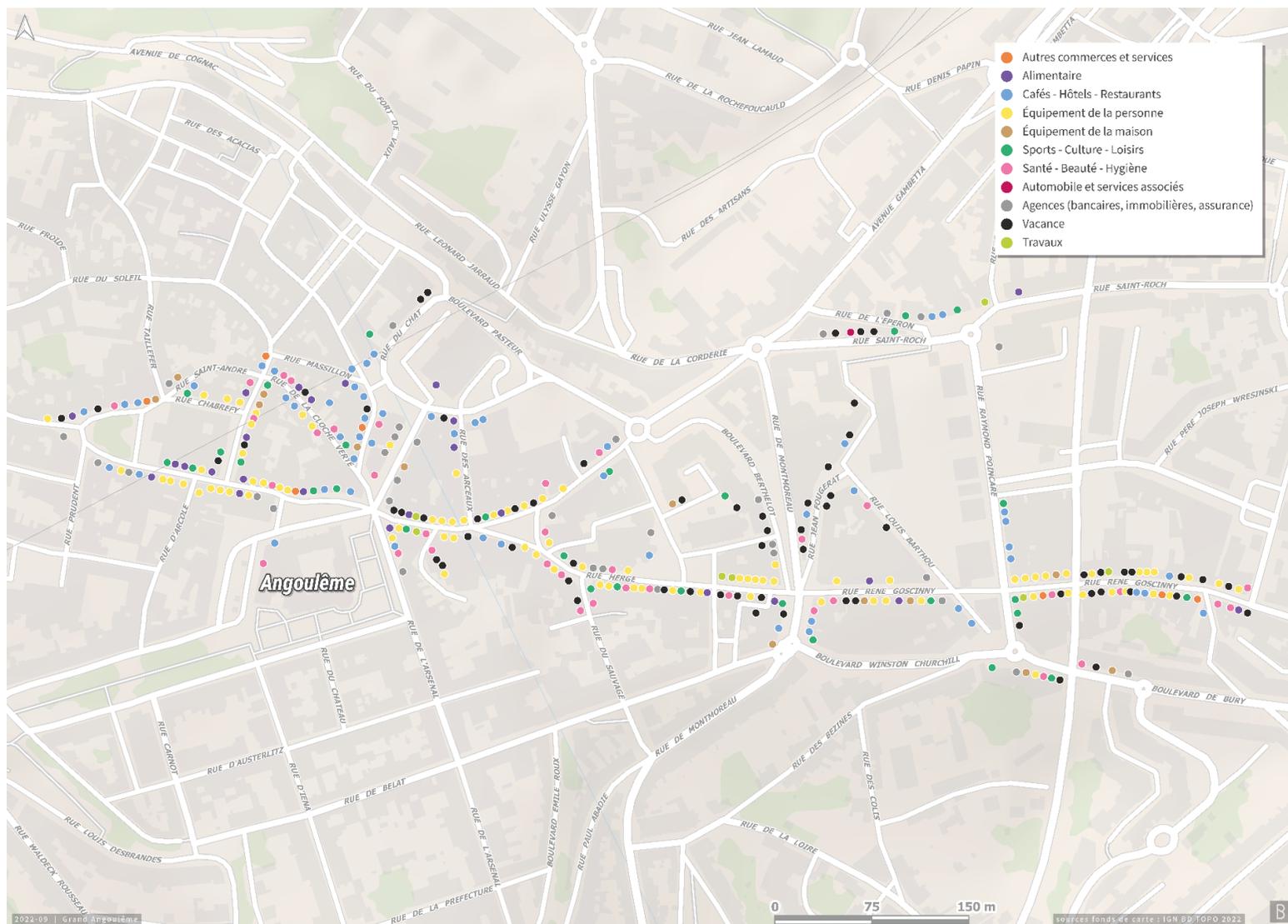
La « course aux m² » des dix dernières années à l'échelle nationale se retrouve donc sur le département de la Charente et sur le territoire du Grand Angoulême et pose aujourd'hui une question centrale : **quelle ligne stratégique pour aborder la nouvelle décennie dans un environnement « concurrentiel » qui s'est fortement densifié ?**

Carte – Développements commerciaux en m² entre 2012 et 2016

(Sources : recensement des CDAC, traitement Bérénice)



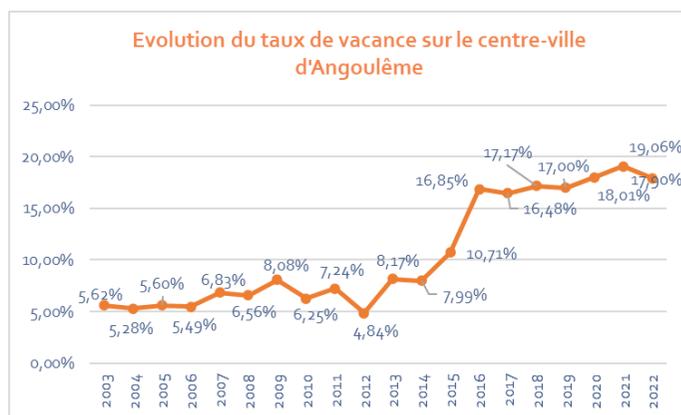
Carte – Le périmètre d'hypercentre et sa composition
 (Source : CODATA-nomenclature CCI)



Le centre-ville est marqué par plusieurs éléments clés en matière de composition de l'offre :

- Une sous-représentation du secteur alimentaire, 9 % des commerces contre 13 % pour des centres-villes de taille comparable*
- Une part des enseignes nationales relativement faible (34,5 %), des enseignes leaders absentes du centre-ville mais souvent présentes en périphérie
- Un taux de vacance commerciale de 17,9 % en 2022, un taux très important (12 % pour les centres-villes de taille comparable*), en forte augmentation depuis 2016 mais qui connaît une légère inflexion entre 2021 et 2022 (-6 %)
- Le centre commercial du Champ de Mars reste fragile avec un taux de vacance proche de 20 % en 2021, un taux qui reste supérieur à 14 % depuis 2011

* Sources : Insee, Sirus, Fare, Clap 2009 à 2015, Sirene géolocalisé ; DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi.



Graphique – L'évolution du taux de vacance sur le centre-ville d'Angoulême

(Sources : CODATA, Traitement Bérénice)

Le centre-ville propose un chapelet de lieux aux ambiances spécifiques, avec au sein du dispositif les halles de marché. La configuration du centre-ville présente la particularité de s'étirer sur plus d'un km depuis la rue des Postes jusqu'à la rue René Goscinny. Les rues piétonnes et places proposent pour certaines un positionnement et une identité propres :

- Le secteur du Vieil Angoulême, secteur marchand emblématique propose une offre commerciale spécifique axée sur la restauration, les commerces moyen/haut de gamme et une offre de proximité
- La rue Hergé / centre commercial du Champ de Mars constitue l'axe central du cœur marchand, lieux les plus attractifs en matière de shopping,
- La rue René Goscinny (après le Champ de Mars) propose une offre de proximité et des services mais est fortement marquée par une vacance commerciale élevée de plus de 30 %
- Le secteur Gambetta, Saint Roch et rampe d'Aguesseau constitue une porte du centre-ville mais pâtit d'une image très déqualifiée par la vacance commerciale et la concentration d'activités peu valorisantes
- Les Halles, véritable poumon du centre-ville, par la qualité de son offre, son animation et sa capacité d'attraction

La problématique majeure du cœur de ville tient à **la difficile connexion entre toutes ces séquences**, dont témoigne la désaffectation de certaines portions de la Rue Hergé (partie haute notamment).

Le circuit marchand/restauration manque ainsi de lisibilité et de fluidité.

Son attractivité et sa spécificité résident dans le caractère inédit des enseignes qui y sont présentes :

- Des enseignes recherchées par une clientèle jeune telles que Zara, Mango, Bershka, JD, Pull and Bear, Foot Locker, Moa, San Marina, Séphora, Quicksilver, Calzedonia

- Des enseignes sur un positionnement plus haut de gamme, telles que Les Galeries Lafayette, Mauboussin, Mephisto, Pandora, Gérard Darel, Eden Park, Jott, Cyrillus...
- Des enseignes d'équipement de la maison sur la thématique linge de maison/décoration : Bouchara, Casa, Carré Blanc...

Et dans les acteurs indépendants qui apportent une valeur ajoutée importante et crée la différenciation vis-à-vis des autres polarités.

En synthèse, le centre-ville d'Angoulême est marqué par :

- Une fonction marchande centrale, puisque sur les 892 commerces recensés sur les pôles de Soyaux, Champniers, la Couronne et du Leclerc Lunesse, le centre-ville pèse **près de 50% de l'offre en nombre d'unités**,
- **Un rôle de référence en matière d'activités de shopping**, avec 73 activités recensées en PAP (prêt à porter), loin devant les galeries marchandes de périphérie (16 activités en PAP sur le Auchan de la Couronne, 23 activités en PAP sur le Géant de Champniers),
- **Une vacance problématique**, qui questionne sur le positionnement de certaines portions du circuit marchand et à dépasser les ruptures urbaines,



Librairie Lilosimages – épicerie marchand
(photo Bérénice)



Rue Hergé - axe marchand central
(photo Bérénice)



Les Halles - épice marchand
(photo Bérénice)

3.2.1.5 TROIS POLARITES MAJEURES EN PERIPHERIE

Note préalable : les chiffres d'affaires et la répartition des activités par polarité sont issues du schéma directeur des zones d'activités du Grand Angoulême réalisé en 2022

Le territoire du Grand Angoulême compte trois grandes destinations commerciales périphériques :

- La zone commerciale de Champniers réalise un chiffre d'affaires de 230 Millions d'€. Une polarité très disparate dans son aménagement entre le secteur historique, les Montagnes Est, très vieillissante et très peu qualitative et la modernité des Montagnes Ouest.
- La zone de la Croix Blanche à Soyaux enregistre un chiffre d'affaires de près de 155 M€. Elle se divise en trois secteurs distincts : le secteur Carrefour et sa galerie marchande, le secteur de la Croix Blanche et ses moyennes surfaces attractives et le parc de la Jaufertie inauguré en 2013.
- La zone de Chantemerle sur la commune de La Couronne au Sud-Ouest d'Angoulême réalise un chiffre d'affaires d'environ 150 M€.

Ces trois secteurs se sont fortement développés au cours de ces 10-15 dernières années représentant près de 80.000 m² de surfaces de vente autorisées entre 2009 et août 2022, soit près de 75 % des autorisations commerciales du territoire du Grand Angoulême.

Ces développements se sont surtout concentrés entre 2009 et 2012 avec les extensions des polarités de Soyaux Croix Blanche et de la zone de Champniers (secteur les Montagnes Ouest). Ainsi entre 2012 et août 2022, plus de 23.000 m² de surface de vente ont été autorisés ne représentant que 46 % des autorisations accordées sur le Grand Angoulême.

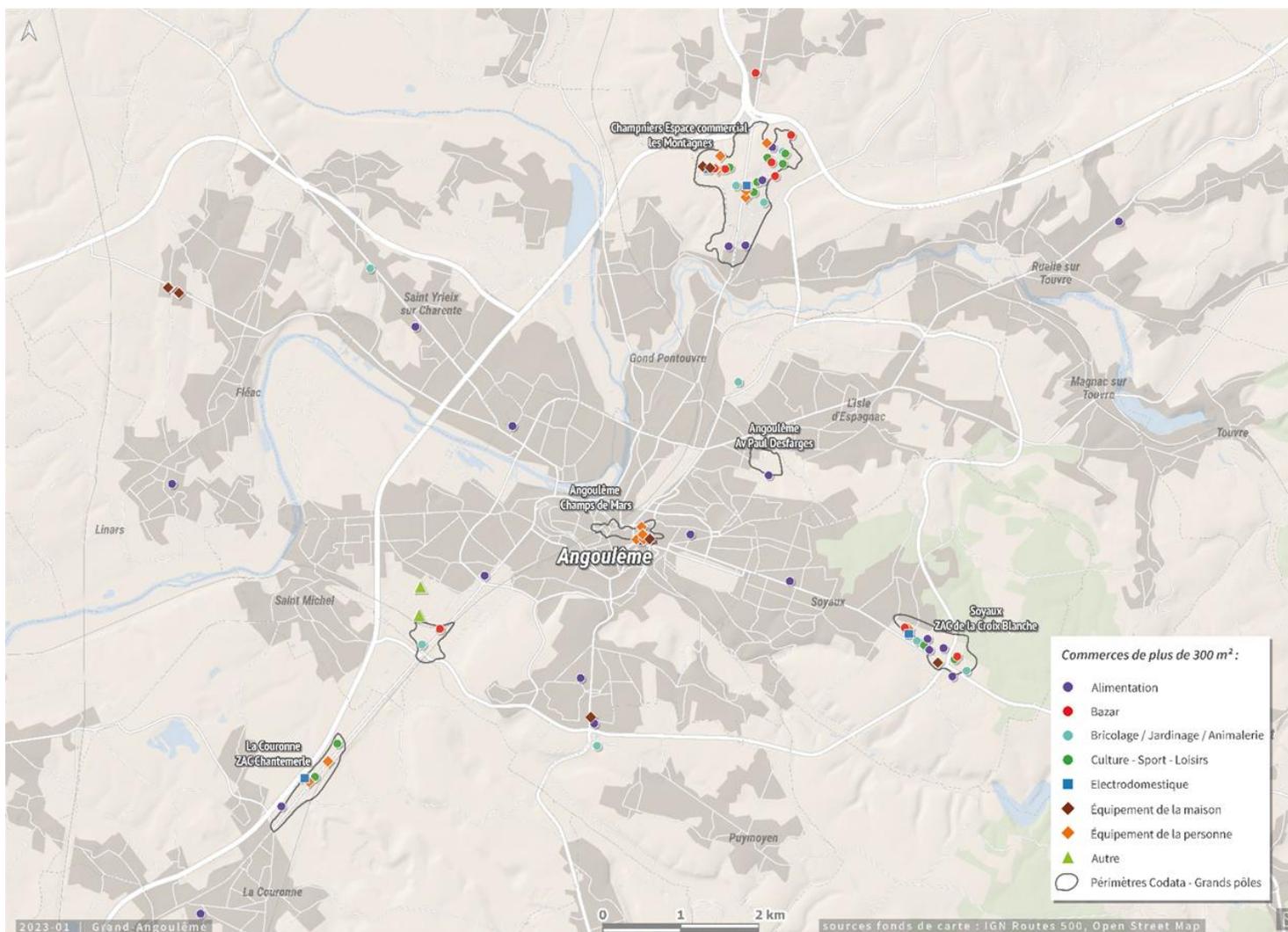
L'analyse des développements commerciaux sur la période récente 2017-2022 est détaillée dans un paragraphe dédié (paragraphe 3.2.1.7. Les dynamiques commerciales depuis 2017).

Les grands pôles de périphérie concentrent une majorité des acteurs commerciaux développés sur une surface de vente de plus de 300 m².

Toutefois, des acteurs sur des formats « moyennes surfaces » se sont installés en dehors de ces lieux de commerce, soit long des axes de flux (accessibilité et visibilité pour une clientèle motorisée), soit au gré des opportunités foncières.

(voir carte page suivante)

Carte – Commerces de plus de 300 m² de surface de vente
Données non exhaustives – carte réalisée à partir des données disponibles sur Codata et Panorama Nielsen TradeDimensions



3.2.1.6 LA VACANCE COMMERCIALE DES TERRITOIRES : DES POLARITES STRUCTURANTES IMPACTEES

Note préalable : nous avons limité l'analyse de la vacance aux pôles structurants qui disposent d'un historique sur CODATA. Cela permet la comparaison avec l'échelle nationale.

Le territoire est caractérisé par des taux de vacance relativement importants. Nous avons analysé **5 sites** sur lesquelles l'analyse de la vacance est réellement significative, en raison de leur taille : le centre-ville d'Angoulême, la zone de Champniers, la zone de Soyaux, la zone de La Couronne, et la route de Bordeaux. En matière de vacance commerciale nous avons comptabilisé 110 locaux vacants, dont 65 dans l'hypercentre marchand d'Angoulême (périmètre CODATA présenté précédemment).

Toutefois, on note des disparités selon les polarités :

- La polarité de La Couronne constitue la seule polarité présentant une vacance commerciale inférieure à 10 %.
- Les développements importants des pôles de Champniers et de Soyaux ont amplifié les phénomènes de vacance commerciale déjà existants sur ces polarités, les m² développés ne correspondraient pas aux marchés réels et besoins des acteurs du commerce

L'analyse de la vacance commerciale nécessite de tenir compte des locaux vides, qui sont un indicateur clé depuis 20 ans de l'évolution et de la dynamique des pôles. Le barème ci-dessus permet de lire les différents niveaux de vacance et ce qu'ils signifient : le seuil bas, en-deçà des 7%, correspond à un niveau classique permettant une rotation de l'offre, la vacance problématique, entre 7% et 12%, témoigne de portions plus en difficultés, au-dessus de 12% et jusqu'à 25%, la vacance structurelle s'est installée et révèle un déclin d'un ou plusieurs axes. Enfin, au-dessus de 25%, la polarité est clairement en difficulté avancée.

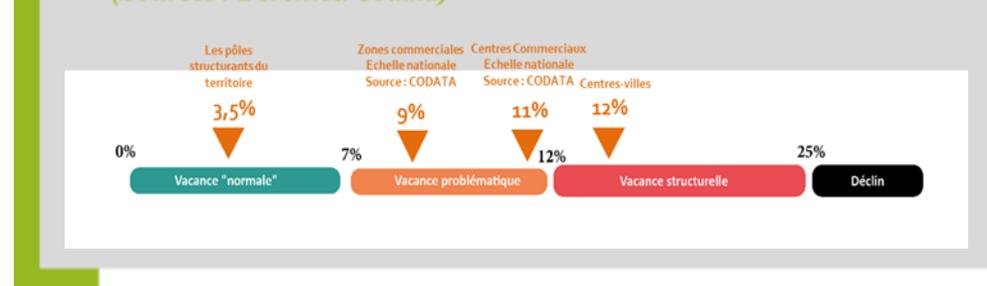
Tableau – Evolution de la vacance commerciale

(Source : Codata 2022)

Vacance commerciale - historique Codata	2008	2014	2016	2018	2021	2022	Nombre d'emplacements	Locaux vides
Champniers zone commerciale	2,7%	10,2%	10,7%	11,5%	7,8%	6,5%	154	10
Champniers zone commerciale Les Montagnes Ouest	-	-	14,3%	0,0%	15,4%	10,3%	39	4
Champniers intermarché centre commercial	-	-	-	-	12,5%	14,3%	7	1
Champniers Géant centre commercial	0,0%	10,7%	16,4%	25,5%	17,0%	22,8%	57	13
La Couronne zone commerciale	4,0%	3,6%	3,6%	3,6%	3,6%	3,7%	28	1
La Couronne centre commercial	2,1%	0,0%	0,0%	2,1%	8,2%	8,2%	49	4
Soyaux zone commerciale Croix Blanche	0,0%	4,6%	24,2%	16,7%	20,7%	6,9%	29	2
Soyaux Parc de la Jaufertie	-	16,7%	12,0%	18,2%	18,2%	36,4%	22	8
Soyaux centre commercial	0,0%	0,0%	3,3%	6,1%	0,0%	0,0%	28	0
Angoulême zone de Greet	-	14,3%	9,5%	0,0%	10,0%	10,0%	20	2
Angoulême centre-ville	6,6%	8,0%	16,9%	17,2%	19,1%	17,9%	365	65

Le barème de la vacance commerciale

(Sources : Bérénice/Codata)



3.2.1.7 UN ENJEU D'AMELIORATION QUALITATIVE

L'analyse croisée de l'offre commerciale du territoire révèle des problématiques sur la qualité des lieux marchands, liées soit à l'accessibilité, à la visibilité de l'offre, à la

qualité des circuits piétons proposés et des aménagements, mais aussi à la qualité architecturale des bâtiments commerciaux.

Commercialité	Centralités	Zones commerciales et centres commerciaux	Offre isolée (surfaces alimentaires notamment)
Accessibilité	Signalétique parfois peu visible	Saturations ponctuelles, manque de mutualisation du stationnement, signalétique peu évidente	Manque de mutualisation du stationnement
Visibilité de l'offre	Enclavement de certaines portions de circuits piétons, des linéaires parfois très étirés entrecoupés de ruptures fortes	Des problématiques de second rideau, un manque de cohérence globale avec des commerces qui peuvent se tourner le dos, des extension réalisées sans réelle cohérence avec l'existant	
Qualité des circuits	Des circuits parfois complexes	Absence de circuits piétons bien définis, des zones très étendues favorisant l'utilisation d'un véhicule motorisé	Offre parfois déconnectée des circuits de cœur de ville
Qualité des aménagements, cadre urbain	Des espaces marchands parfois délaissés en termes d'aménagements (même si un travail urbain a été réalisé dans plusieurs centralités). Un enjeu de mise en valeur de l'urbain, de l'offre et de confort piétons	Qualité faible actuellement, des bâtiments très vétustes donnant une image négative	

Des bâtiments vétustes, manque de qualité du bâti (photo Bérénice)



Des centres-villes manquant de qualité des aménagements urbains et impactés par la vacance commerciale (ici Ruelle sur Touvre) (photo Bérénice)



Des friches avec des problématiques de recommercialisation (photo Bérénice)



Des commerces isolés, ici à L'Isle d'Espagnac (photo Bérénice)



3.2.1.8 LES DYNAMIQUES COMMERCIALES DEPUIS 2017

Sur une période rapprochée, les développements commerciaux structurants de Grand Angoulême entre 2017 et août 2022 représentent près de 12.000 m² sur près de 6 ans, avec une forte dominante de projets périphériques (plus de 80 % des m² autorisés).

Les développements concernent pour un tiers le pôle de Champniers, plus de 4.300 m² de surface de vente supplémentaire.

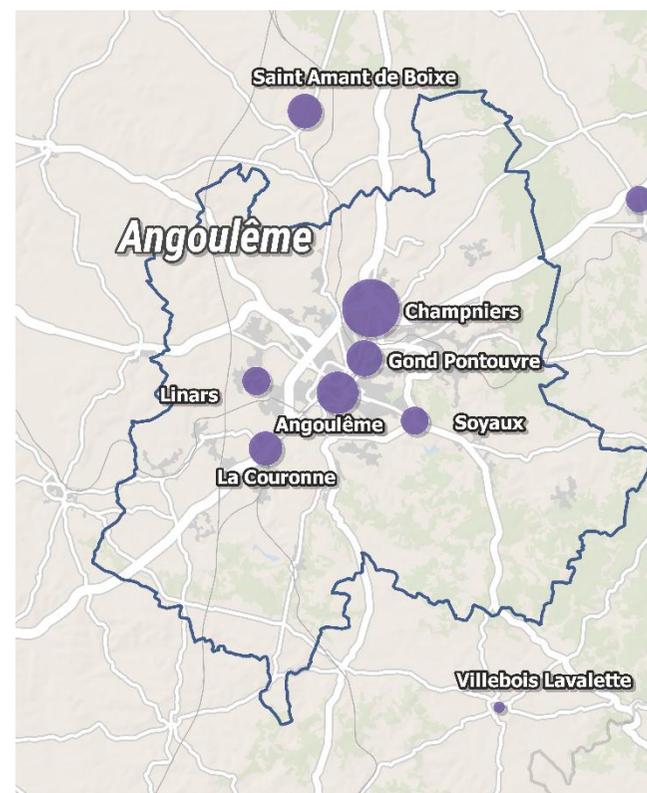
On note aussi que 23 % des m² autorisés concernent des acteurs alimentaires et 77 % des extensions de zones commerciales.

Ces développements restent relativement limités en volume, au regard des 34.500 m² autorisés sur la période à l'échelle du département de la Charente, le territoire pèse ainsi 34 % des développements commerciaux des 6 dernières années du département contre 40 % de sa population.

Cette diminution en volume est à mettre en parallèle avec une volonté politique forte de mieux encadrer les développements commerciaux sur le territoire du Grand Angoulême. Le schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité réalisé en 2018 en est un des principaux outils, de même que les deux orientations d'aménagement et de programmation (OAP commerce et OAP centralités) du PLUi partiel approuvé en 2019.

Carte – m² autorisés sur le territoire de Grand Angoulême entre 2017 et août 2022

(Sources : recensement des CDAC, traitement Bérénice)



Analyse de l'évolution des autorisations

(sources : recensement des CDAC, traitement Bérénice)

2012 – 2016

- 39.000 m² autorisés sur 5 ans
- 274 m² par an / 1.000 habitants
- 7.800 m² par an
- Seulement 700 m² en tissu urbain
- 66% d'autorisations pour des implantations dans des zones commerciales de périphérie

2017 – août 2022

- 11.800 m² autorisés sur 5-6 ans
- 83 m² par an / 1.000 habitant
- 2.151 m² par an
- Une majorité d'autorisations pour des implantations au sein des pôles existants

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une volonté politique forte d'encadrement des développements commerciaux, notamment avec la mise en place du schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité approuvé en 2018 et de sa transcription réglementaire dans le PLUi en 2 OAP (commerce et centralités) - Un appareil commercial attractif et rayonnant à une échelle large induisant de faibles niveaux d'évasions physiques - Un centre-ville au patrimoine exceptionnel et de notoriété nationale qui bénéficie du caractère exclusif de nombreux acteurs - Des effets d'attraction des métropoles voisines relativement limités du fait de leur éloignement et du bon équipement de l'agglomération d'Angoulême - Un profil démographique marqué par une reprise de la croissance, un processus de vieillissement et une réduction de la taille des ménages qui induisent une recherche de praticité, de proximité et de formats de vente adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Un développement commercial important ces 10 à 15 dernières années qui a engendré une multiplicité des surfaces commerciales en périphérie et une vacance commerciale dans ces lieux difficiles à endiguer, en particulier les secteurs vieillissants et avec une commercialité plus faible - Une vacance commerciale marquée dans les centralités, en particulier dans les centralités urbaines (dont Angoulême). Des centralités fragilisées par les développements de m² très majoritairement situés en périphérie et sur les zones de flux - La qualité des lieux marchands est à améliorer. Globalement peu qualitatifs, ils peuvent engendrer des problématiques de commercialité - Un contexte national source d'incertitude impactant le pouvoir d'achat et la mobilité motorisée, avec en arrière-plan la croissance du e-commerce qui comprime les potentiels de marchés pour de nombreux acteurs du commerce physique

Les grands enjeux commerciaux

Les constats issus du présent diagnostic dessinent deux grandes typologies d'enjeu :

Des enjeux structurants à fort impact

- Des centralités structurantes en difficulté, un taux de vacance préoccupant (en particulier dans le centre-ville d'Angoulême)
- Des centralités qui peinent à s'affirmer, des espaces marchands à recentrer
- Une multiplication des lieux marchands : gérer le commerce de flux / lié au « tout » voiture
- Une déqualification de certains lieux de périphérie et essor des friches : vétusté, imperméabilisation et manque d'optimisation foncière sur les grandes zones commerciales

Enjeux à impact spatial plus faible

- Le risque que les circuits-courts court-circuitent les centralités, avec en arrière-plan l'enjeu de connecter les points de ventes directes aux centralités, notamment rurales, afin de valoriser les richesses locales.
- Développement de nouveaux modes de distribution, parfois à la marge (distributeurs automatisés), qui posent la question de leur intégration dans les cœurs de villes,
- Services de livraison, drive piétons : une consommation « hors » magasins

Ces enjeux d'attractivité et de dynamisme des centres-villes et des centres-bourgs doivent être envisagés en complémentarité de polarités commerciales d'entrées de ville à restructurer dans un contexte de pluralité des lieux de consommation.

Les grands projet urbains et commerciaux du territoire concentrent ces problématiques. Dans un contexte national marqué par les difficultés du commerce physique et l'impact de la loi CLIMAT, la tendance forte est à la mixité programmatique et la restructuration des friches. Deux enjeux qu'il s'agit de

positionner au cœur de la stratégie commerciale du territoire sur les dix prochaines années et qui pourront infuser les projets urbains et marchands.

3.2.2 La logistique urbaine

3.2.2.1 IMPACT DE LA LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME

Les données proviennent du Service des données et études statistiques du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires ainsi que de l'étude Interface Transport « AMO pour l'élaboration d'une charte intercommunale de logistique urbaine durable ». Les dernières données disponibles du SDES datent de 2015.

Données chiffrées sur la caractérisation du territoire

En France, toutes activités confondues, le nombre d'entrepôts et de plateformes logistiques de plus de 5.000 m² a augmenté de 43 % entre 2010 et 2015 ; leur surface totale a connu une hausse de 30 %, occasionnant un enjeu majeur en termes d'artificialisation des sols et de positionnement géographique au sein des territoires.

Le territoire du Grand Angoulême comptabilise 86.000 m² d'entrepôts de plus de 5.000 m², soit 16 % de la surface des entrepôts de l'ensemble du département de la Charente (qui compte 535.000 m² d'entrepôts de plus de 5.000 m²). Ramené à la population, Grand Angoulême a une densité de 6 m² d'entrepôts pour 10.000 habitants, un ratio très largement inférieur au 15 m² pour 10.000 m² à l'échelle du département et au 12 m² à l'échelle nationale.

Le nombre d'entrepôts du secteur commerce représente 31 % du total des entrepôts français, en croissance de 7 % entre 2010 et 2015.

Plusieurs typologies d'activités peuvent être concernées : les pure players (de typer Amazon), les drive, les entrepôts mixtes, les grandes enseignes et la logistique urbaine.

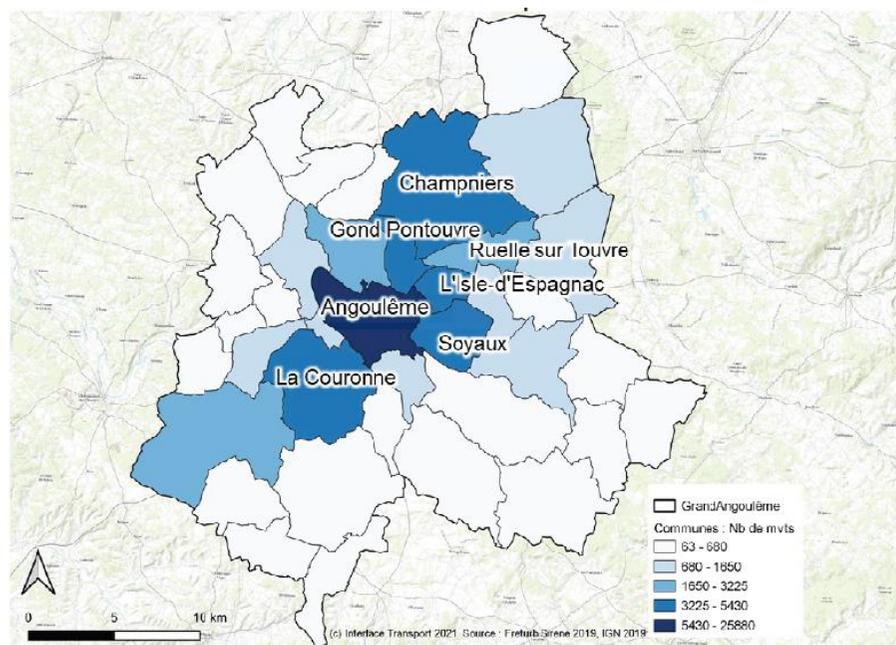
Un grand projet a été comptabilisé depuis 2015 sur le territoire de Grand Angoulême : à Roulet Saint Estèphe, la nouvelle base logistique Intermarché intégrera 70.000 m² d'entrepôts d'ici 2023 ; une source d'emplois pour le territoire (440 emplois) et une recherche d'optimisation des coûts pour l'enseigne

Près de 16.000 véhicules utilitaires légers (VUL) et poids lourds (PL) constituent le parc en véhicules en circulation du Grand Angoulême

Les mouvements de marchandises

Le territoire est fortement polarisé autour d'Angoulême qui concentre près de 40 % des établissements économiques à l'échelle du territoire, soit 7.428 établissements. 18 % d'entre eux sont positionnés dans le centre-ville, qui ne représente que 0,3 % du territoire. A noter que la filière des cafés hôtels et restaurants est majoritaire au sein de la catégorie petits commerces, générant des mouvements de marchandises quotidiens et volumineux.

Angoulême représente également 34 % des mouvements du territoire, soit 25.877 mouvements hebdomadaires (un mouvement étant une opération logistique réalisée dans un établissement à l'aide d'un véhicule). Suivent les communes de Champniers, Gond-Pontouvre, la Couronne, Soyaux, l'Isle d'Espagnac et Ruelle sur Touvre qui totalisent 35 % des mouvements (pour 37 % des établissements économiques).

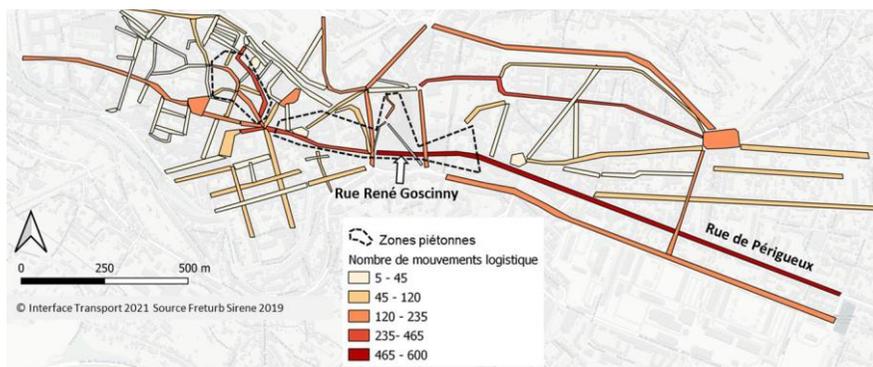


Carte – Nombre de mouvements hebdomadaires par commune

(Sources : Interface Transport – diagnostic réalisée dans le cadre de l'élaboration de la charte intercommunale de logistique urbaine durable)

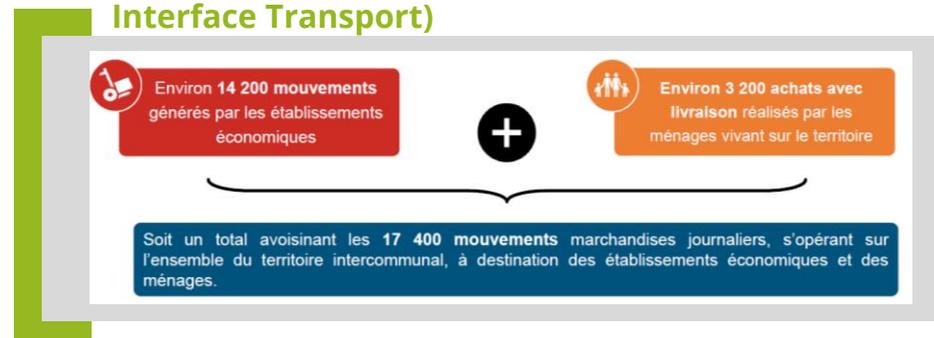
A l'échelle du centre-ville d'Angoulême, ce sont les rues René Goscinny et de Périgueux qui sont les plus génératrices de mouvements de marchandises représentant 14 % des mouvements. Elles forment l'axe le plus direct pour accéder au plateau piéton et sont empruntées par différents types d'utilisateurs, pour différents usages.

Les mouvements marchandises liés aux achats en ligne des ménages sur le territoire sont évalués à 17.000 mouvements par semaine, dont 6.000 pour la ville d'Angoulême et 1.000 pour Soyaux.



Carte – mouvements hebdomadaires des rues du centre-ville
(Sources : Interface Transport – diagnostic réalisée dans le cadre de l'élaboration de la charte intercommunale de logistique urbaine durable)

Synthèse des mouvements journaliers* (source : Interface Transport)



* A ces flux il faut ajouter la collecte des déchets, les flux de services B2B et B2C, les tournées de distribution du courrier, les flux de chantier.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Une démarche engagée par Grand Angoulême en faveur d'une charte de logistique urbaine durable- Une volonté des acteurs d'aller vers des modes de livraison plus écologiques	<ul style="list-style-type: none">- Selon les entretiens effectués dans le cadre du schéma directeur des zones d'activités réalisé en 2022, un déficit immobilier dans le secteur de la logistique a été constaté. Il n'y a pas de zone logistique clairement définie qui répondent aux besoins du marché actuel alors qu'il existe une demande d'entreprises logistiques pour s'implanter sur le territoire. Une estimation entre 10.000 et 20.000 m² de demande non exprimée non placée.- Des aires de livraison occupées par d'autres véhicules engendrant des difficultés de livraison sur des secteurs parfois très contraints et des comportements illicites- Insuffisance des aires de livraison permettant de desservir le plateau piéton et les halles.- Des stations pour l'approvisionnement en carburant alternatif qui nécessitent d'être développées pour répondre à la demande

Les grands enjeux de la logistique urbaine

Le DAACL revêt trois grands enjeux :

- **Un enjeu foncier :**

Sous la dynamique du e-commerce et surtout des pure players, le marché a connu un rythme très soutenu de construction de m² d'entrepôts ces dix dernières années ; une croissance certes plus modérée entre 2015 et 2020, soit +15 % des surfaces dédiées aux entrepôts de plus de 5.000 m² versus +30 % entre 2010 et 2015.

Désormais, même si le développement en surface tend à se poursuivre, l'enjeu est à l'insertion dans les milieux urbains (par la requalification de friches), la mutualisation avec les zones commerciales et la modernisation des structures existantes, notamment les entrepôts pour la grande distribution.

- ⇒ **Une intégration des zones économiques dans les zones commerciales ou milieux urbains sous réserve des impacts générés (nuisances sonores, gestion des poids lourds...).**
- ⇒ **Des fonciers disponibles à réserver pour des activités de logistiques urbaines.**

- **Un enjeu de planification / d'anticipation des développements :**

Le sujet de la maîtrise des m² créés et la typologie des activités insérées est au cœur des questionnements des territoires et de leur capacité à maîtriser les développements de m² de logistique.

- ⇒ **Une conciliation à trouver entre zones économiques du territoire et limitation de l'artificialisation des sols**
- ⇒ **Un travail sur la stratégie la plus adaptée au territoire, soit la poursuite des développements, soit la planification et l'encadrement des projets périphériques**

- **Un enjeu de réglementation** nécessaire au fonctionnement optimal des flux de marchandises, à la fluidité du trafic et à la réduction des nuisances.

- ⇒ **Une visibilité et une lisibilité de la réglementation sur l'ensemble du territoire**
- ⇒ **Des espaces urbains apaisés tout en permettant l'optimisation des flux dans un contexte de « toujours plus vite »**
- ⇒ **Un maillage des aires de livraison**
- ⇒ **Des besoins d'espaces de stationnement et de manutention notamment sur le Viel Angoulême**

3.3 Le tourisme d'affaires

Le tourisme d'affaires est un des trois piliers de la stratégie de développement touristique du GrandAngoulême. Il représente un axe de développement futur du tourisme dans le GrandAngoulême. Le tourisme est traité dans le Cahier 5, portant sur les équipements, de l'annexe 1 valant diagnostic du SCoT-AEC.

A map with a pushpin and a highlighted section. The map is a road map with various roads and landmarks. A pushpin is stuck into the map, and a black horizontal bar highlights a section of the map. The number '4' is written in the top right corner of the highlighted section.

4

Volet Enseignement supérieur

Les points à retenir

Le GrandAngoulême est le principal pôle de formation de l'enseignement supérieur de la Charente. Le territoire a gagné des étudiants ces dernières années notamment grâce au développement d'une offre de formation privée dans le secteur de l'Image et du Numérique. Les bacheliers charentais présentent un taux d'accès à l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne nationale.

Le territoire présente des enjeux de mise à niveau de l'offre de services aux étudiants et de structuration d'une offre de formation de proximité en cohérence avec les besoins des acteurs économiques du territoire.

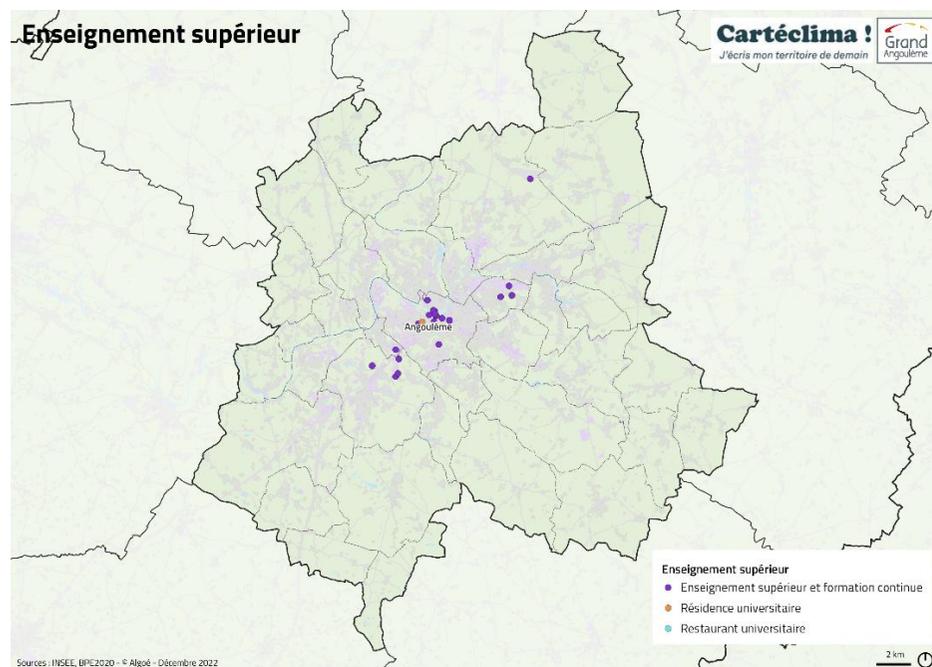
4.1 Un nombre d'étudiants croissant

- Le GrandAngoulême se révèle être un pôle de formation du supérieur attractif, à l'échelle départementale et au-delà. Le territoire s'inscrit dans une dynamique croissante d'évolution du nombre d'étudiants. Les effectifs ont de fait augmenté de 24% entre les rentrées 2012 et 2022, une évolution comparable à celle de la Charente. Cette évolution s'explique par la croissance constante des effectifs de certains établissements du territoire. Ce chiffre devrait continuer de croître progressivement les prochaines années. En 2022, près de 6000 étudiants étaient inscrits dans un établissement du GrandAngoulême soit plus de 90% des étudiants inscrits en Charente.
- Afin de renforcer et de structurer cette dynamique, une stratégie de marketing territoriale est prescrite dans le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI), porté par GrandAngoulême, le département de la Charente, Grand Cognac et en lien avec la Technopole Eurekatech. Cette stratégie a pour vocation de faire savoir aux divers publics cibles les possibilités offertes par la Charente pour étudier, soutenir

² Effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2021

l'entrepreneuriat, développer l'offre de formation et les activités de recherche, etc.

- Le GrandAngoulême accueille une grande diversité de formations (universitaires, techniques ou artistiques...) portées par des établissements publics (62% des étudiants 2020-21) et privés (38% des étudiants inscrits en 2020-21)².
- 30% des étudiants présents en Charente sont inscrits à l'université de Poitiers, dont le Campus des Valois (site délocalisé de l'Université de Poitiers), le Centre Européen des Produits de l'Enfance (site d'Angoulême de l'IAE de Poitiers), l'IUT d'Angoulême et l'INSPE.
- Les autres principaux établissements sont l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) : le Campus CESI (BTP, informatique, RH, QSE, prod...), le Campus Charente CCI Angoulême (dont EMCA, B School), l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image EESI, le CNAM-ENJMIN et la Human Academy.
- L'offre de formation est portée sur des marqueurs thématiques variés. Le premier pôle, qui rayonne à l'échelle nationale est celui de l'image et du numérique, avec environ 1800 étudiants. Le second est le secteur des formations liées à l'Industrie (environ 1000 étudiants). Suivent les secteurs de la Santé et du Social (environ 700 étudiants), les métiers du Sport (environ 500 étudiants) et les secteurs du packaging, design et des spiritueux (environ 340 étudiants).
- Près de 40% des effectifs étudiants du territoire sont en formation en alternance.
- Les établissements sont situés dans le centre de l'agglomération, principalement dans les communes d'Angoulême, La Couronne et, L'Isle-d'Espagnac.



4.2 Une offre de services aux étudiants à renforcer

- Du fait de la spécialisation d'une partie de son offre de formation, le Grand Angoulême attire des étudiants en provenance d'autres départements. Ce rayonnement large induit des besoins de logements et de services pour les étudiants (mobilité, santé, alimentation...).
- Les étudiants de l'Académie de Poitiers, dont le Grand Angoulême dépend, sont à 44,3% boursiers du CROUS³. De plus, les élèves des Sections de techniciens supérieurs (STS) qui représentent 25% des effectifs du supérieur de l'agglomération compte parmi les formations dont le taux de boursiers est le plus élevé à l'échelle nationale. Afin que les étudiants puissent mener

³ Cartographie des bourses publiques de l'enseignement supérieur, IGESR, février 2020

à bien leur parcours d'études, la complétude des services aux étudiants et leur dimensionnement doivent être assurés.

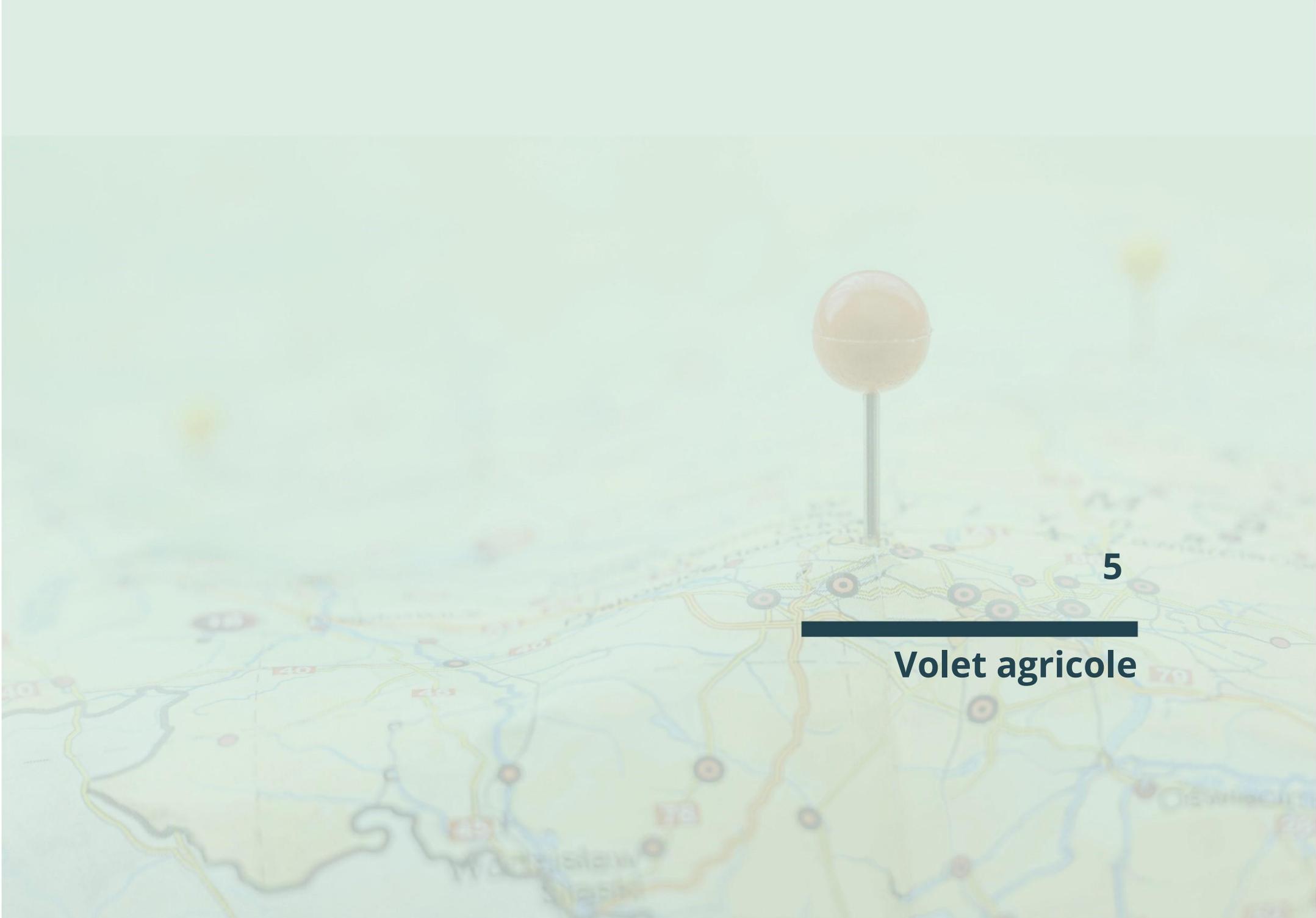
- Le territoire compte 3 bibliothèques universitaires en sus des médiathèques communales et de l'Alpha (médiathèque communautaire). Celles-ci sont situées sur les lieux de formation dans le centre de l'agglomération : Campus des Valois à La Couronne, le Centre de documentation de l'IAE et la Bibliothèque Universitaire de l'IUT d'Angoulême.
- Le territoire compte trois restaurants universitaires situés à proximité des lieux de formation : deux à Angoulême (Quartier de l'Image et IUT) et un à La Couronne (Campus des Valois).
- Le territoire compte trois résidences universitaires du CROUS à Angoulême (environ 120 places au total) : deux à proximité de l'IUT et une réservée aux étudiants du Pôle Image Magelis.
- La dynamique croissante de l'offre de formations du supérieur sur le Grand Angoulême et la situation de tension que connaît la médecine de ville sur le territoire présente un enjeu d'accès au soin des étudiants.
- La demande de services pour les étudiants a été confirmée lors du diagnostic mené dans le cadre de l'élaboration du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la Charente. Les étudiants ont manifesté un vif intérêt pour l'implantation d'un équipement type Maison des Etudiants à Angoulême. Le Grand Angoulême et le Conseil Départemental, avec leurs partenaires, prévoient ainsi l'ouverture en 2024 d'un tel équipement à Angoulême.

4.3 Proposer une offre de formation de proximité

- Malgré une offre développée sur certains secteurs tels que celui de l'image, le Grand Angoulême présente un enjeu d'attractivité auprès des populations les plus jeunes. La proportion de jeunes de moins de 29 ans et de 30 à 44 ans baisse dans l'agglomération (sauf Angoulême pour les 15-29 ans). (Cf Cahier 3). Par ailleurs, le taux de poursuite des bacheliers charentais est plus faible que la moyenne nationale et la population des 30-34 ans du département affiche un taux de diplômés de l'enseignement supérieur plus faible que les moyennes régionales et nationales (respectivement 36,1% pour la Charente, 41,6% pour la région et 45% à l'échelle nationale).
- Pour répondre à ce double enjeu, de formation des jeunes du département afin de tendre vers les objectifs nationaux (60% de diplômés du supérieur en 2025 selon la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur) et de maintien des jeunes sur le territoire, l'offre de formation de proximité doit être consolidée. Elle doit être pensée en relation avec les acteurs économiques du territoire, notamment industriels, afin d'identifier leurs besoins. Dans le cadre du SLESRI, une démarche d'AMI est prévue dans ce sens avec pour but de développer les compétences des actifs en cohérence avec l'offre d'emploi, stimuler la croissance endogène du territoire, augmenter la part des bacheliers qui accèdent à l'enseignement supérieur et renforcer l'attractivité du territoire auprès des jeunes.

4.4 Atouts /faiblesses et enjeux

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une importante diversité de formations - Des formations du pôle image et numérique attractives sur l'ensemble du territoire national. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre de formation qui gagnerait à être davantage structurée en lien avec les acteurs économiques du territoire. - Un accès des bacheliers du département aux formations supérieures plus faible que la moyenne nationale. - Une offre de services aux étudiants à renforcer
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - La consolidation de l'offre de services aux étudiants (restauration, culture, sport, loisirs, santé...), dans le centre de l'agglomération. - La structuration d'une offre de formation de proximité en cohérence avec les besoins des acteurs économiques du territoire. - La structuration des campus afin de les rendre visibles et attractifs. - Le renforcement des facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire. - L'accompagnement des dynamiques en matière d'innovation, recherche et d'entrepreneuriat 	



5

Volet agricole

Ce qu'il faut en retenir

Le territoire de Grand Angoulême est couvert pour près de moitié par des surfaces agricoles, soit une surface agricole utile d'environ 25 000 ha. Comme ailleurs en France, le nombre d'exploitations est en diminution constante, passant de 502 en 2010 à 347 en 2022. Même si le secteur agricole est dominé par la grande culture céréalière et d'oléagineux, Grand Angoulême est caractérisé par des terroirs variés et un large éventail de productions. La viticulture à l'ouest du territoire et l'horticulture autour de l'agglomération jouent un rôle non négligeable. L'agriculture biologique est en croissance, de même que la diversité de la production (légumineuses, plantes médicinales...).

L'âge relativement élevé des chefs d'exploitation pose cependant la question de la pérennité et de leur transmission dans les années à venir.

Le Projet Agricole et Alimentaire Territoriale Durable porté par Grand Angoulême affirme une forte ambition vers l'autonomie alimentaire du territoire, adossé au soutien à la transmission des exploitations, à l'accompagnement des changements de pratiques vers l'agroécologie et le soutien aux filières locales.

Ce diagnostic sera affiné d'un inventaire agricole de terrain réalisé en 2023.

5.1 Approche spatiale de l'agriculture : évolution, marché foncier et planification territoriale

5.1.1 Evolution des surfaces agricoles

La surface agricole utile (SAU) de Grand Angoulême comptait selon le Recensement Général Agricole de 2020, 25 825 ha pour 347 exploitations. Entre deux RGA, soit depuis 2010, la SAU a peu évolué, ne baissant que de 364,5ha.

Ce chiffre basé sur une enquête déclarative décennale est à rapprocher de celui de l'observatoire de l'occupation des sols en Nouvelle Aquitaine en 2019, 28 350 ha, réalisé à partir d'interprétation de données photosatellitaires. Sur la base de ces dernières données, l'agriculture occupait 46,8% du territoire de l'agglomération, soit 8% des surfaces agricoles du département de la Charente.

Ces dernières observations diffèrent plus légèrement de l'évaluation du SCoT réalisée en 2019 à partir des données les plus récentes à l'époque (2017), tirées des surfaces déclarées dans le cadre de la Politique agricole commune, avec 27 326 ha en 2017, en baisse de 1,4% par rapport à 2011 (27 714 ha), soit 42% du territoire communautaire.

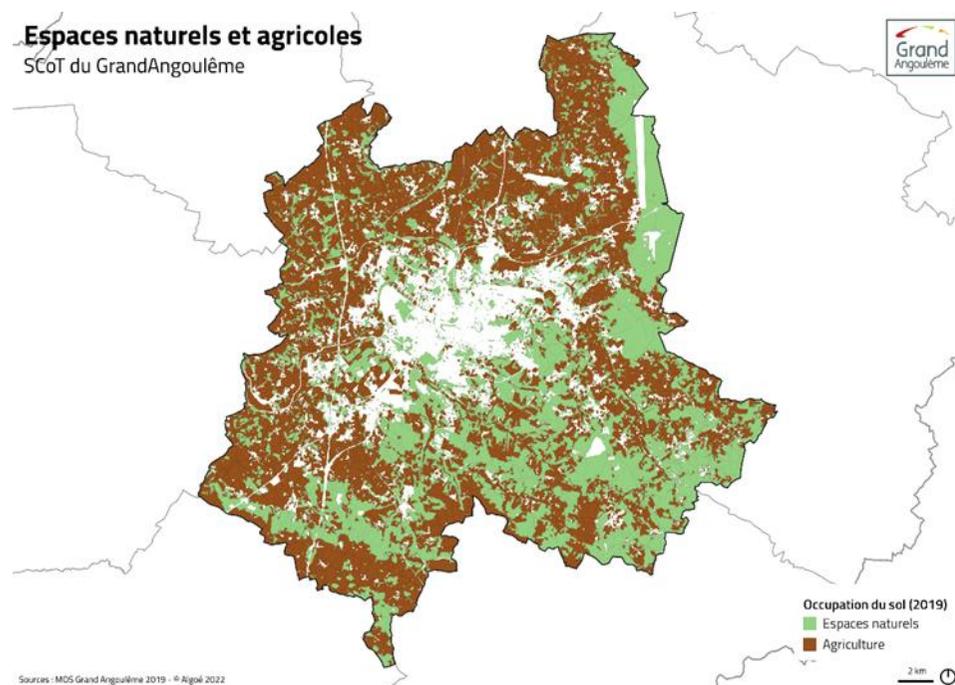


Figure n°1. L'occupation des sols de Grand Angoulême – Espaces naturels et agricoles (source : MOS 2019 – GrandAngoulême)

De manière plus fine, la carte ci-dessus de l'occupation de sols montre une répartition spatiale assez nette entre :

- □Le sud et de l'est de Grand Angoulême, fortement boisés et où l'agriculture se situe davantage en interstice ;
- □Le nord-est, nord-ouest et au sud-ouest du territoire où les terres agricoles sont plus dominantes, le centre du territoire étant principalement occupée par une tâche urbaine étendue.

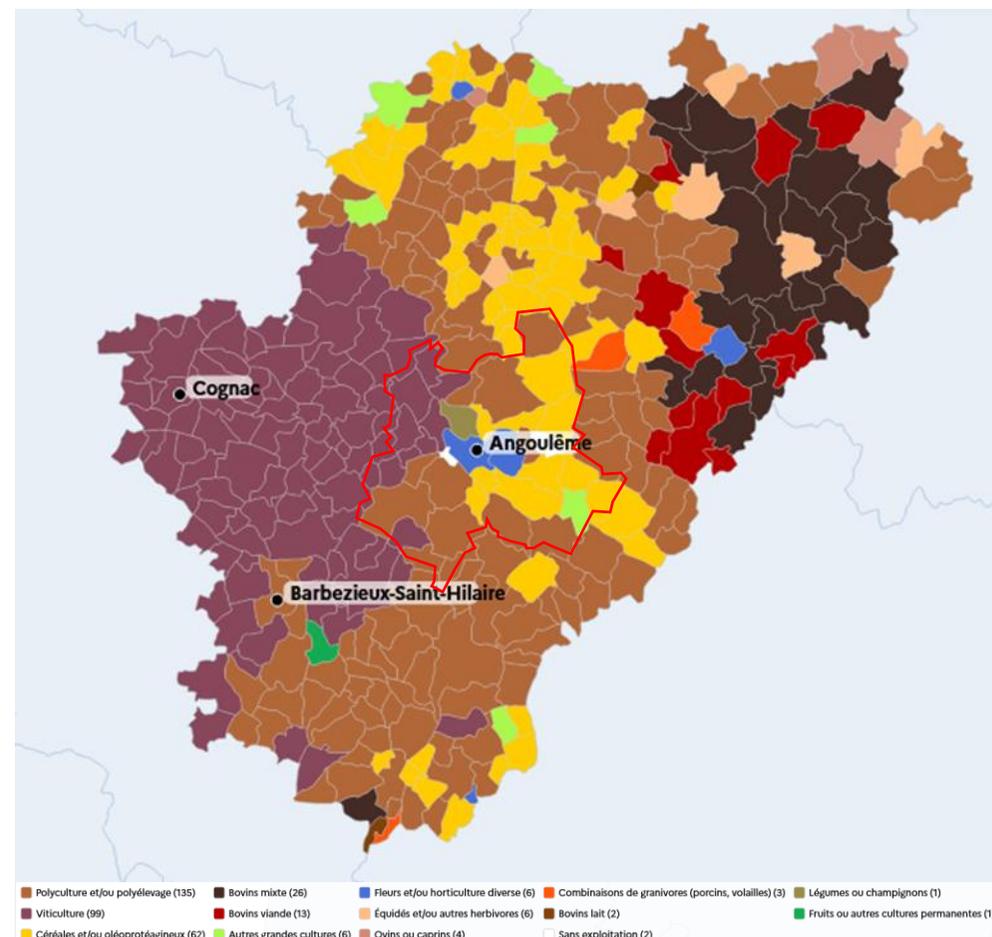


Figure n°2. Figure : Les productions dominantes des communes à l'échelle du Département et de Grand Angoulême (source : Agreste – Recensement Général Agricole 2020)

La représentation des productions dominantes dans l'espace agricole à l'échelle de la Charente révèle aussi la position d'interface du territoire de GrandAngoulême, entre à l'ouest le vignoble de Cognac, au nord les terres de grande culture du Seuil du Poitou et au sud-ouest la polyculture du bassin de la Gironde. En son centre, proche des espaces urbains, ce sont les productions horticoles qui l'emportent.

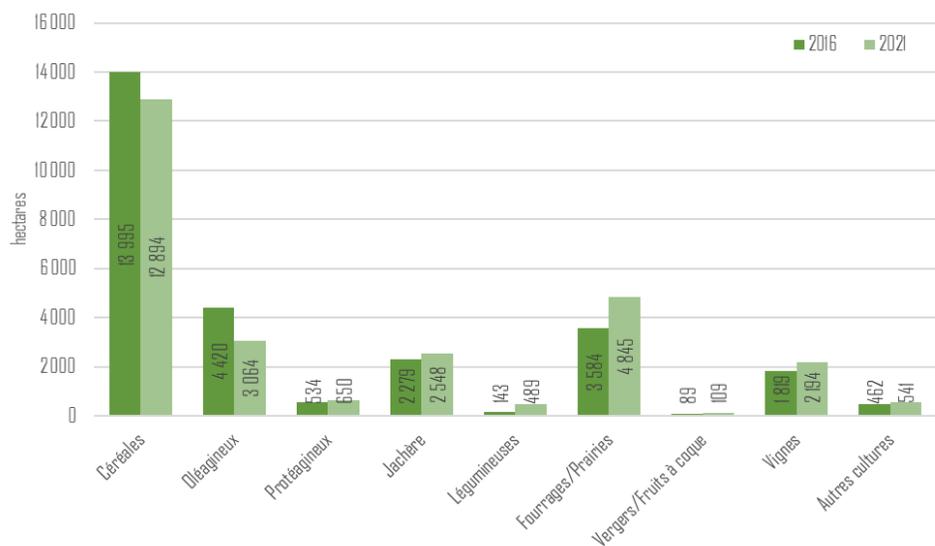


Figure n°3. Figure : Evolution des surfaces agricoles par filière 2016-2021 sur le territoire de GrandAngoulême (source : Registre Parcelle Graphique – IGN)

Cependant, au-delà de répartition spatiale qui les fait apparaître dominantes sur un axe nord-sud de part et d'autre d'Angoulême, en 2021 les céréales occupent avec plus de 47% de la surface agricole utile une part prépondérante et relativement stable de l'agriculture locale (elles occupaient 51% des terres agricoles en 2016). Avec les oléagineux et la vigne, ce trio représente encore en 2021 près des deux-tiers des surfaces. Si les céréales baissent légèrement et la vigne augmente un peu, les oléagineux ont sensiblement diminué entre 2016 et 2021, perdant 30% de surfaces.

D'autres filières méritent d'être évoquées pour leur dynamisme (protéagineux +21%, légumineuses +241%, vergers +22%) même si certaines concernent des surfaces limitées. Enfin, les fourrages et prairies permanentes (+35% avec 4 845ha), qui jouent un rôle important pour l'élevage mais aussi pour la biodiversité sont également en augmentation et concernent près de 18% des surfaces agricoles.

Enfin, entre 2011 et 2017, les surfaces déclarées en gels ou jachère passent de 2 265 ha à 2 407,5 ha soit une augmentation de 6%. Elles représentent presque 8% des surfaces agricoles contre seulement 1% à l'échelle nationale en 2022.

Cultures sur GrandAngoulême en 2021

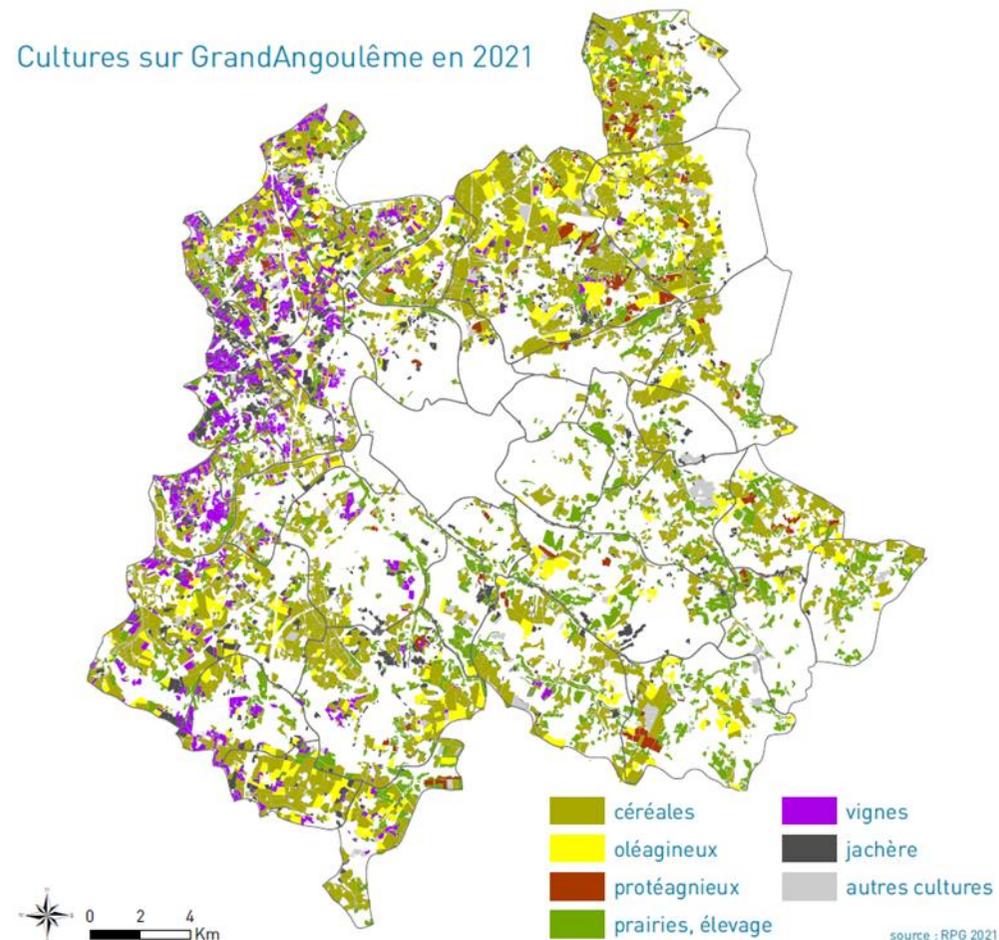


Figure n°4. Les productions dominantes des communes à l'échelle du Département et de Grand Angoulême (source : Registre Parcelle Graphique – IGN)

Un regard plus fin sur la répartition spatiale des cultures sur le territoire laisse apparaître plusieurs tendances :

- Une assez forte concentration et une relative homogénéité et imbrication des parcelles céréalières et oléagineuses au nord-est et au sud-ouest ;
- La concentration de la vigne à l'ouest en limite de la région de Cognac, mais dans un contexte là-aussi de forte imbrication avec la ville et d'autres cultures ;
- Une plus grande hétérogénéité des implantations, avec à la fois une grande diversité culturelle et un morcellement foncier fort au sud d'Angoulême.

5.1.2 Marché foncier

Le prix des terres agricoles varie selon les secteurs, la qualité de la terre, l'usage qui en est fait, la configuration de la parcelle. Il est aussi influencé par la proximité urbaine qui peut favoriser la spéculation vis-à-vis du devenir des terrains. Les valeurs du prix des terres sont suivies par la SAFER et la Chambre d'agriculture par Petite Région Agricole (PRA). Le territoire de Grand Angoulême s'inscrit à cheval sur 3 PRA : L'Angoumois-Ruffécois qui concerne plutôt la partie Nord du territoire, le Cognaçais à l'Ouest et le Montmorélien au Sud. L'évolution du prix des terres et près montre une augmentation continue du prix entre 2011 et 2018, avec une augmentation comprise entre 18 et 29%.

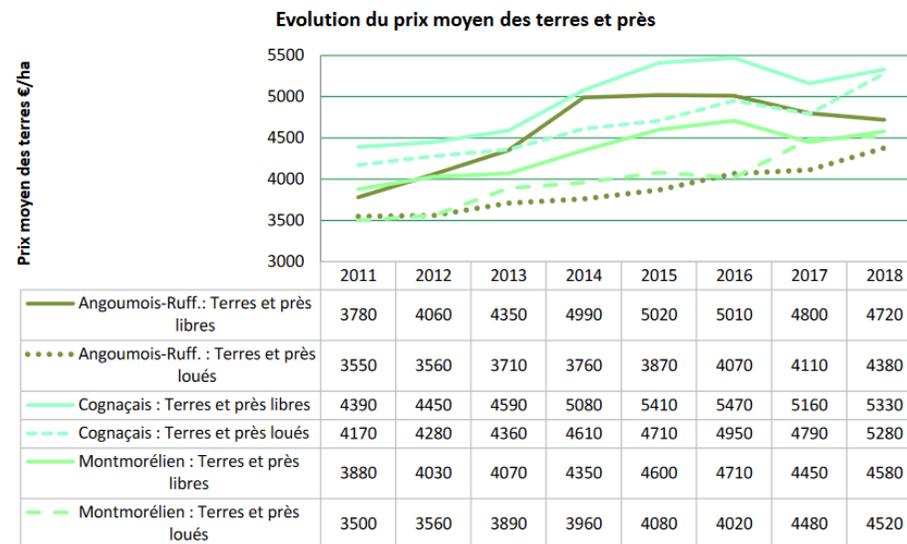


Figure n°5. Evolution du prix moyen des terres agricoles (source : SAFER)

Sous l'influence du contexte viticole favorable, les terres de l'Ouest du territoire présentent des prix qui ont tendance à être un peu plus élevés (bien que la courbe surreprésente ce phénomène puisque les valeurs sont lissées à l'échelle de toute la PRA du Cognaçais).

5.1.3 L'agriculture dans les orientations du PLUi partiel

Le PADD du PLUi partiel sur 16 communes affiche une ambition forte pour « construire l'autosuffisance alimentaire » du territoire, affirmant que « *la vie urbaine doit redonner une place à l'agriculture, tout comme nos circuits économiques doivent retrouver le lien avec un territoire et des producteurs locaux. Pour améliorer notre alimentation, la planification urbaine doit pleinement lui donner une place en amont des logiques de construction. Le choix du projet de territoire est de chercher à produire localement l'alimentation consommée* ».

Pour y parvenir, le PLUi partiel a regroupé dans la zone dite A l'ensemble des terrains exploités par des activités agricoles et les paysages sensibles marqués par celle-ci, soit 5 597 ha, c'est-à-dire 29% des 19 270 ha de l'ancien périmètre de la communauté d'agglomération. Cette zone est constituée par les secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Elle est

Révision du SCoT valant PCAET

destinée à la préservation et au développement de l'agriculture périurbaine et son objectif y est notamment de privilégier la mise en place de circuits courts. Elle comprend deux secteurs, l'un ciblant les activités de maraîchage, et l'autre protégé au regard de la qualité des sites et des paysages.

La comptabilisation et la localisation des exploitations agricoles a notamment été utilisée pour déterminer les zones à urbaniser en définissant un critère de « sacralisation » : toutes les exploitations agricoles ont été cartographiées et un périmètre de 100m autour d'elles a été considéré comme non urbanisable par principe. Par ailleurs, l'examen des potentiels de renouvellement urbain et des besoins d'urbanisation a amené à réduire fortement les zones à urbaniser, au profit des zones agricoles, en augmentation de +59% entre les différents documents d'urbanisme précédents le PLUi partiel et ce dernier.

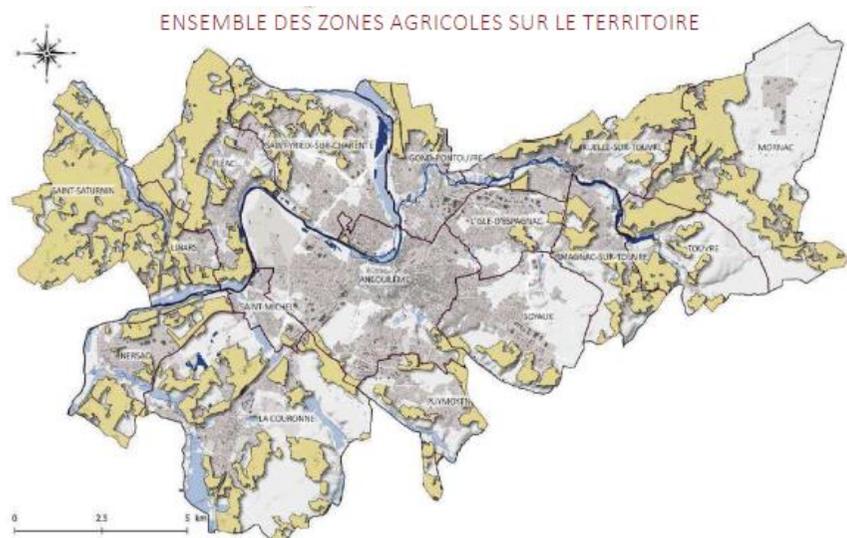


Figure n°6. Zonage agricole du PLUi partiel (source : PLUi GrandAngoulême 2019)

La réglementation encadre très strictement la capacité de construire, interdite quelles que soient les destinations à l'exception limitée de certains secteurs aux

seules activités autorisées de type équestre ou, maraîchage (serres, espaces de vente directe ou de stockage...).

5.2 Approche productive et économique de l'agriculture : les exploitations agricoles

5.2.1 Approche globale

5.2.1.1 EXPLOITATIONS AGRICOLES : NOMBRE ET EMPLOIS CONCERNES

En 2020, Grand Angoulême comptait 347 exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire de la communauté d'agglomération. C'est 61% de moins qu'il y a trente ans, c'est-à-dire une proportion similaire à l'évolution française (-58%).

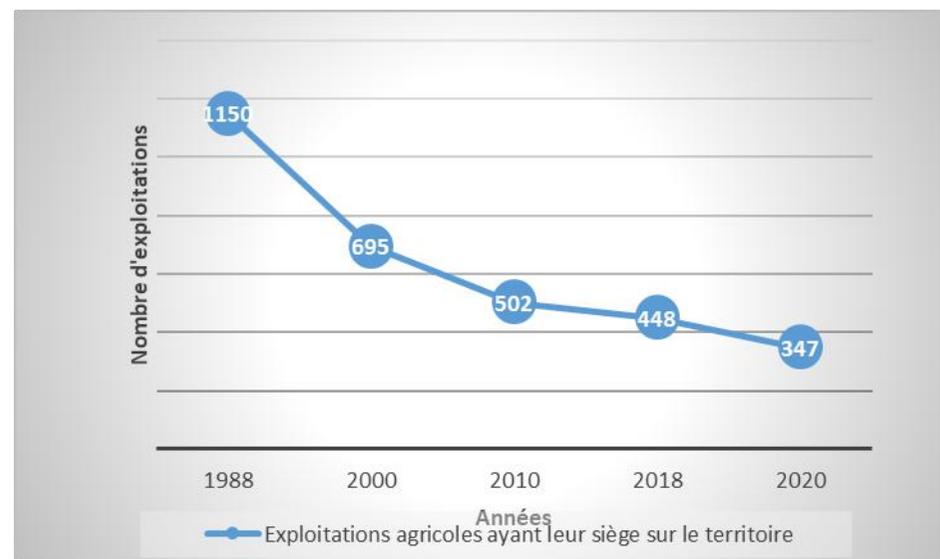


Figure n°7. Evolution du nombre d'exploitations sur le territoire de Grand Angoulême depuis 1988 (source : RGA sauf 2018, enquête Chambre départementale d'agriculture de Charente)

En revanche, l'emploi agricole total est relativement stable, passant de 732 en 2008 à 782 en 2013 et 757 en 2019. Le salariat est en augmentation, puisqu'il représente 58% des emplois agricoles en 2019 contre 40,5% en 2008, cette part étant sensiblement plus élevée qu'en France (41,4% en 2019).

5.2.1.2 TRANSMISSION, SUCCESSION

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, la Chambre d'Agriculture de Charente a mené en 2019 une enquête sur les enjeux de transmission et de succession des exploitations du territoire. Sur les 406 exploitants de Grand Angoulême, 142 (35% de la population agricole) sont en effet âgés plus de 57 ans. 53% des exploitants sont âgés de plus de 52 ans, ce qui revient à dire que d'ici 10 ans, la moitié des agriculteurs de Grand Angoulême sera en âge de prendre la retraite.

Dans le même temps, les agriculteurs âgés de moins de 40 ans ne représentent que 19% des chefs d'entreprises agricoles.

L'enjeu du renouvellement des générations et du maintien des outils de travail de ce secteur d'activité est d'autant plus important au vu de cette population agricole vieillissante.

5.2.1.3 ENJEUX FONCIERS

L'accès au foncier est un critère déterminant pour la pérennité de l'activité agricole et les enjeux de reprise. Les agriculteurs rencontrés dans le cadre de l'étude de 2019 précédemment citée exploitent en moyenne 65 ha. Rappelons que le revenu d'une exploitation n'est pas seulement lié à la superficie exploitée mais est en lien direct avec l'activité mise en place et son mode de commercialisation. Pour exemple, la superficie des exploitants rencontrés varie de 1 ha en maraîchage/horticulture à 220 ha en grandes cultures.

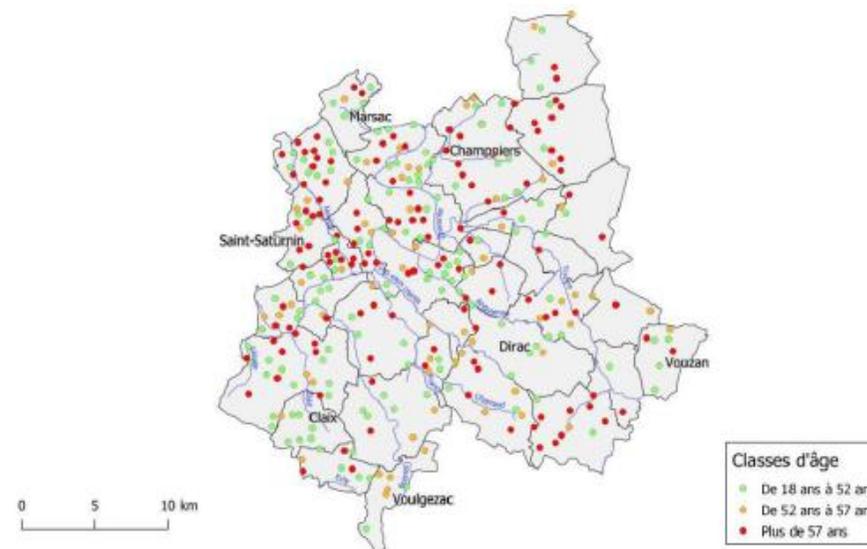


Figure n°8. Localisation et âge des chefs d'exploitation agricole sur le territoire de GrandAngoulême (source : Evaluation du SCoT – GrandAngoulême 2019)

La proportion des terres en propriété et en fermage reste très variable d'une structure à une autre. Concernant le foncier que l'exploitant a lui-même en fermage, la décision du mode de faire-valoir (vente ou location) et l'orientation vers telle ou telle personne ne lui appartient pas. Informer les propriétaires du projet de transmission s'avère indispensable pour assurer la pérennité de l'outil de travail. Pour exemple, sur la commune de Champniers, deux agriculteurs ont chacun une soixantaine d'hectare en fermage et ils ont respectivement 28 et 67 propriétaires.

Par ailleurs, au regard des problématiques d'urbanisme réglementaire et de la prise en compte de l'habitation des agriculteurs dans les zones agricoles des PLU, les caractéristiques des bâtiments sont importantes. Le siège de l'exploitation agricole est souvent composé d'un ou plusieurs bâtiments : stabulations pour loger les animaux, hangars de stockage de fourrage et de matériels... La maison d'habitation peut se situer à proximité de l'exploitation mais pas systématiquement. Il a été noté qu'une grande majorité des exploitants souhaite garder leur maison d'habitation, même après la transmission de l'activité. Lorsque la maison est indissociable (proximité et accessibilité) des bâtiments nécessaires au bon fonctionnement de l'exploitation, il serait pourtant préférable de louer ou de vendre l'ensemble bâti.

5.2.2 Orientations et productions

Les données qui suivent sont principalement issues de deux sources complémentaires : le bilan réalisé dans le cadre de l'évaluation du SCoT réalisée en 2019 (14 postes) et une exploitation du Registre Parcellaire Graphique de l'IGN qui fournit des données en 9 postes d'orientations agricoles. Elles permettant d'avoir une vision fine de l'activité agricole du GrandAngoulême, par type de filières, entre 2011 et 2021.

5.2.2.1 GRANDES CULTURES

Parmi les cultures de céréales, oléagineux, protéagineux, légumineuses ; les céréales représentent plus de 70% des surfaces et les oléagineux 20%. Le blé est la culture la plus présente sur le territoire (plus de 6000 ha en 2017), avec une surface relativement stable (hormis 2012).

Les surfaces cultivées en maïs grain (sec et irrigué) et ensilage ont en revanche nettement diminué entre 2011 et 2017, passant de 5 309 ha en 2011 à 3 593 ha en 2017, soit une diminution de surface de 32%. Les surfaces cultivées en tournesol ont également nettement régressé entre 2011 et 2017 (-47%). Depuis 2015, des problèmes de développement de l'ambrosie se cumulent sur ces cultures. Ainsi, sur le territoire du Grand Angoulême, la culture de tournesol est de plus en plus remplacée par des cultures de céréales à paille (souvent orge). De 2011 à 2017, les cultures d'orge et de colza ont vu leurs surfaces augmenter (avec une nette progression à partir de 2015), gagnant respectivement plus de 1 200 et 800 ha. Ces données disponibles jusqu'à 2017 sont néanmoins à prendre avec précaution étant donnée la forte variabilité des grandes cultures aux conditions économiques générales et en particulier aux cours des marchés mondiaux.

Enfin, les cultures de légumineuses à grains (lentille cultivée et pois chiches), quasi absentes du territoire en 2011, se sont nettement développées pour atteindre 474 ha en 2017 et 488ha en 2021. Il s'agit d'une production qui reste à la marge par rapport aux grandes cultures, mais à enjeux dans le cadre de la structuration des filières locales, en lien avec le développement des repas végétariens dans les cantines scolaires.

5.2.2.2 VITICULTURE

Les cultures de vigne sont principalement présentes sur les communes de l'Ouest du territoire, bien que l'ensemble du territoire s'inscrive en cru Fins bois. Si la vigne représentait 1 663 ha en 2011, les surfaces ont augmenté de +15% entre 2011 et 2017, principalement entre 2012 et 2015.

Parmi les 1 931 ha de vigne que compte le territoire en 2017, la majeure partie des surfaces (1 913 ha) est allouée à des raisins de cuve (et 13 ha à la restructuration du vignoble). Ainsi, l'évolution est à relier notamment au contexte porteur de la production de Cognac.

2011	2012	2014	2015	2016	2017
1663,49ha	1661,53ha	1720ha	1924,33ha	1928,8ha	1913ha

Figure n°9. Evolution 2011-2017 de la surface de vignes sur le territoire de GrandAngoulême (source : Evaluation du SCoT – GrandAngoulême 2019)

Selon les données IGN cette fois, la vigne serait passée de 1920 à 2193ha entre 2016 et 2021.

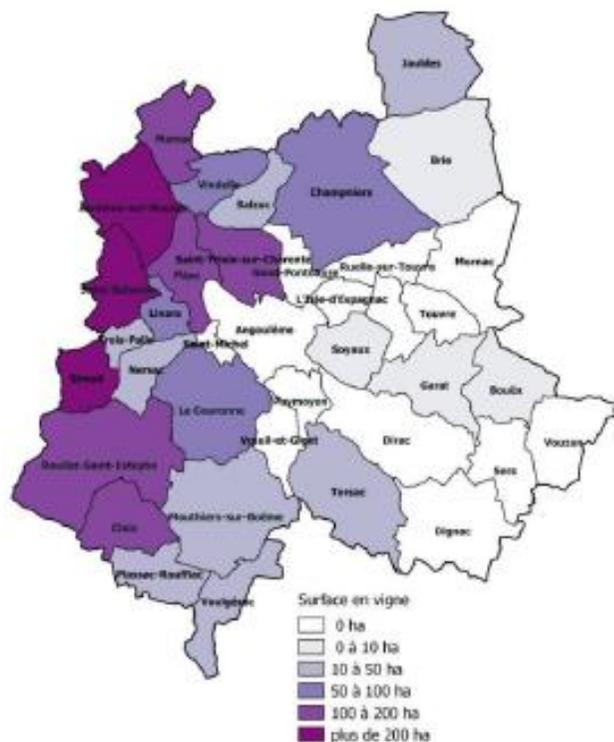


Figure n°10. Répartition des surfaces de vignes sur le territoire de GrandAngoulême (source : Evaluation du SCoT – GrandAngoulême 2019)

5.2.2.3 FILIERE ELEVAGE

Entre 2011 et 2018, le nombre d'élevage a fortement chuté sur le territoire, notamment l'élevage bovin, l'élevage ovin et caprin.

Nombre d'exploitations agricoles par filière	Données du diagnostic du SCoT (2011) <i>Le document ne précise pas si les élevages comptabilisés sont uniquement ceux « professionnels »</i>	Données issues de l'étude élevage (CA16 – octobre 2018) <i>Seuls les élevages « professionnels » sont considérés</i>
Bovin lait	19	9
Bovin viande	27	17
Bovin viande + lait	15	
Bovin + ovin	4	
Ovin	58	7
Caprin	20	5
Ovin + Caprin	3	
Porcin	4	1
Ovin + Porcin	1	
Volailles	Non mentionné	1
Pisciculture/aquaculture	Non mentionné	3
Nombre total d'exploitations	151	43

Figure n°11. Evolution 2011-2017 du nombre d'exploitations d'élevage par filière sur le territoire de GrandAngoulême (Source : Evaluation du SCoT - GrandAngoulême)

5.2.2.4 MARAICHAGE, PETITS FRUITS, PEPINIERE ET HORTICULTURE

En 2018, on recensait comme ayant leur siège juridique sur le territoire : 31 exploitations ayant une activité de maraichage/ légumes plein champ, 1 exploitation de fleurs, 1 exploitation de petits fruits rouges (données CA16). Le RGA identifiait en 2010 17 exploitations ayant une activité de type maraichage. Cependant, le mode de comptabilisation peut être différent avec les données Chambre d'Agriculture. Une comparaison avec les données du RGA 2020 sera nécessaire pour une approche comparative plus fiable.

La production de légumes et de fleurs voit sa superficie osciller entre hausse et baisse depuis 2012, avec une légère progression en 2017. L'arboriculture reste assez stable avec une enveloppe foncière restreinte. Les vergers et les fruits à coque ont connu une hausse non négligeable entre 2016 et 2021, passant de 89 à 109 ha, soit +22%.

5.2.2.5 CULTURES FOURRAGERES ET SURFACES EN HERBE

Les surfaces en prairies permanente et temporaire représentaient plus de 3 100 ha en 2017 sur le territoire, soit 11% des surfaces agricoles du territoire. La surface en

Révision du SCoT valant PCAET

prairie est globalement stable sur le territoire depuis 2011. Elle a subi une très légère diminution de surface (155 ha, soit -4.7%).

L'IGN fournit des données légèrement différentes, avec 3584 ha de fourrage et prairie en 2016, en forte augmentation jusqu'à 2021 avec 4845 ha.

Dans le détail, les surfaces en prairies temporaires ont nettement diminué, tandis que les prairies permanentes augmentent. Ces évolutions correspondent à un effet de vases communicants à relier à la PAC : en effet, au bout de la 6ème année sans retournement, une prairie temporaire ou une jachère se voit « automatiquement transformée » en une prairie permanente, dans le cadre de la PAC.

A partir de 2015, en lien avec la recherche de l'autonomie alimentaire des élevages et leur approvisionnement local, les surfaces fourragères (cultures de luzerne, trèfle, mélange de cultures légumineuses ou de graminées fourragères, fèverole) augmentent nettement.

Les surfaces en estives et landes (incluant les bois pâturés) sont très faibles. Elles sont principalement situées sur les communes de Vœuil-et-Giget, Mouthiers-sur-Boême, La Couronne, Magnac-sur-Touvre.

5.2.3 Signes Officiel de Qualité

5.2.3.1 INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE ET APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

Le territoire est couvert par plusieurs signes officiels de la qualité et de l'origine :

- Pour le vin : IGP Charentais et AOP Pineau des Charentes ou Pineau Charentais
- Pour la viande : Agneau de Poitou-Charente
- Pour les produits laitiers : Beurre Charentes-Poitou / Beurre des Charentes

⁴ Il convient d'être prudent sur cette donnée, les surfaces en agriculture biologique sont rattachées aux agriculteurs dont le siège d'exploitation se situe sur Grand Angoulême.

5.2.3.2 AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En 2012, la Chambre d'agriculture avait recensé 17 exploitations agricoles en Agriculture Biologique ayant leur siège sur le territoire de Grand Angoulême. Fin 2022, ce chiffre était passé à 49 exploitations agricoles en Agriculture Biologique.

En 2022, la surface dédiée à l'agriculture biologique sur le territoire de Grand Angoulême s'élève à 1579ha contre 1069,5 ha fin 2019 et 464ha fin 2017 soit une augmentation +48% en 2 ans et de +240% en 5 ans !⁴ En outre, 56 porteurs de projet (en conversion ou en installation) sont identifiés actuellement avec un total à convertir de 570 ha a minima, principalement pour du maraîchage et un peu de grandes cultures.

Dans l'attente de données territorialisées récentes, il est possible de rappeler qu'en 2017, cette surface se répartissait sur le territoire comme suit :

Asnières-sur-Nouère	1,46
Bouëx	43,12
La Couronne	9,83
Garat	20,21
Jauldes	11,3
Marsac	57,44
Mouthiers-sur-Boême	23,76
Nersac	82,4
Roulet Saint-Estèphe	35,14
Sers	24,06
Sireuil	12,55
Saint Yrieix sur Charente	7,23
Soyaux	24,76
Vindelle	27,41
Vouzan	52,16
Voulgézac	30,84
TOTAL	463,67



Toutes les parcelles ne sont peut-être pas situées sur l'agglomération, mais à l'inverse, d'autres terrains peuvent être comptés sur d'autres territoires.

5.3 Atouts et faiblesses du territoire

Atouts	Faiblesses
Une grande variété de productions avec des terroirs différenciés	L'âge croissant des exploitants et une difficulté à assurer les transmissions d'exploitation
Un développement récent et significatif de l'agriculture biologique	Une part encore faible de la production horticole et fruitière pour assurer davantage l'autonomie alimentaire du territoire
L'ambition portée par le territoire dans le cadre du PAATD	Des filières agricoles devant s'adapter aux fluctuations des marchés internationaux et du contexte climatique

A partir de 2019 et la mise en place d'un programme de recherche-action avec l'association Les Greniers d'Abondance, la résilience alimentaire a été définie comme ligne conductrice du PAATD.

En 2020, une feuille de route en 6 enjeux a été validée pour en préciser les contours :

1. Relocalisation des filières alimentaires
2. Appui à la population agricole pour l'installation et la transmission
3. L'accompagnement des changements des pratiques vers l'agroécologie
4. L'implication des citoyens et des élus locaux
5. L'éducation et le soutien à une transition pour une alimentation locale et de qualité
6. Le soutien aux filières agricoles locales

5.4 Enjeux agricoles territoriaux

5.4.1 Le PAATD de GrandAngoulême

Pour répondre aux enjeux de maintien et de développement d'une agriculture locale de qualité, GrandAngoulême s'est engagée dans une démarche volontariste, au travers d'un Projet Agricole et Alimentaire Territoriale Durable. Lauréat en 2018 de l'Appel à Projets National du Programme National de l'Alimentation, la communauté d'agglomération porte dans le cadre d'un accord multi partenarial réunissant une douzaine de signataires une vision stratégique à 10 ans et un plan d'actions global. 4 axes stratégiques ont été fixés autour de :

- L'installation, transmission, foncier agricole
- Les filières agricoles alimentaires
- La Transition agroécologique
- La Restauration collective, éducation à l'alimentation

Le plan d'actions lui-même comporte 12 objectifs à réaliser d'ici 2026 :



Le PAATD vise la mise en œuvre d'actions structurantes sur l'aménagement et l'occupation durables du territoire, telles que :

1. Le soutien à l'installation/transmission

L'espace test maraîcher bio : un espace test permanent d'impulsion communautaire est situé sur l'enceinte de l'hôpital Camille Claudel, à La Couronne, son animation est confiée à la SCIC Champs du partage. Il peut accueillir 2 porteurs de projets simultanés, pour une durée de 3 ans. GrandAngoulême, en lien avec la SCIC, cherche à développer des espaces test en archipel, sur des communes de GrandAngoulême : parcelles agricoles sur lesquelles des porteurs de projets pourraient tester leur activité en maraîchage dans le cadre du dispositif d'accompagnement de Champs du Partage, afin de s'y implanter à terme.

Par ailleurs, GrandAngoulême accompagne les communes qui le souhaitent sur le repérage des terres agricoles communales disponibles pour y implanter une activité agricole, voire dans l'échange avec les agriculteurs en âge de partir à la retraite. Cette politique répond à l'enjeu du PAATD de maintenir une activité agricole sur le territoire.

2. L'accompagnement des changements de pratiques

L'axe des changements de pratiques revêt des enjeux forts en termes d'acceptabilité sociale de l'activité agricole, et de cohabitation entre cette activité et les autres usages de l'espace, notamment sur les franges urbaines. Plus largement, il répond à la nécessité d'une agriculture protectrice des milieux, résiliente face au changement climatique, et favorisant la biodiversité.

Dans ce cadre, GrandAngoulême anime un collectif agroforesterie composé de nombreux partenaires, et travaille en lien avec différents acteurs territoriaux sur la sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets d'agroforesterie, autour de deux grands axes :

- la promotion et mise en œuvre de l'agroécologie : des partenariats avec différents opérateurs (Ligue de Protection des Oiseaux, Compagnons du végétal, Maison de l'Agriculture Biologique) permettent d'accompagner les agriculteurs dans leurs projets d'agroécologie, ou de conversion à l'agriculture biologique : accompagnements individualisés, diagnostics de conversion...
- l'élaboration d'un prospectus agroécologie : une brochure d'information sur les opérateurs territoriaux que les agriculteurs peuvent solliciter pour tout projet d'agroforesterie a été conçue via le collectif.

3. L'éducation à l'alimentation locale et de qualité

Cet axe de travail inclut notamment l'animation du réseau Bien Manger à l'École. Ce réseau de 29 communes est fédéré par une charte les incitant à développer un projet alimentaire partagé autour de : l'art de cuisiner, l'éveil alimentaire, l'approvisionnement local et responsable et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Deux aspects sont à retenir en particulier pour leur impact territorial : l'approvisionnement local des denrées et la végétalisation des repas (protéines végétales), exigence de la loi Egalim que les communes ont mise en place dans le cadre d'une expérimentation. Ces deux enjeux associés peuvent faire effet levier sur la production de légumineuses sur le territoire, en parallèle d'une structuration de la filière.

4. Le soutien aux filières locales

La question des débouchés économiques est évidemment le pendant de l'installation agricole : la viabilité économique des exploitations en place en lien avec leur capacité à valoriser localement la production, afin d'assurer au maximum l'autonomie alimentaire du territoire.

Deux projets structurants sont à l'étude :

- **Dock de légumes**, qui associe des maraîchers bio charentais dans la définition des solutions de mutualisation pour permettre à la filière de se structurer, et répondre aux besoins de la restauration collective, entre autres. Un projet d'espace de stockage est à l'étude, afin de centraliser et conserver en un lieu unique les productions de légumes de garde des différents maraîchers.
- **Le Marché d'Intérêt Local**, qui doit permettre de favoriser l'approvisionnement des métiers de bouche en produits locaux, à travers un lieu de vente et un système logistique le plus complet possible. Ce projet réunit actuellement de nombreux partenaires œuvrant en matière d'alimentation et de logistique, afin de prendre en compte les initiatives déjà en place.

5.4.2 Les enjeux agricoles du territoire

Les enjeux suivants s'inscrivent tous dans l'objectif global du PAATD de GrandAngoulême d'assurer l'autonomie alimentaire du territoire en développant une production diversifiée et de qualité.

- La préservation des zones agricoles, particulièrement en proximité des tâches urbaines pour favoriser la proximité entre producteur et consommateur tout en

assurant la coexistence des différents usages des sols et la gestion des interfaces urbain/rural

- Le maintien du nombre d'exploitations et leur pérennité économique, en améliorant la capacité d'installation et de reprise pour les agriculteurs
- L'accompagnement de l'achat de proximité
- La relocalisation des filières alimentaires et le soutien aux filières agricoles locales
- La promotion et l'accompagnement des projets d'agroécologie
- L'équilibre des types de cultures sur le territoire, avec une vigilance sur le développement de la viticulture sur la frange ouest en lien avec l'essor de la production de Cognac.
- Le développement de la filière énergie dans le système agricole au travers du potentiel de développement de la méthanisation ou de l'agrivoltaïsme (voir cahier 7 Energie-climat)
- L'adaptation au changement climatique et la capacité à maintenir des productions au gré des aléas météorologiques, en particulier dans les activités de grande culture (enjeu de l'irrigation), d'horticulture (enjeux des variations météorologiques).

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

www.grandangouleme.fr

